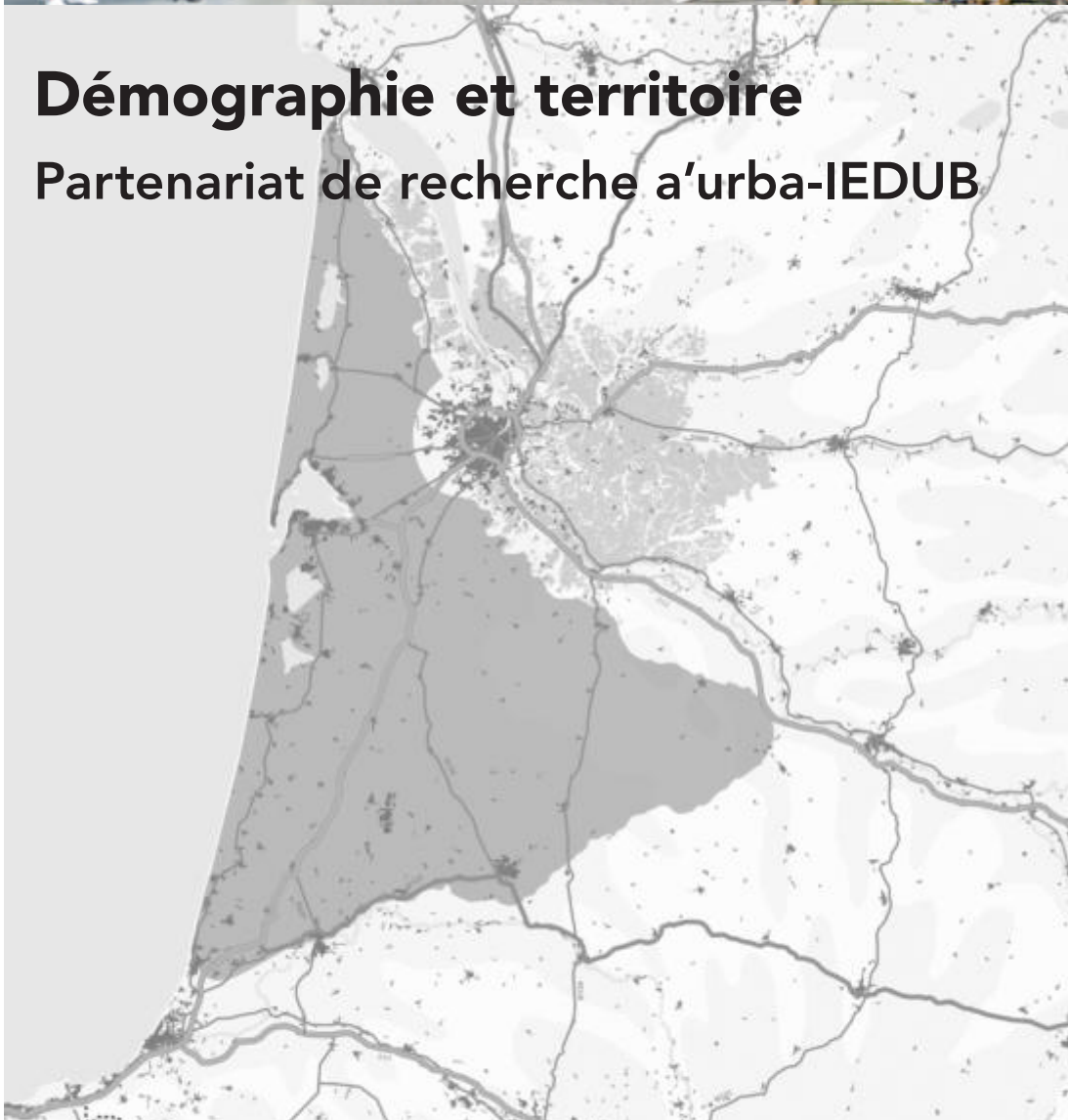


**Direction départementale de l'Équipement de la Gironde
Conseil général de la Gironde
Communauté urbaine de Bordeaux**



Démographie et territoire

Partenariat de recherche a'urba-IEDUB



a'urba.
agence d'urbanisme
Bordeaux métropole Aquitaine

Rapport d'étude

20/03/09

provisoire

étape

définitif

Hangar G2 Bassin à flot n°1
Tél. : 33 (0)5 56 99 86 33

quai Armand Lalande
Fax : 33 (0)5 56 99 89 22

BP 71 F-33041 Bordeaux Cedex
e-mail contact@aurba.org

Objet de l'étude

Après deux premières années de partenariat qui ont notamment conduit à l'élaboration d'hypothèses et de scénarios de développement des territoires girondins et leur traduction en besoins en logements, la collaboration entre l'a-urba et l'Institut d'Études Démographiques de l'Université de Bordeaux IV (IEDUB) s'est poursuivie en 2008. Elle a conduit à des travaux permettant de distinguer les spécificités de l'aire urbaine bordelaise, avec une approche plus approfondie sur la périurbanisation qui l'affecte.



Équipe projet

Sous la direction de
Agnès Charousset

Chef de projet
Stella Manning

Avec la collaboration de
Martine Plissonneau
Crédits photographiques : Hélène Dumora © a'urba

Travaux réalisés par
Christophe Bergouignan, Aurélien Dasre, Claire Kersuzan, Nicolas Rebière
Institut d'Études Démographiques de l'Université de Bordeaux IV



Composition de l'étude

Ce document présente le rapport de recherche 2008 de l'IEDUB. Il s'organise autour de trois axes : une analyse des particularités de l'aire urbaine bordelaise dans le paysage des aires urbaines françaises et de ses tendances démographiques récentes, ainsi qu'une approche des phénomènes de périurbanisation locaux. Ce document est complété par d'autres travaux de recherche de l'IEDUB qui ont été présentés aux partenaires et qui portent sur les questions d'endettement et de surendettement des ménages français.



Sommaire

1 Synthèse des recherches menées en 2008	p. 5
1.1 Quelques particularités de l'aire urbaine bordelaise	p. 7
1.2 Les ménages périurbains de l'aire urbaine bordelaise	p. 8
1.3 Les évolutions démographiques récentes de l'aire urbaine bordelaise	p. 9
2 Démographie et territoire	p. 11
2.1 Bordeaux dans le paysage urbain français	p. 13
2.1.1 Les caractéristiques démographiques des grandes aires urbaines françaises	p. 13
2.1.2 Dynamique migratoire des grandes aires urbaines de province : quelle spécificité bordelaise ?	p. 41
2.2 Les ménages périurbains de l'aire urbaine bordelaise	p. 51
2.2.1 Tendances démographiques générales	p. 51
2.2.2 Structure des échanges migratoires périurbains	p. 57
2.2.3 Lieu de travail, positions sociales et habitat	p. 67
2.3 Mise en perspective des évolutions démographiques récentes de l'aire urbaine bordelaise	p. 72
3 Le surendettement des particuliers et ses conséquences sociales	p. 83
3.1 Synthèse	p. 85
3.2 Endettement et difficultés financières des ménages français	p. 88
3.2.1 L'endettement des ménages français	p. 88
3.2.2 Mise en évidence des difficultés financières d'une proportion non négligeable des ménages français	p. 93
3.3 Des difficultés financières au surendettement des ménages français	p. 102
3.3.1 Le surendettement appréhendé du point de vue administratif	p. 102
3.3.2 La nécessité de s'affranchir du critère administratif pour effectuer une analyse complète du surendettement des ménages	p. 104

Note de synthèse



Mieux se connaître pour mieux appréhender l'avenir. C'est à ce travail que se livrent depuis 2006 l'a-urba et l'Institut d'Études Démographiques de l'Université de Bordeaux IV (IEDUB).

Les exercices de l'année 2006, ont conduit à des projections et scénarios de développement des territoires aquitains et en particulier girondins. 2007 a été l'occasion de transformer ces éléments en besoins en logements et d'approfondir d'autres thématiques, telles que les comportements des ménages et leurs relations avec l'habitat (catégorie de logement, lieu d'habitat...).

2008, outre un travail technique d'affinement des projections sur des secteurs girondins plus ciblés (non présenté ici), a permis d'approfondir plusieurs domaines permettant d'apporter des éléments de compréhension aux grandes dynamiques à l'œuvre dans le territoire girondin.

Mieux connaître le positionnement de l'aire urbaine bordelaise dans le paysage urbain français nous éclaire sur ses forces et ses faiblesses, ainsi que sur les futurs possibles. De même, mieux comprendre la population des différentes couronnes périurbaines, leur parcours et leur position sociale permet d'éclairer finement les politiques publiques.

Comme en 2007, deux séminaires de restitution ont été organisés avec les partenaires de l'a-urba. Cela a également été l'occasion pour l'IEDUB de présenter un autre champ de recherche. S'il ne rentrait pas dans le partenariat de recherche, l'intérêt porté par les participants à cette approche de l'endettement et du surendettement des ménages français semble nous autoriser à joindre les conclusions à ce rapport (cf. chapitre 3).



1 | Synthèse des recherches menées en 2008

1 | Synthèse des recherches menées en 2008

Les travaux de l'année 2008 ont porté sur trois axes :

- les particularités de l'aire urbaine bordelaise dans le paysage des aires urbaines françaises ;
- une approche des phénomènes de périurbanisation autour de l'agglomération bordelaise ;
- une analyse des tendances démographiques récentes au sein de l'aire urbaine bordelaise.

Par ailleurs, tout-à-fait en marge de la démarche de recherche instituée depuis 2006 avec l'IEDUB, un chercheur de l'Institut, qui travaille sur les questions d'endettement et de surendettement des ménages a présenté ses travaux aux partenaires en novembre 2008. Compte tenu de l'intérêt rencontré, il a été choisi d'intégrer ces travaux à ce document.

1.1 | Quelques particularités de l'aire urbaine bordelaise

Sur beaucoup d'aspects, l'aire urbaine bordelaise ressemble à ses semblables, en particulier dans sa composition par âges et par ses disparités fortes entre ses différentes couronnes.

Les grandes aires urbaines de province se caractérisent en effet par une population relativement jeune, les villes centres regroupant une proportion importante de 18-24 ans et, dans une moindre mesure de 25-34 ans. Réciproquement, leurs couronnes périurbaines comprennent une forte proportion de 35-49 ans avec leurs enfants.

Au regard des grandes tendances migratoires qui distinguent les grandes aires urbaines françaises, celle de Bordeaux se singularise de plusieurs manières :

- un dépeuplement, durant les années 1960 et 1970, plus précoce de la ville centre et plus profond, conjugué à une plus forte croissance migratoire de ses banlieues ;
- une plus forte migration à destination de l'espace rural régional ;
- une sur-représentation des départs de jeunes adultes vers Paris ;
- une croissance migratoire aujourd'hui plus forte avec notamment :
 - une forte attractivité vis-à-vis de Paris, bien que moindre que Lille, Lyon, Grenoble ou Toulouse ;
 - une bonne attractivité de la banlieue bordelaise vis-à-vis des autres grandes aires urbaines de province.

Le lien entre migration au sein de l'aire urbaine et projet de fécondité est observable dans la plupart des grandes aires de province, et bien visible à Bordeaux où on constate, une tendance au départ de la ville centre plus marquée chez celles en train de vivre ou s'apprêtant à vivre un projet fécond, et d'une tendance au maintien sur place ou à l'arrivée de femmes ne s'inscrivant pas, au moins à court terme,

dans cette démarche familiale. A contrario, dans les couronnes périurbaines, on observe une fécondité supérieure chez les femmes nouvellement arrivées.

1.2 | Les ménages périurbains de l'aire urbaine bordelaise

Les travaux de recherche de l'année menés par l'IEDUB montrent les dynamiques à l'œuvre depuis 4 décennies au sein de l'aire urbaine bordelaise. Si la couronne périurbaine a connu, tout comme le littoral, une croissance démographique très forte, il faut rappeler que celle-ci reste moindre que celles qui ont affecté différents secteurs de l'aire urbaine au cours des périodes passées, en particulier la banlieue bordelaise durant les années 60 et 70.

Aussi, malgré l'utilisation du terme « extension urbaine », il est très improbable que la couronne périurbaine de Bordeaux, notamment sa partie la plus éloignée, constitue un jour un territoire urbanisé à proprement parler. On peut vraisemblablement plutôt imaginer une série de petits pôles d'activité et de consommation dans une campagne mitée par de l'habitat dispersé. Selon la politique d'aménagement qui sera menée, les pôles seront plus ou moins concentrés et connectés aux transports publics urbains et les espaces naturels et agricoles seront plus ou moins mités par les habitations.

Les travaux confirment également que l'extension de la zone d'influence de Bordeaux au-delà des limites 1999 de l'aire urbaine, résulterait de l'installation de populations résidant déjà dans les parties les plus périphériques de l'aire urbaine et que les migrations s'effectueraient entre couronnes successives :

- ville centre vers 1^{ère} couronne de banlieue,
- 1^{ère} couronne de banlieue vers 2^{ème} couronne de banlieue et 1^{ère} couronne périurbaine,
- 2^{ème} couronne de banlieue vers 1^{ère} couronne périurbaine,
- 1^{ère} couronne périurbaine vers 2^{ème} couronne périurbaine,
- 2^{ème} couronne périurbaine vers espace rural et petites villes.

Le rapport entre les actifs et inactifs résidents, très important dans l'espace périurbain et faible dans les espaces centraux et péricentraux, ainsi que le rapport entre emplois et actifs conduisent à identifier une spécialisation des espaces centraux dans l'emploi et des espaces périphériques dans l'habitat. Cette tendance semble néanmoins s'être progressivement atténuée du fait de la croissance du rapport emplois sur actifs dans la 1^{ère} couronne de banlieue dès 1975, et dans la 2^{ème} couronne de banlieue depuis 1990 d'une part, et de la diminution du rapport emplois sur actifs dans la ville centre depuis 1990 d'autre part.

Les habitants des couronnes périurbaines travaillent un peu plus fréquemment que les habitants des couronnes de banlieue dans leur commune de résidence. Alors que les habitants de banlieue ont des emplois essentiellement concentrés en banlieue ou dans la ville centre, les habitants du périurbain travaillent dans des proportions à peu près équivalentes dans d'autres communes périurbaines, en banlieue, dans la ville centre ou dans d'autres communes girondines.

Les couronnes périurbaines se distinguent par une plus faible proportion de cadres et par une plus grande proportion d'ouvriers (chez les hommes). C'est particulièrement vrai de la 2^{ème} couronne périurbaine pour laquelle cette sous-représentation des cadres est non seulement plus marquée mais, contrairement à la 1^{ère} couronne

périurbaine, non remplacée par une sur-représentation des professions intermédiaires.

Les couronnes périurbaines se caractérisent également par une forte inégalité entre hommes et femmes sur le plan de l'emploi. De façon générale, plus l'on s'éloigne de la ville centre plus l'écart entre hommes et femmes s'agrandit, qu'il s'agisse d'inactivité ou plus encore de chômage. Alors que les hommes des couronnes périurbaines présentent les niveaux d'inactivité les plus faibles de tous les types d'espace urbains, les femmes des couronnes périurbaines affichent les niveaux d'inactivité ou de chômage les plus élevés qui soient observés dans l'aire urbaine bordelaise. Ceci, tendrait à montrer que la vie en territoire périurbain est structurée en privilégiant l'activité de l'homme, la femme privilégiant de façon plus ou moins volontaire la seule responsabilité familiale.

On observe donc plusieurs phénomènes conduisant à penser que l'implantation en périurbain lointain dépend, certes d'un choix jugé plus propice à la vie familiale, mais également d'un certain nombre d'arbitrages entre diverses contraintes. D'une part, les professions les moins rémunérées sont d'autant plus représentées que la couronne est lointaine. D'autre part, les conséquences de cette localisation excentrée sont très corrélées à l'inactivité et au chômage féminin qui, plus que la possibilité pour la femme de trouver localement un emploi déqualifié, semble constituer un ajustement face aux contraintes imposées par l'installation dans cette lointaine périphérie, l'arbitrage ne se faisant pas forcément en faveur de très longs trajets domicile-travail pour les deux membres du couple.

1.3 | Les évolutions démographiques récentes de l'aire urbaine bordelaise

Depuis les années 1980, l'Aquitaine et plus particulièrement la Gironde connaissent une croissance démographique un peu plus rapide que l'ensemble de la France métropolitaine. Contrairement au reste de la France, l'essentiel de la croissance démographique de l'Aquitaine est dû à un solde migratoire très excédentaire, et non par un excédent des naissances sur les décès. Cette faiblesse, voire quasi-absence (durant les années 1990) de l'excédent naturel régional s'explique par une population plus âgée du fait à la fois d'une fécondité historiquement plus faible dans le Sud-Ouest et d'une espérance de vie légèrement plus élevée (et non par les installations de retraités qui, bien qu'existantes, représentent une part relativement mineure des arrivées dans la région).

Ce regain d'attractivité qui s'explique à la fois par une reprise de l'immigration étrangère et par une accélération des installations de ménages provenant des autres régions de France.

Traditionnellement plus jeune et dynamique que le reste de la région, la Gironde a une croissance naturelle presque égale à la moyenne de la France métropolitaine. Toutefois, depuis les années 1990, mais plus encore depuis 1999, la croissance migratoire girondine, bien qu'encore conséquente et elle aussi en accélération, est inférieure à la moyenne régionale, certains départements (notamment les Landes) voyant leur attractivité se développer plus rapidement.

La période récente (1999-2005) se caractérise, par une densification globale modeste mais non négligeable de la CUB. Rendue sélective par la spécialisation de la ville centre et de la proche banlieue vers les petits et moyens logements, cette densification modérée a favorisé le départ des familles vers les parties périphériques de l'aire urbaine, voire au-delà, avec, pour conséquence, une croissance ac-

célérée de la population de la couronne périurbaine, et dans une moindre mesure de l'espace rural girondin.

Depuis 1999, l'accélération de la croissance migratoire périurbaine est particulièrement nette pour le Val de l'Eyre (toutes les communes sont touchées avec une ampleur voisine), elle existe aussi dans les autres parties périphériques de l'aire urbaine, mais elle y est un peu moins rapide (Cubzagais, Médoc) ou moins systématique (certaines communes de la Vallée de la Garonne et de l'Entre-deux-Mers croissant beaucoup moins vite que d'autres).

Au sein de la CUB, la géographie de la croissance s'est modifiée. Depuis 1999, certaines communes de proche banlieue (Bègles, Cenon, Le Bouscat, Talence, Villenave d'Ornon) constituent, avec la Bordeaux, les territoires de la CUB connaissant le plus fort accroissement de leur population, alors qu'il s'agit dans certains cas de communes ayant progressivement perdu des habitants pendant près de 25 ans (Cenon) ou 30 ans (Bègles). A l'inverse, certaines communes (notamment au nord-ouest de la CUB), en peuplement rapide depuis 20 à 30 ans, ont vu leur croissance démographique se réduire plus ou moins nettement depuis 1999, (important à St Médard en Jalles et au Haillan, le ralentissement est plus modéré au Taillan et inexistant à St Aubin de Médoc). Les grandes communes du sud-ouest (Mérignac, Pessac) connaissent elles aussi un ralentissement net de leur croissance démographique par rapport aux années 1990. Enfin, Lormont, qui ne perd des habitants que depuis 1990, continue, après 1999, à en perdre à un rythme assez lent, l'important excédent naturel compensant une grande partie du déficit migratoire.

Toutefois, on constate une homogénéisation progressive des tendances d'évolution des populations communales. Alors que les variations démographiques des périodes de croissance maximale des banlieues et des couronnes périurbaines (1968-1982) présentaient des contrastes importants, avec des excédents migratoires spectaculaires et aussi des déficits migratoires fréquents et assez profonds, les variations sont, depuis 1990, beaucoup plus modestes, tant en croissance qu'en déficit.



2 | Démographie et territoire

2 | Démographie et territoire

2.1 | Bordeaux dans le paysage urbain français

Les territoires urbains se caractérisent par des spécificités démographiques manifestes, d'autant plus marquées qu'ils appartiennent à une aire urbaine de grande taille. Sur ce plan, l'espace urbain bordelais offre un tableau assez représentatif de la moyenne des grandes aires urbaines de province. On remarque néanmoins quelques variantes par rapport au modèle général, notamment sur le plan migratoire.

2.1.1 | Les caractéristiques démographiques des grandes aires urbaines françaises

Le concept d'aire urbaine : limites théoriques...

Né de l'abandon des zones de peuplement industriel et urbain (ZPIU), qui avaient perdu tout pouvoir discriminant (T. Le Jeannic, 1996), le zonage en aires urbaines offre, depuis les années 1990, une nouvelle forme de subdivision spatiale de la France. L'aire urbaine est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave composé :

- d'un pôle urbain, constitué par des communes formant une agglomération regroupant au moins 5 000 emplois ;
- d'une couronne périurbaine, formée de communes dont au moins 40 % des actifs occupés vont travailler dans le pôle urbain ou dans d'autres communes de l'aire urbaine déjà agrégées au pôle urbain.

A ces aires urbaines s'ajoutent :

- les communes multipolarisées dont au moins 40 % des actifs occupés travaillant dans plusieurs aires urbaines, aucune de ces aires n'atteignant - seule - ce seuil,
- les pôles ruraux, ils comprennent un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave formant une agglomération regroupant entre 2 000 et 5 000 emplois ;
- les communes rurales isolées.

Ce découpage est ici affiné de façon à subdiviser les pôles urbains en distinguant ville centre et communes de banlieue et en formant des sous-groupes d'aires urbaines (pôles urbains + communes périurbaines) selon 5 niveaux de taille (Paris, de 400 000 à 2 millions d'habitants, de 150 000 à 400 000 habitants, de 75 000 à 150 000 habitants, moins de 75 000 habitants).

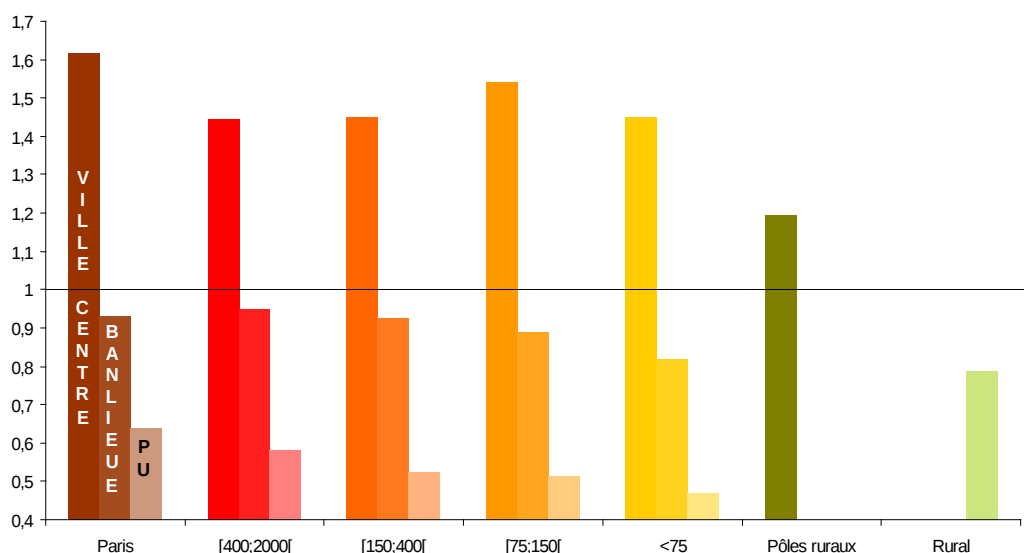
Très fortement liée aux mobilités domicile-travail des actifs occupés (figure 1), cette subdivision de l'espace n'est en aucun cas universelle. Son application aux régions les plus denses comme l'Alsace tend ainsi à gommer la centralité secondaire de certaines agglomérations de taille moyenne qui sont englobées dans les couronnes périurbaines de Strasbourg et de Mulhouse. Elle est revanche plus adaptée aux régions de l'Ouest qui associent des métropoles régionales importantes et un espace rural de faible densité. De plus, la notion d'agglomération

qui repose sur une continuité du bâti parfois assez ténue pose le problème de la distinction parfois discutable entre les parties les plus périphériques de la banlieue et les communes les plus denses de la couronne périurbaine (voir partie 2).

Par ailleurs, le découpage ici affiné dépend, pour discerner ville centre et banlieue, de définitions administratives et politiques sans lien évident avec les réalités démographiques ou urbanistiques étudiées (figure 2). Ainsi, du fait d'un maillage administratif particulièrement étroit, les villes centres de Bordeaux, Lyon, Lille, Rouen ou Nancy représentent environ le quart de la population de leur aire urbaine. A contrario, grâce à des espaces communaux plus larges, les villes centres de Marseille, Montpellier, Strasbourg ou Rennes, constituent environ la moitié de la population de leur aire urbaine. Ces inégalités administratives de structuration impliqueront, pour l'étude des mobilités résidentielles, de tenter de construire des indices corrigés.

Figure 1.

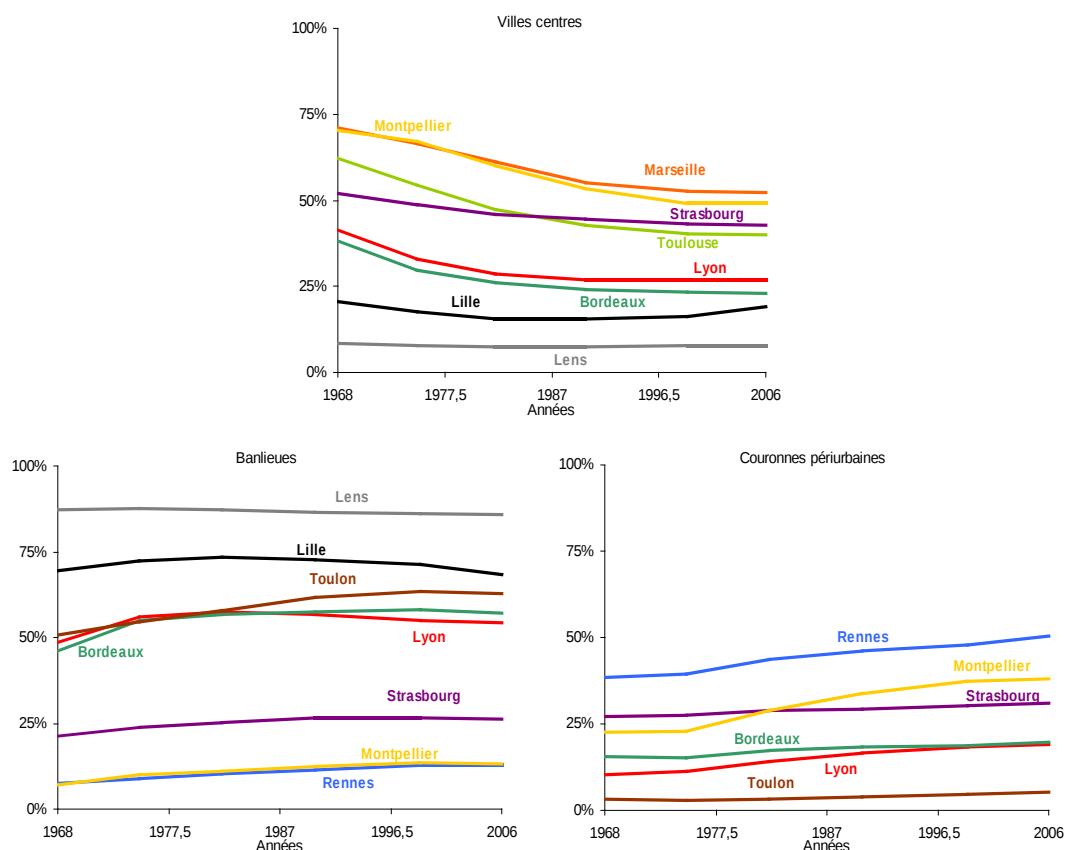
Rapport emplois/actifs occupés 1999 des différents types d'espace français (selon la taille de leur éventuelle aire urbaine d'appartenance)



Source : RGP 1999, fichier SAPHIR, élaboré par B Aubry, INSEE Alsace. Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB.

Figure 2.

Part relative des différentes couronnes selon les aires urbaines



Source : RGP 1968 à 1999, INSEE. Traitement : Ch Bergougnan, IEDUB.

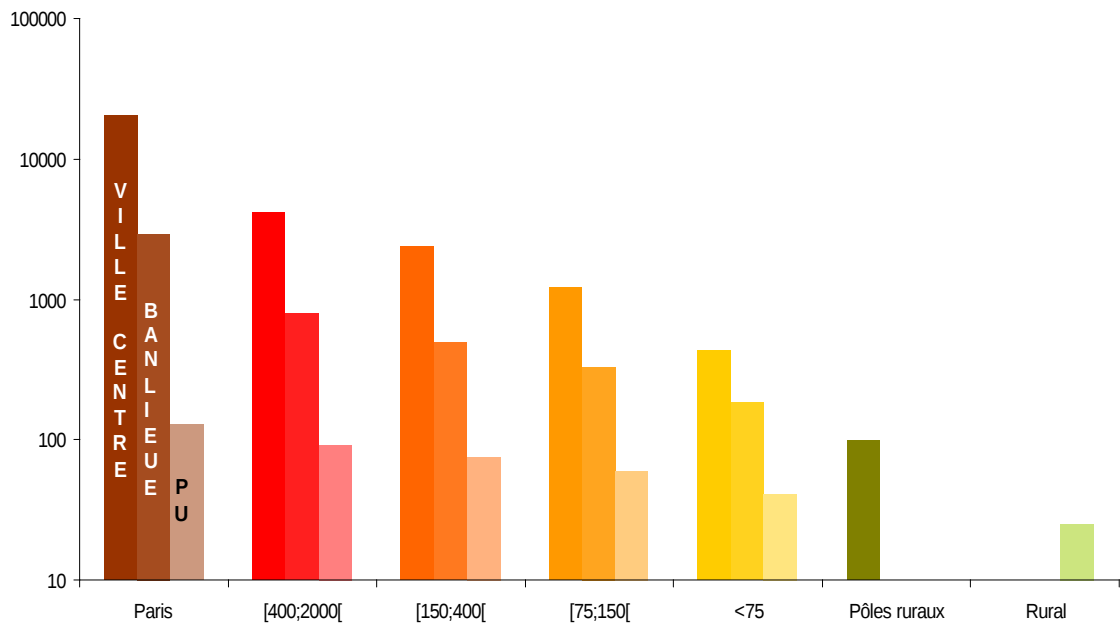
... et pertinence empirique

Au vu de nombreux indicateurs, on peut toutefois constater (figures 3, 8 et 12) l'efficacité empirique du découpage retenu. Qu'il s'agisse de densité, de mobilité résidentielle ou de composition par âges de la population, on observe au sein des aires de chaque catégorie d'importance, un gradient centre-périphérie et, entre les catégories d'importance des aires, pour un même niveau de centralité, un gradient, fonction de la taille de l'aire.

Pour une taille donnée d'aire urbaine, on observe (figure 3) une densité de population maximale dans les villes centres et minimale dans les couronnes périurbaines, et pour un type d'espace donné (ville centre, banlieue, couronne périurbaine), la densité augmente avec la taille de l'aire.

Figure 3.

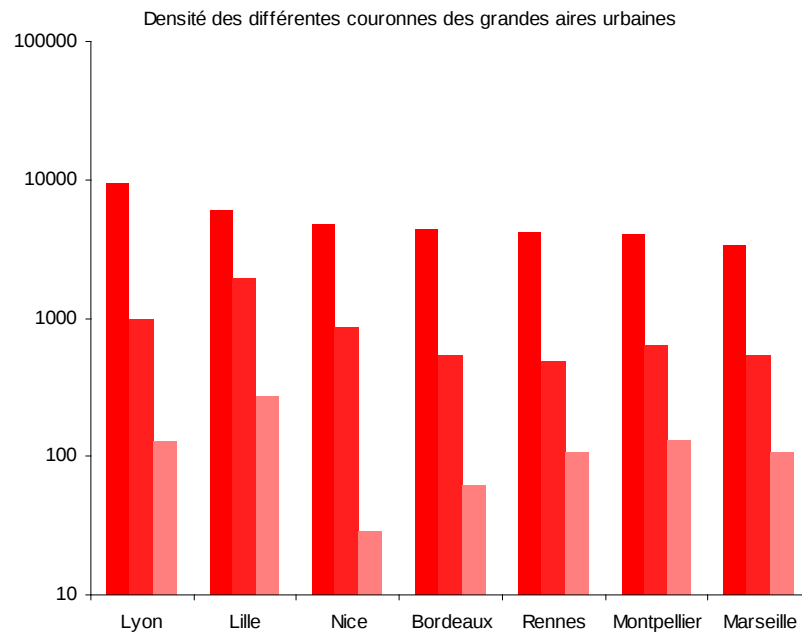
Densité moyenne 1999 des différents types d'espace français (selon la taille de leur éventuelle aire urbaine d'appartenance)



Source : RGP 1999, INSEE. Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB.

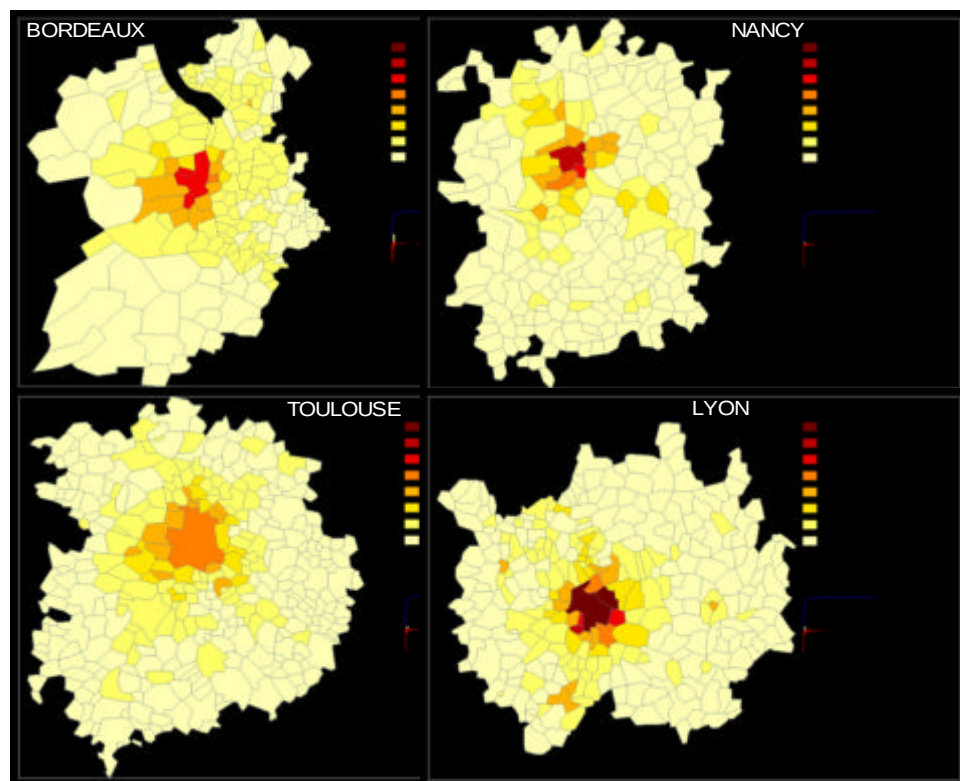
On constate toutefois des écarts de densité non négligeables au sein d'un même type d'espace. Si toutes les villes centres des plus grandes aires urbaines de province présentent des densités assez proches, les banlieues, mais plus encore l'espace périurbain, montrent des disparités de densité importantes (figures 4 à 7). La banlieue bordelaise affiche une densité proche de la moyenne des plus grandes aires urbaines de province, alors que l'espace périurbain bordelais se situe parmi les moins denses de ceux de ces grandes aires urbaines. Cette relative sous-densité de la couronne périurbaine de Bordeaux s'explique en grande partie par les Landes girondines et médocaines qui en composent une portion non négligeable.

Figure 4.



Cette spécificité de l'aire urbaine bordelaise ne fait pourtant pas de Bordeaux une ville dont la structure se distingue du profil général des grandes aires urbaines de province (figures 5 à 8).

Figure 5.
Densité communale 1999 de quelques grandes aires urbaines de province

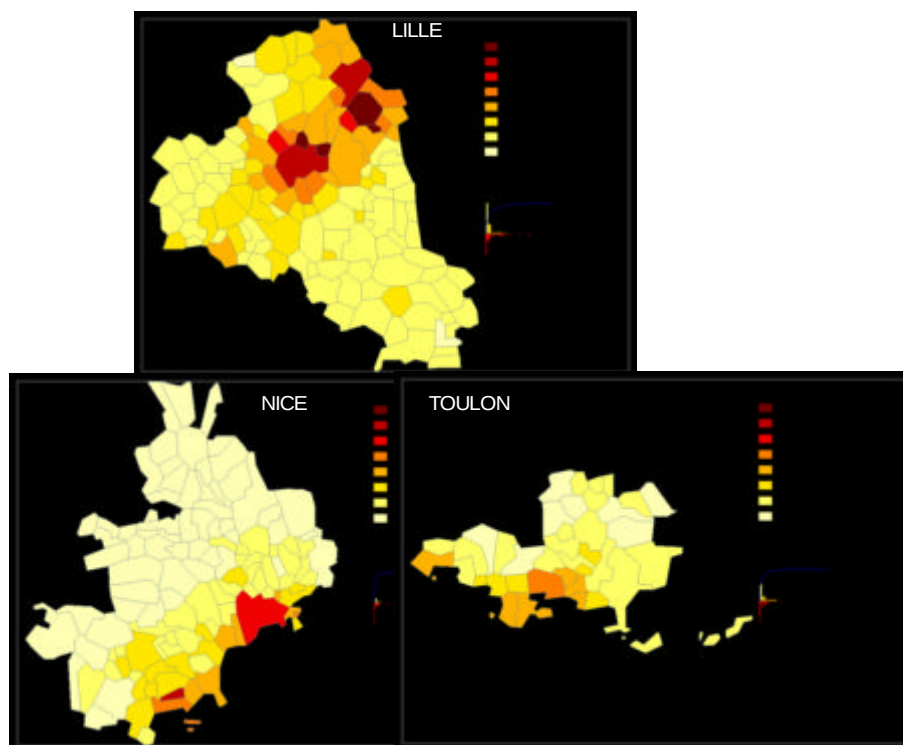


Source : RGP 1999, INSEE. Traitement : A Dasre, IEDUB, avec le logiciel Philcarto.

Par rapport à ce profil général d'aire très polarisée, qui correspond à 11 des 17 plus grandes aires urbaines de province, il existe deux types de variantes :

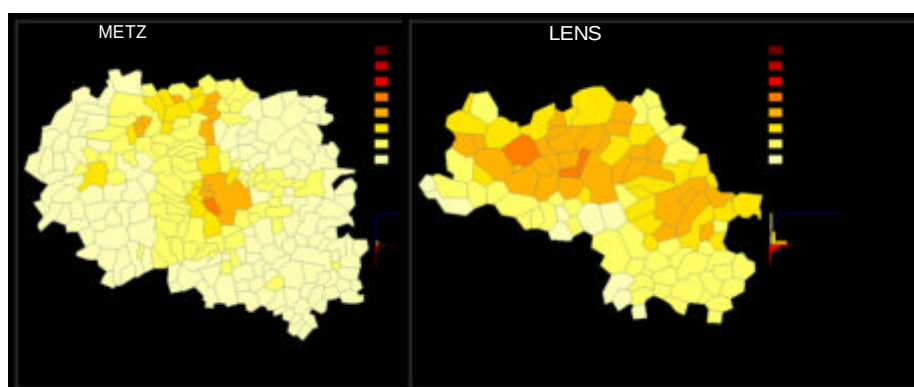
- l'aire multipolarisée (figure 6) dont Lille est l'exemple le plus frappant, mais dont les espaces urbains côtiers de la méditerranée (Nice, Toulon, voire Marseille) sont aussi des illustrations,
- l'aire faiblement polarisée (figure 7), dont Lens est l'exemple le plus frappant, mais qui correspond aux anciens bassins industriels du Nord et de l'Est du pays.

Figure 6.
Densité communale 1999 de quelques grandes aires urbaines de province



Source : RGP 1999, INSEE. Traitement : A Dasre, IEDUB, avec le logiciel Philcarto.

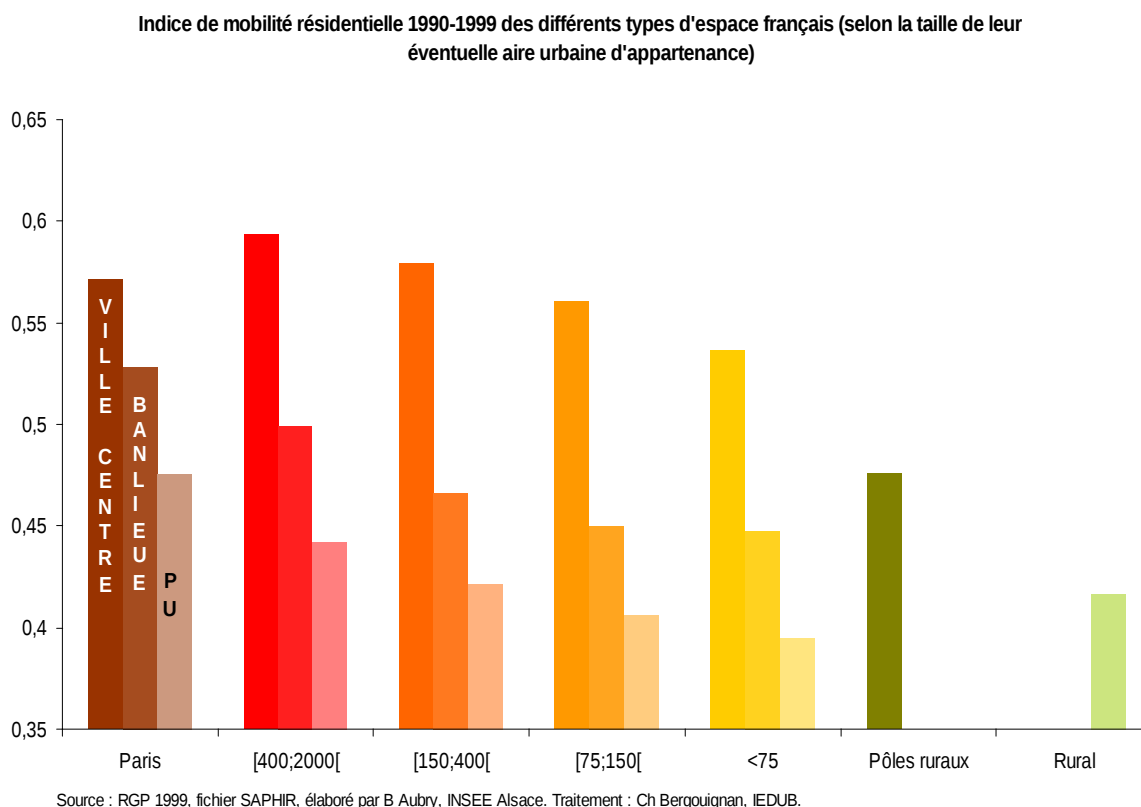
Figure 7.
Densité communale 1999 de quelques grandes aires urbaines de province



Source : RGP 1999, INSEE. Traitement : A Dasre, IEDUB, avec le logiciel Philcarto.

De façon un peu moins attendue (figure 8), l'indice de mobilité résidentielle¹, s'accroît avec la centralité, pour une taille donnée d'aire urbaine. De même pour les territoires de banlieue et périurbains, l'indice de mobilité résidentielle s'accroît avec la taille de l'aire. Cette croissance de la mobilité résidentielle avec la taille de l'aire s'observe aussi pour les villes centres, à l'exception de Paris, de sorte que la mobilité résidentielle maximale est associée aux villes centres des plus grandes aires urbaines de province (dont Bordeaux fait partie).

Figure 8.



Dynamique démographique des grandes aires urbaine de province

De façon générale (figure 9), la croissance démographique, est :

- à taille égale d'aire urbaine, d'autant plus soutenue qu'il s'agit d'une partie périphérique,
- pour un même type d'espace, maximale dans les grandes aires urbaines de province (dont Bordeaux fait partie) ; les minima sont observés, pour les villes centres et les banlieues, dans l'aire de Paris, pour les couronnes périurbaines, dans les plus petites aires urbaines,
- très faible dans les espaces ruraux.

Les premiers résultats du recensement montrent, pour la période récente, une légère atténuation de ces différences, les espaces ruraux et les villes centres des grandes aires urbaines ont vu leur croissance s'accélérer sous l'effet :

- d'une extension de l'aire d'influence des villes,
- et d'une densification du cœur des plus importantes d'entre elles.

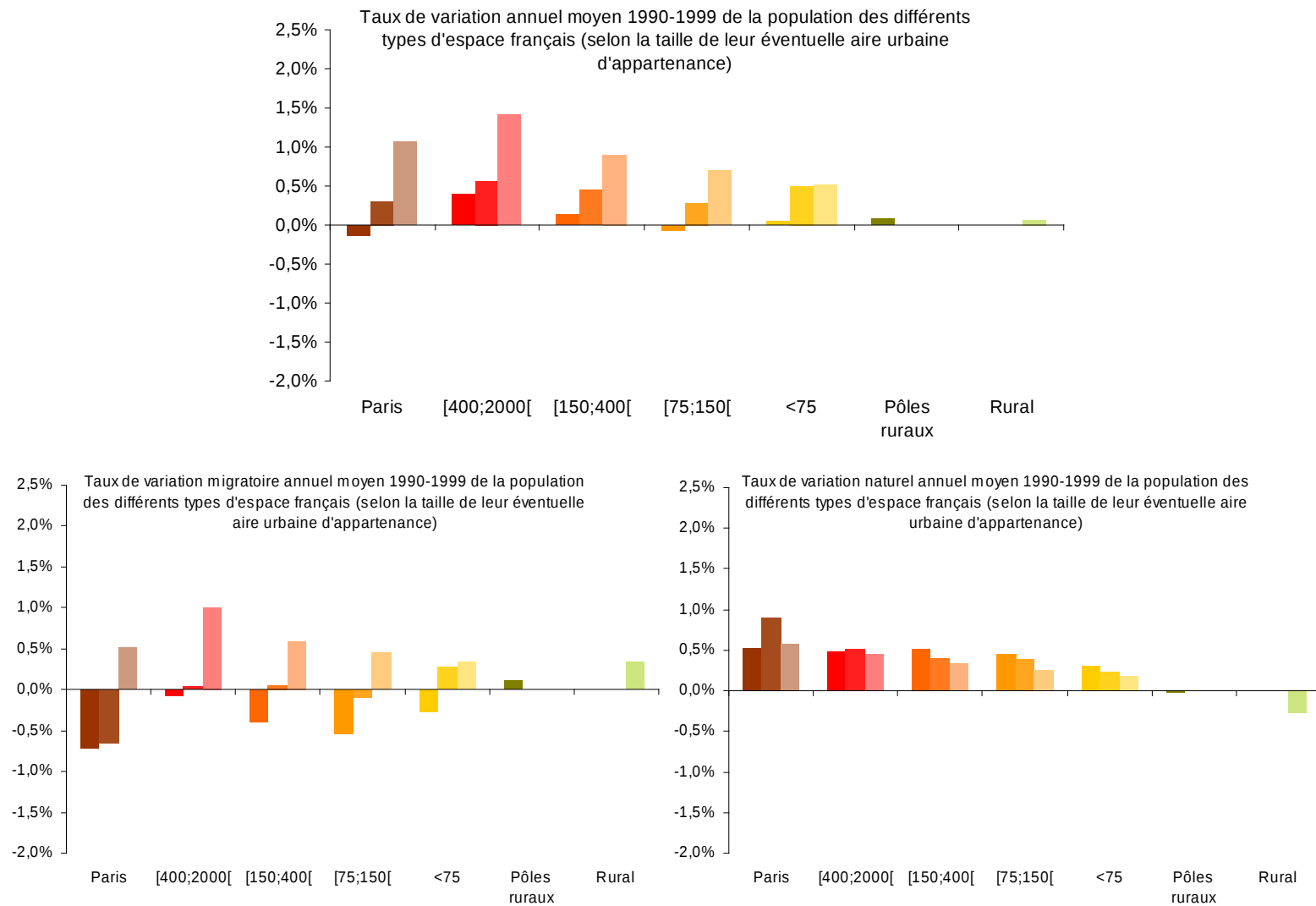
¹ Personnes habitant le territoire en 1999 et résidant dans un autre territoire en 1990 + personnes ayant résidé dans le territoire en 1990 mais n'y habitant plus en 1999, rapportées aux personnes ayant résidé dans le territoire en 1990 quelle que soit leur résidence en 1999 + les personnes résidant nouvellement dans le territoire en 1999.

Si ces différences de rythme de variation sont avant tout d'origine migratoire, les flux naturels tendent soit à les compenser (déficit migratoire de la banlieue et de la ville centre de l'aire de Paris), soit à les accentuer (forte croissance migratoire des couronnes périurbaine des grandes aires urbaines de province).

Selon que l'on considère des régions connaissant des déficits migratoires (Nord-Pas-de-Calais, Lorraine) ou des régions excédentaires sur ce plan (Aquitaine, PACA), ces conclusions doivent être modulées (figures 10 et 11). Dans les 2 régions déficitaires sur le plan migratoire, la forte croissance naturelle des grandes aires urbaines vient compenser des déficits migratoires moins importants que dans les autres types d'espace (pour lesquels on observe des excédents naturels plus modestes), ces grandes aires constituent alors les seuls territoires régionaux affichant une nette croissance démographique. En Aquitaine, l'aire de Bordeaux est la seule partie de la région présentant des excédents naturels conséquents, de sorte qu'ils réduisent fortement les différences territoriales de dynamique démographique nées des différences de variation migratoire en faveur des aires urbaines de taille plus modeste (notamment leurs couronnes périurbaines). En PACA, les croissances migratoires très importantes des espaces périphériques des aires urbaines impliquent que la distinction majeure de dynamique démographique oppose centre et périphérie des aires urbaines, notamment pour les plus grandes d'entre elles.

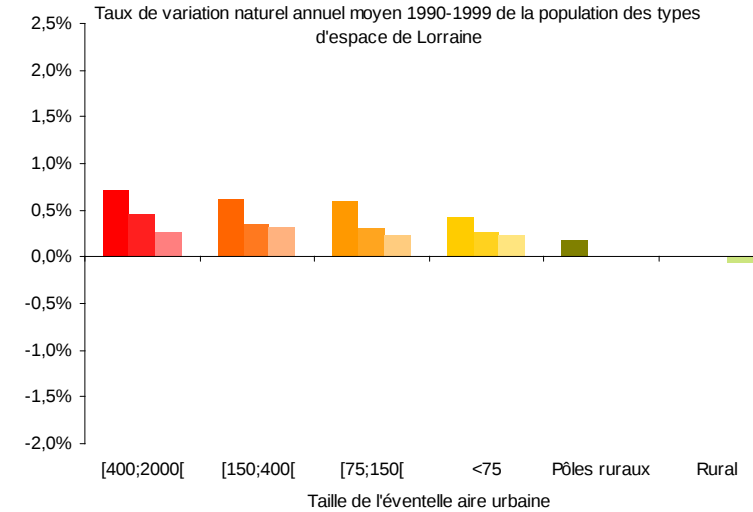
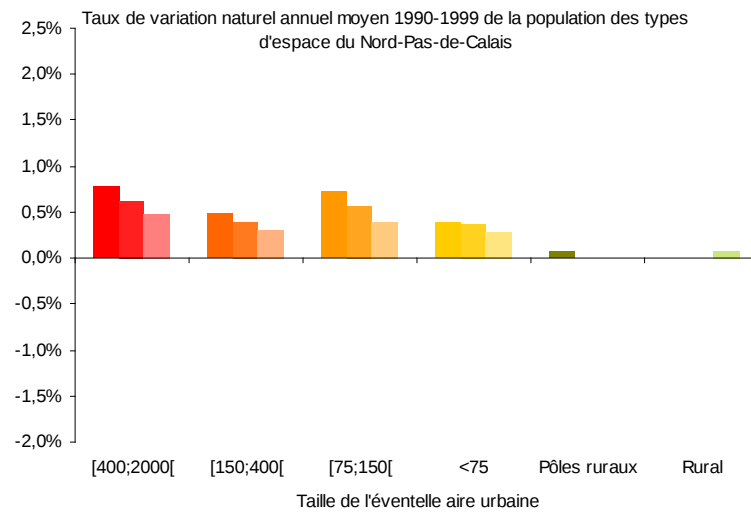
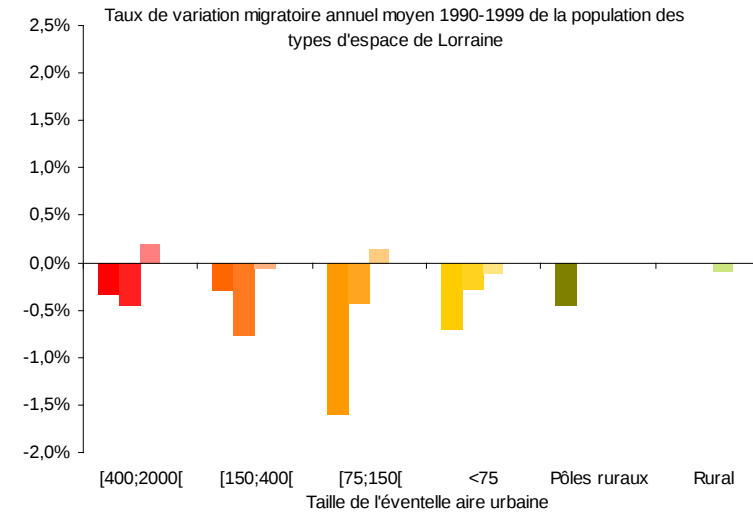
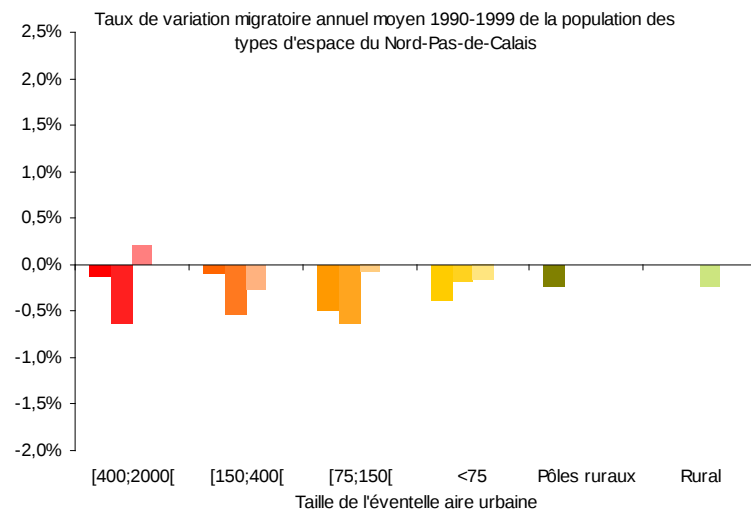
Au total, les grandes aires urbaines polarisent la croissance démographique dans les régions déficitaires sur le plan migratoire. La situation est moins flagrante dans les régions attractives qui cumulent croissance migratoire urbaine, périurbaine et rurale (notamment s'agissant de littoraux et de territoires proches de l'aire d'influence des grandes villes).

Figure 9.



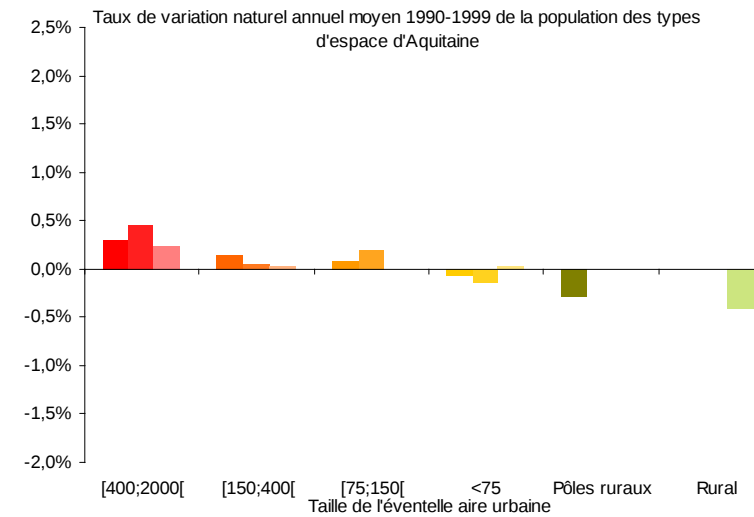
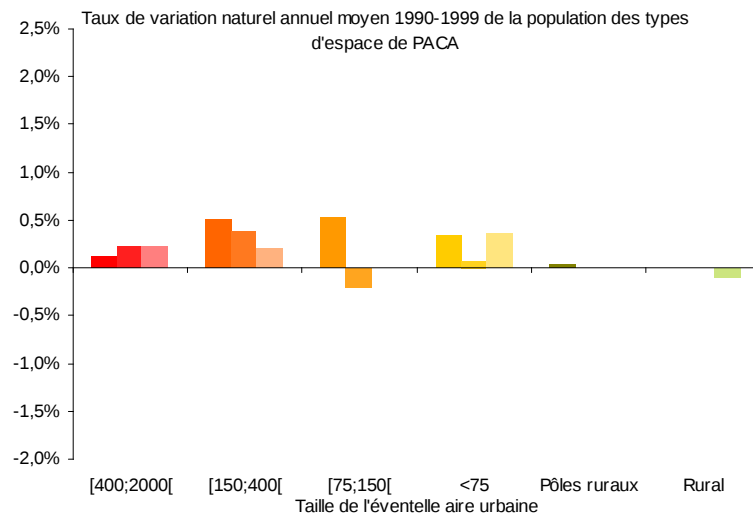
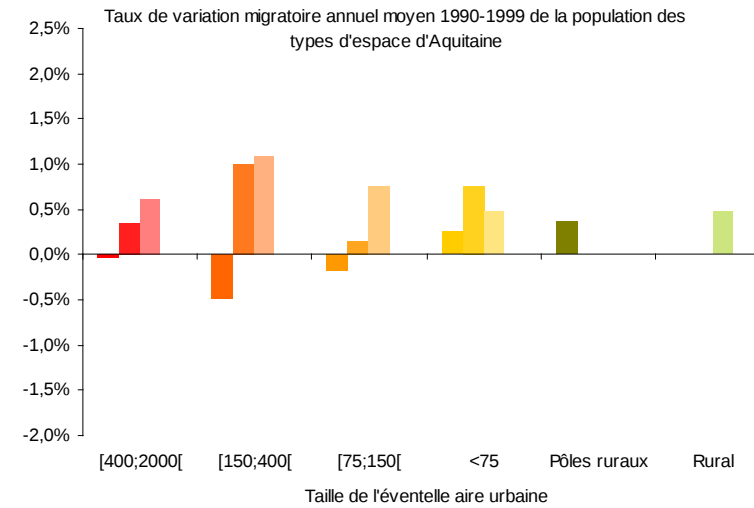
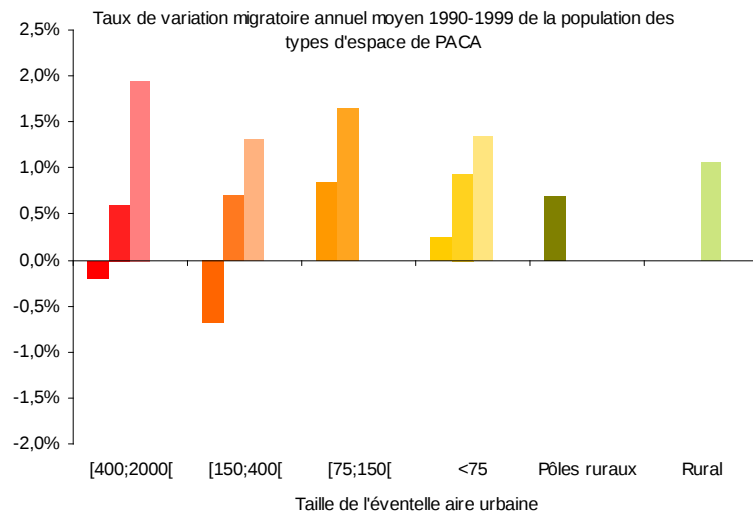
Source : RGP 1990 et 1999, INSEE. Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB.

Figure 10.



Source : RGP 1990 et 1999, INSEE. Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB.

Figure 11.



Source : RGP 1990 et 1999, INSEE. Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB.

« Ségrégation démographique » et types d'espace : la situation des grandes aires urbaines de province

La corrélation entre types d'espace et répartition par âges constitue un domaine produisant les différences les plus marquées (figure 12). Elles expliquent d'ailleurs en grande partie les différences de croissance naturelle observées entre les types d'espace.

Ainsi, pour une même taille d'aire urbaine, le poids des 25-34 ans augmente avec la centralité, et pour un même niveau de centralité, il croît avec la taille de l'aire. Les grandes aires urbaines de province se caractérisent donc par une forte proportion de 25-34 ans, notamment dans les villes centres.

De façon assez comparable, pour une même taille d'aire urbaine, le poids des très jeunes adultes (18-24 ans) augmente avec la centralité, ce n'est toutefois pas dans l'aire de Paris que, pour un même niveau de centralité, la part des 18-24 ans atteint son niveau maximal. Ce sont les grandes aires urbaines de province dont les villes centres concentrent le plus massivement les très jeunes adultes. A un moindre degré, cette sur-représentation des 18-24 ans s'observe aussi dans les villes centres des aires de taille plus modeste (entre 150 000 et 400 000 habitants). Provenant de la concentration des établissements supérieurs, cette sur-représentation des très jeunes adultes dans les villes centres des grandes et moyennes aires urbaines de province, s'est accrue avec l'allongement de la durée des études. Du fait de l'augmentation rapide de la proportion de bacheliers dans les générations, une proportion de plus en plus importante de jeunes bacheliers résidant initialement en milieu rural ou dans les petites villes a quitté le ménage parental pour s'installer dans un logement à proximité des sites d'enseignement supérieur (M. Caillot, 2006). La relative accessibilité des sites d'enseignement supérieur franciliens pour les bacheliers régionaux, a, malgré l'augmentation de leur poids dans les générations, empêché qu'elle ne se traduise par une aussi forte concentration des 18-24 ans dans l'espace central régional que constituent les arrondissements parisiens.

Pour une même taille d'aire urbaine, la proportion de 65 ans et plus, augmente avec la centralité, mais, pour un même niveau de centralité, elle diminue avec la taille de l'aire. Les grandes aires urbaines de province se caractérisent donc par une faible proportion de 65 ans et plus, notamment dans les couronnes périurbaines.

Le poids des 35-49 ans diminue avec la centralité, son niveau est donc maximal dans les couronnes périurbaines pour lesquelles il varie peu avec la taille de l'aire urbaine. Il est en revanche assez différent dans les villes centres, atteignant un niveau minimal pour les plus grandes aires de province.

Au total, les grandes aires urbaines de province se caractérisent par une population relativement jeune, les villes centres regroupant une proportion importante de 18-24 ans et, dans une moindre mesure de 25-34 ans. Réciproquement, leurs couronnes périurbaines comprennent une forte proportion de 35-49 ans avec leurs enfants. Ces grandes aires urbaines de province sont donc celles pour lesquelles les différences de composition par âges sont les plus marquées entre les couronnes. Parfois qualifié de « ségrégation démographique » ce phénomène qui culmine au sein des grandes aires urbaines de province, présente néanmoins une intensité assez variable d'une ville à l'autre. Sur ce plan, l'aire de Bordeaux (figure 13) est assez représentative du profil général ici décrit.

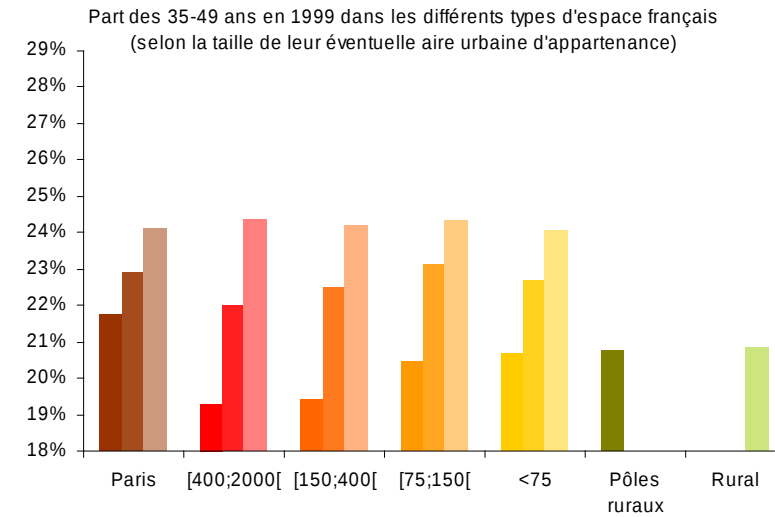
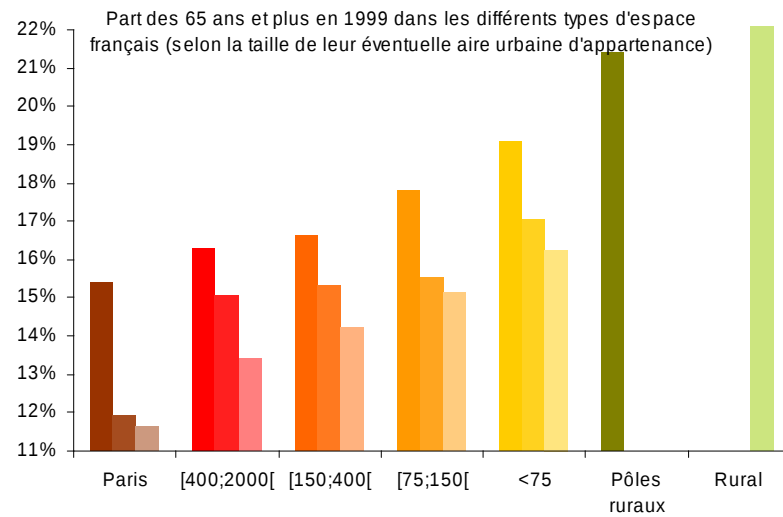
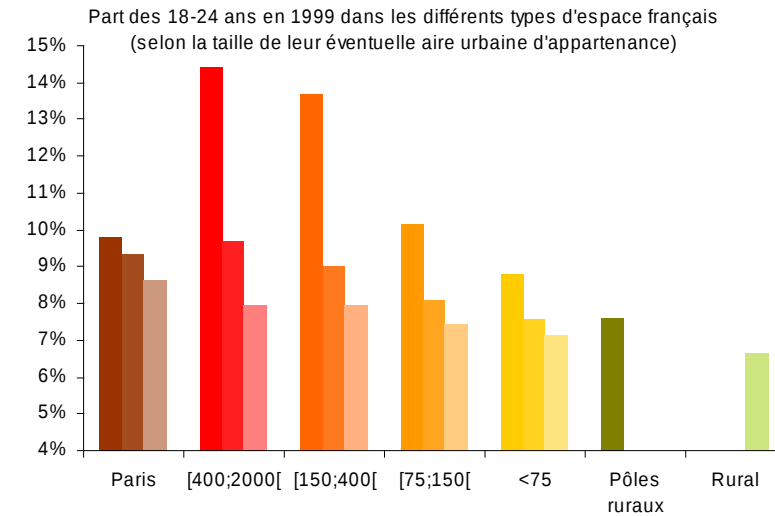
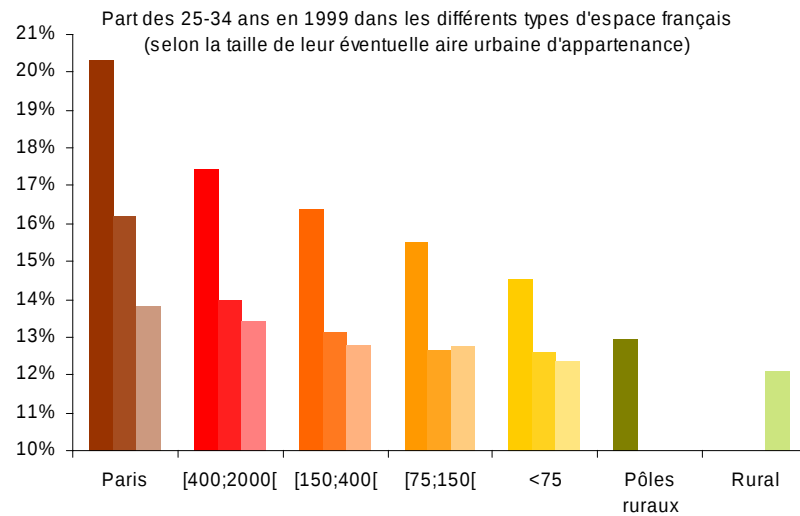
L'aire urbaine de Lyon (figure 14) s'en distingue très légèrement avec, dans la ville centre, une proportion moindre de 18-24 ans et une proportion plus élevée de 25-34 ans, elle se rapproche, en ce sens, un peu de l'aire de Paris, sans pour autant constituer, à proprement parler, un profil « hybride ». Au regard de la population de Rhône-Alpes résidant hors des grandes aires urbaines, la jeunesse relative de la population de l'aire urbaine de Lyon, est par ailleurs moins marquée que celle de l'aire de Bordeaux vis-à-vis des Aquitains habitant hors des grandes aires urbaines.

On retrouve cette moindre jeunesse relative de la population de l'aire urbaine de Lille vis-à-vis des habitants hors grandes aires urbaines de la région Nord-Pas-de-Calais. Elle résulte peut-être de la plus grande jeunesse de l'ensemble de la population régionale au regard de la population métropolitaine. En revanche, les différences de composition par âges entre les différentes couronnes de l'aire de Lille sont très marquées (figure 15), avec notamment une très forte sur-représentation des très jeunes adultes dans la ville centre. Au-delà de spécificités en partie liées à la plus grande fécondité des femmes de la région Nord-Pas-de-Calais, l'aire urbaine de Lille constitue une forme extrême de la « ségrégation démographique » propre aux grandes aires urbaines de province, là où Bordeaux (tout comme, Nantes, Rouen ou Clermont) en serait l'expression moyenne.

Une autre version extrême de cette « ségrégation démographique » est offerte par les aires urbaines de Rennes (figure 16), de Montpellier ou de Nancy, avec des sur-représentations record des très jeunes adultes dans la ville centre.

A contrario, Toulon (comme les autres grandes aires de PACA) présente un très faible niveau de « ségrégation démographique » entre les couronnes de l'aire urbaine (figure 17), les populations de PACA résidant hors des grandes aires urbaines se différenciant assez peu de celles de l'aire.

Figure 12.

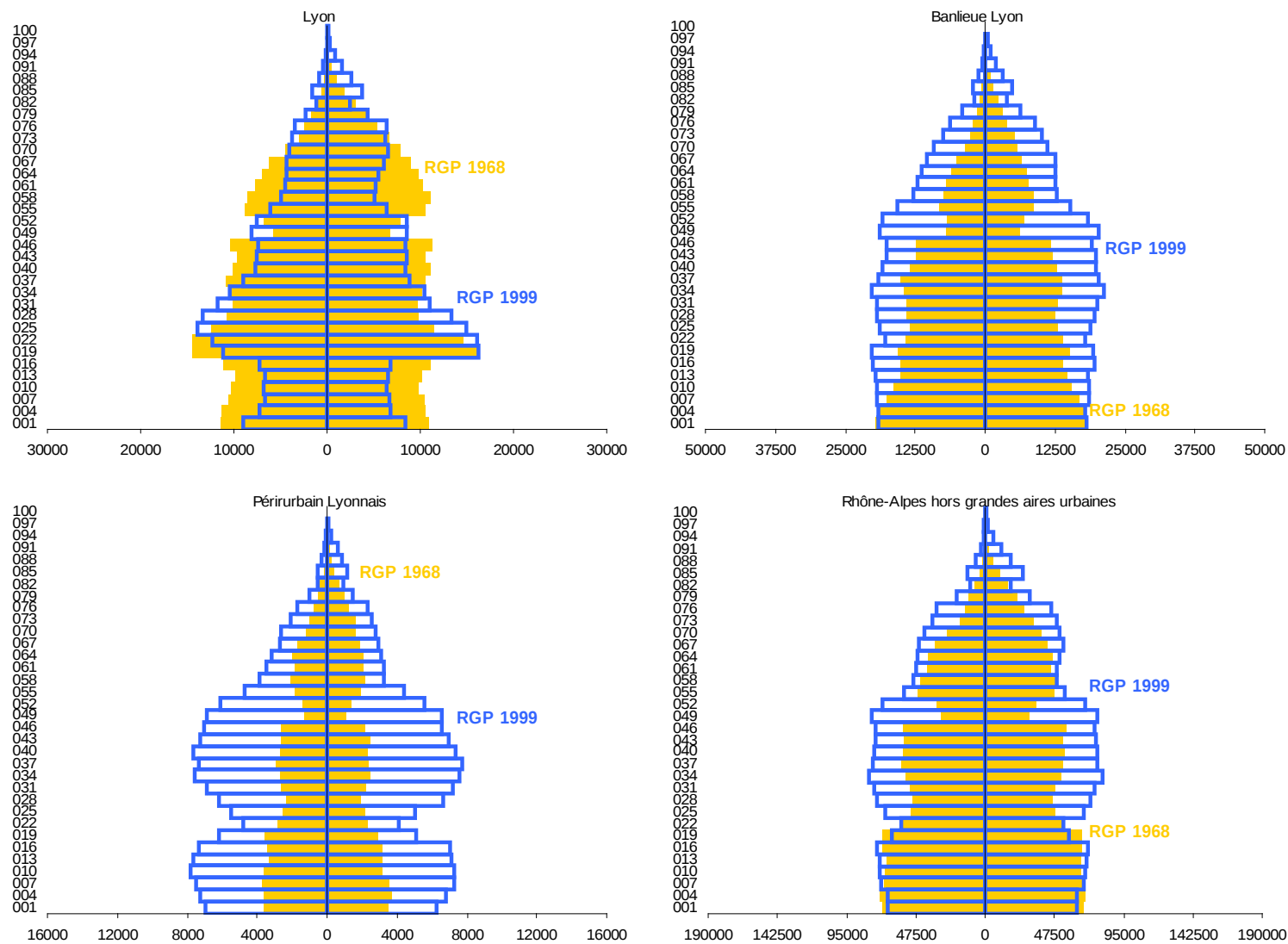


Source : RGP 1999, fichier SAPHIR, élaboré par B Aubry, INSEE Alsace. Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB.

Figure 13.

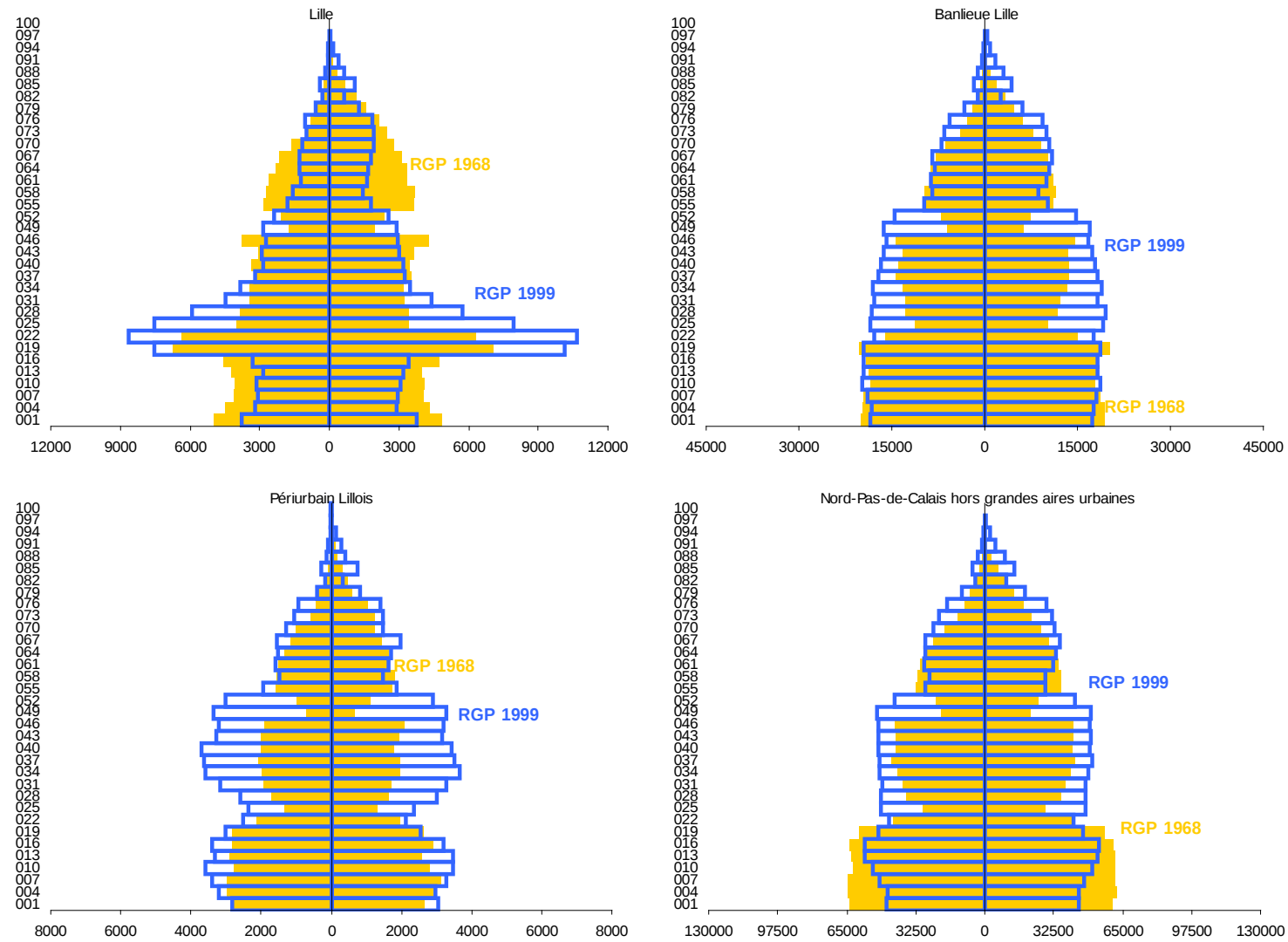


Figure 14.



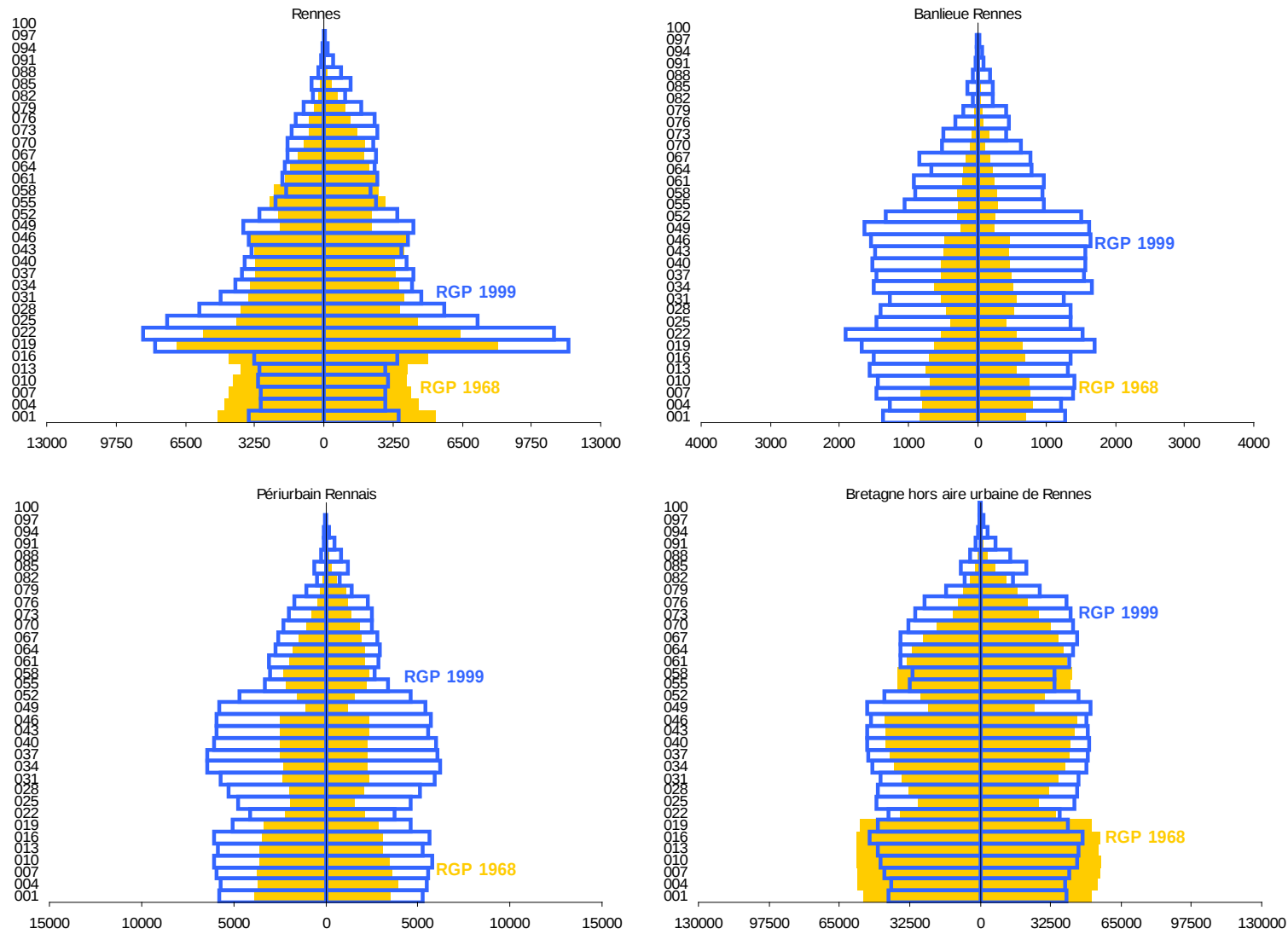
Source : RGP 1999, fichier SAPHIR, élaboré par B Aubry, INSEE Alsace. Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB.

Figure 15.



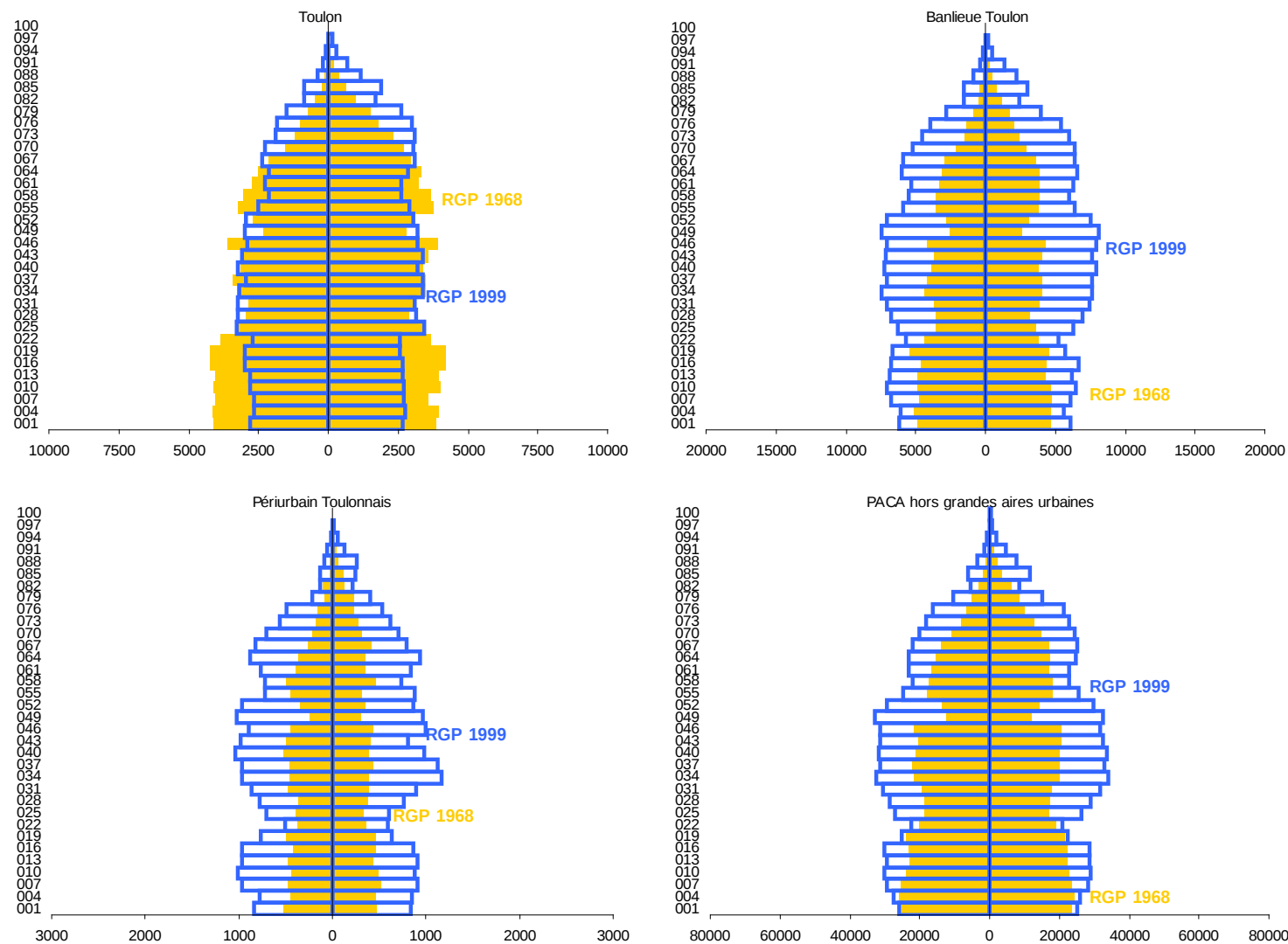
Source : RGP 1999, fichier SAPHIR, élaboré par B Aubry, INSEE Alsace. Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB.

Figure 16.



Source : RGP 1999, fichier SAPHIR, élaboré par B Aubry, INSEE Alsace. Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB.

Figure 17.



Analysée sur le long terme, la « ségrégation démographique » entre les différents types d'espace composant les grandes aires urbaines de province a eu tendance à s'accroître sous l'effet de deux facteurs :

- la périurbanisation de la vie familiale (à partir de la fin des années 1960),
- l'allongement de la durée des études (depuis le milieu des années 1980²).

Les années 1970 ont ainsi été marquées par une croissance des écarts des proportions de 35-49 ans et, dans une moindre mesure, des moins de 18 ans, entre les différentes couronnes des grandes aires urbaines de province (figure 18). On peut ainsi remarquer que les proportions de 35-49 ans et de moins de 18 ans dans les couronnes périurbaines des grandes aires urbaines de province a, entre 1975 et 1982, dépassé le niveau, jusqu'alors maximal, présenté dans les banlieues de ces aires. Cette divergence croissante s'observait alors même que, sur ce plan, les écarts entre les régions françaises tendaient à se réduire. Très inégal selon les villes, ce phénomène se manifeste très faiblement à Strasbourg et dans les villes de la région PACA, alors qu'il est particulièrement patent à Grenoble, Montpellier, Lyon, Lille, Rouen, Toulouse ou Bordeaux dont la ville centre comprend une proportion minimale de moins de 18 ans (figure 19).

Cette périurbanisation de la vie familiale s'illustre non seulement par l'évolution des compositions par âges de l'ensemble de la population, reflet de la sélection migratoire des populations en fonction de leur âge, mais aussi, par la sélection migratoire, à âge égal, des femmes en fonction de leur fécondité passée ou à venir (Ch. Bergouignan, 1999, 2000, 2003, 2008, C. Kersuzan, 2008). Mesurée, pour un territoire, par l'écart entre la fécondité des anciennes résidentes (ici les femmes présentes en 1990) et la fécondité des résidentes ultérieures (ici les femmes recensées en 1999), cette sélection migratoire des femmes d'un même âge en fonction de leur comportement reproducteur est d'autant plus forte que la taille de l'aire urbaine est importante (figure 20). Elle est donc minimale dans les petites aires urbaines ce qui pourrait laisser supposer qu'une partie des naissances y précède la mobilité vers une couronne périphérique. Réciproquement, elle est maximale dans l'aire parisienne, avec une mobilité centre-périphérie plus fréquemment postérieure à la naissance. Dans les grandes aires urbaines de province, où elle atteint un niveau très important, cette sélection migratoire se manifeste :

- pour les villes centres, par une fécondité des résidentes (ici 1999), inférieure à celle des anciennes résidentes (ici 1990), signe, pour des femmes d'un même âge, d'une tendance au départ plus marquée chez celles en train de vivre ou s'apprêtant à vivre un projet fécond, et d'une tendance au maintien sur place ou à l'arrivée de femmes ne s'inscrivant pas, au moins à court terme³, dans cette démarche familiale,
- pour les couronnes périurbaines, par une fécondité des résidentes (ici 1999), supérieure à celle des anciennes résidentes (ici 1990), signe, pour des femmes d'un même âge, d'une tendance à l'arrivée plus marquée chez celles en train de vivre ou s'apprêtant à vivre un projet fécond, et d'une tendance

² Si l'allongement de la durée des études est phénomène ayant débuté bien avant les années 1980, c'est la réforme « Chevènement », en 1985, qui a, après une longue période de stagnation (hommes) ou de croissance modeste (femmes), provoqué l'augmentation très rapide de la proportion de bacheliers dans les générations (environ 35% pour la génération 1966 à près de 65% pour la génération 1976), (M. Caillot, 2005).

³ Si cette comparaison permet de contrôler l'effet de l'âge des femmes sur la répartition territoriale des enfants, elle met en évidence une interaction entre mobilité résidentielle et fécondité et non une différence de comportement fécond à l'échelle de la totalité de la vie des femmes. Aussi, rien ne permet d'affirmer, que les femmes se maintenant dans les centres urbains, qui à un même âge, ont, entre 1990 et 1999, moins d'enfants que celles quittant ces centres, auront une moindre fécondité, à l'échelle de l'ensemble de leur existence.

au départ de femmes ne s'inscrivant pas, au moins à court terme, dans cette démarche familiale,

- pour les banlieues, par une fécondité des résidentes (ici 1999), très voisine de celle des anciennes résidentes (ici 1990), signe, pour des femmes d'un même âge, d'une tendance à la mobilité plus marquée chez celles en train de vivre ou s'apprêtant à vivre un projet fécond, et d'une tendance au maintien sur place de femmes s'inscrivant moins, à court terme, dans cette démarche familiale.

Sur ce plan aussi on signale d'importants écarts entre les grandes aires urbaines de province (figure 21). Cette sélection migratoire, à un même âge, des femmes des différentes couronnes des aires urbaines, en fonction de leur fécondité est ainsi très importante à Lille, conséquente à Bordeaux, Toulouse ou Rouen, mineure à Strasbourg et quasi-inexistante à Marseille.

Les années 1980 et 1990 ont été marquées par une croissance de la proportion de 18-24 ans dans les villes centres des grandes aires urbaines de province. Favorisée, voire engendrée, par l'élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur, qui implique l'installation d'une partie des nouveaux bacheliers à proximité des sites d'enseignement supérieur, elle intervient alors que le poids des très jeunes adultes est en recul à l'échelle des régions et de l'ensemble du pays. Elle se traduit donc par une diminution de la part des 18-24 ans dans les autres types d'espace (banlieues, mais surtout couronnes périurbaines, espaces ruraux et petites villes) dont proviennent une partie de ces nouveaux étudiants, qui sans cet allongement général de la durée des études n'auraient sans doute pas effectué cette migration décohabitante du domicile parental à un âge aussi précoce.

Figure 18.

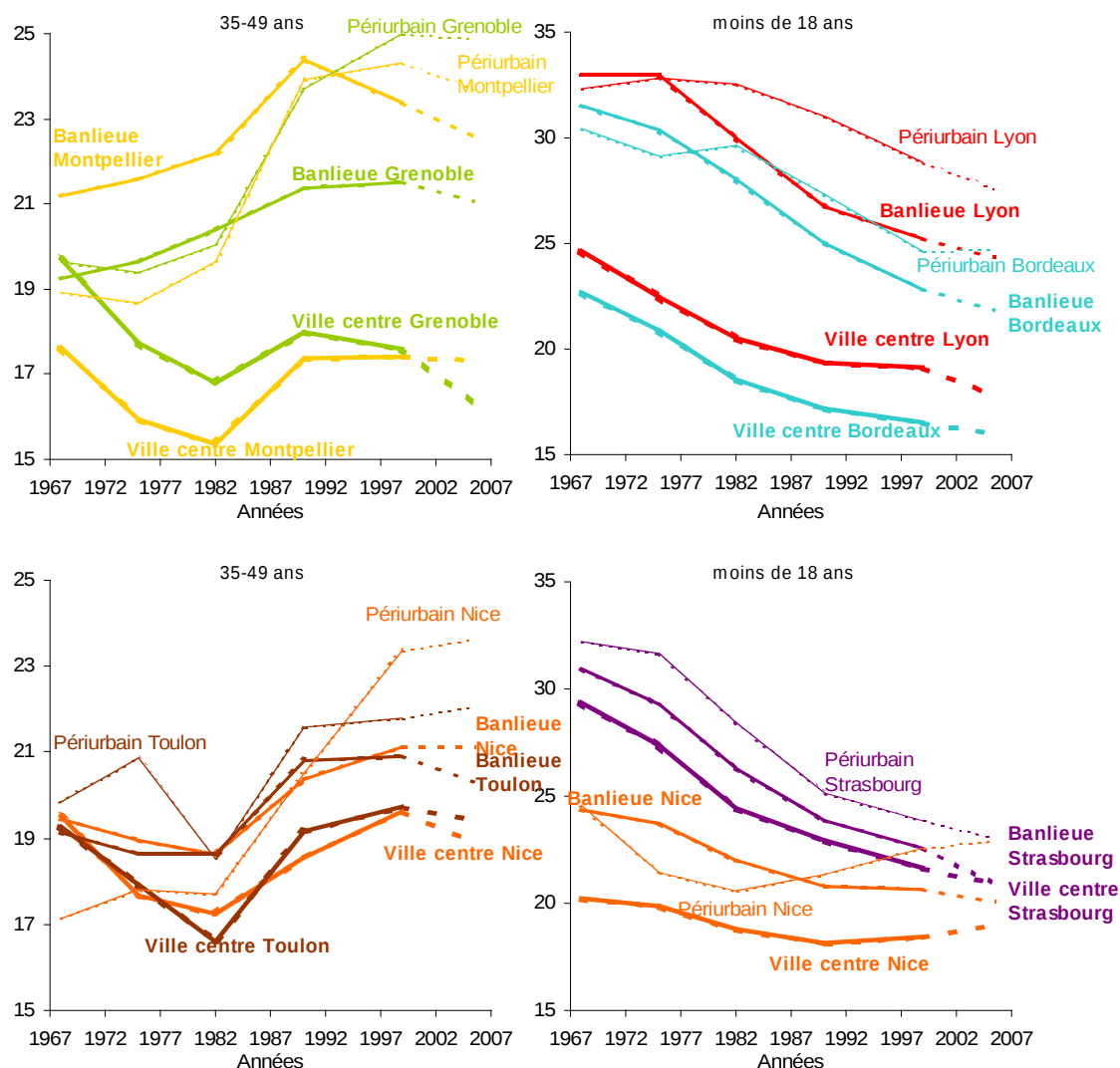
Evolution 1968-2005 du poids des différents groupes d'âges dans la population des différents types d'espace des grandes aires urbaines de province



Source : RGP 1968 à 1999, fichier SAPHIR, élaboré par B Aubry, INSEE Alsace. RRP, INSEE.
 Traitement et, pour la période récente, estimations tirées des données préliminaires du RRP : Ch Bergouignan, IEDUB.

Figure 19.

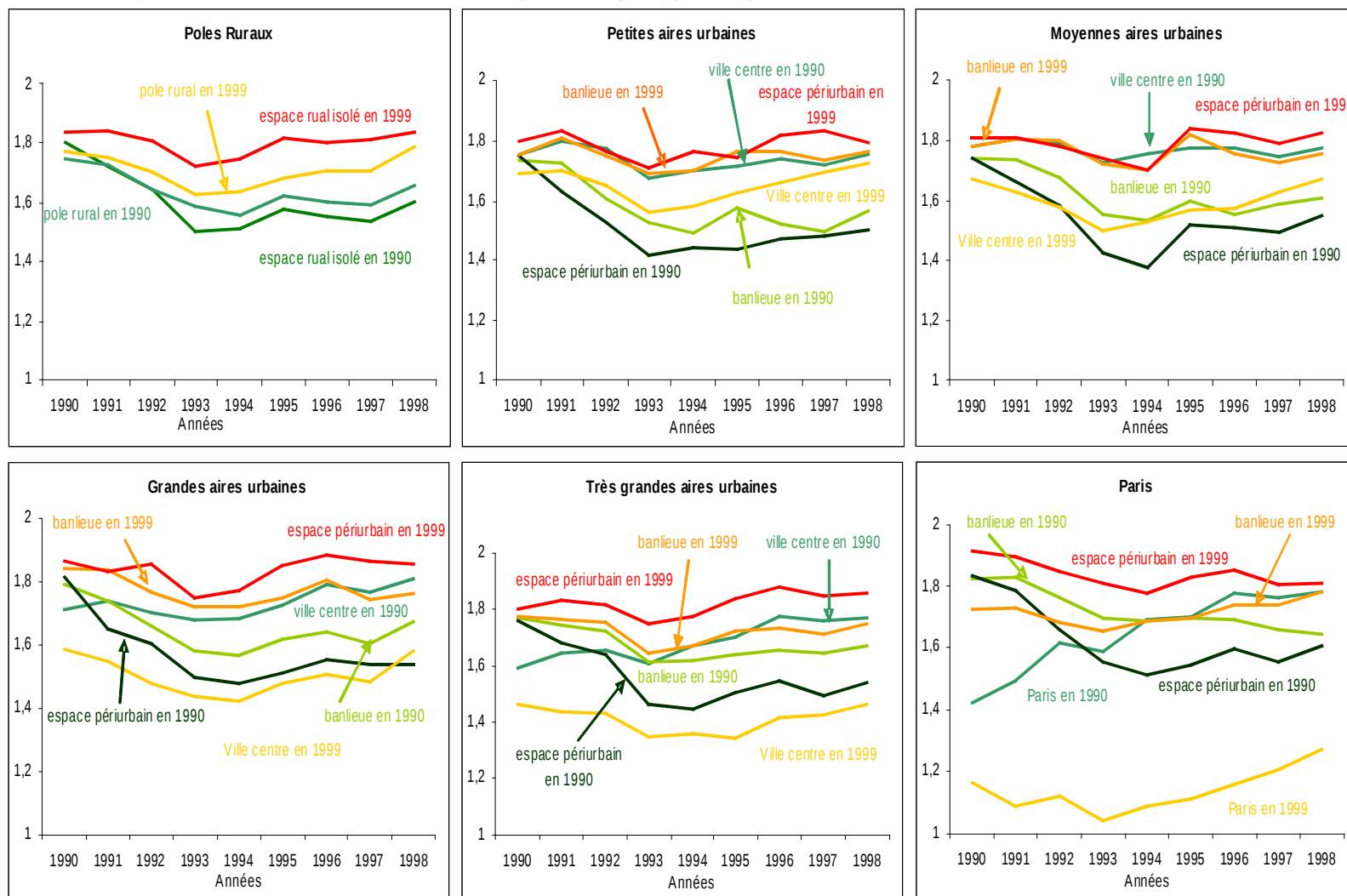
Evolution 1968-2005 du poids des différents groupes d'âges dans la population des couronnes de certaines aires urbaines



Source : RGP 1968 à 1999, fichier SAPHIR, élaboré par B Aubry, INSEE Alsace. RRP, INSEE.
 Traitement et, pour la période récente, estimations tirées des données préliminaires du RRP : Ch Bergouignan, IEDUB.

Figure 20.

Indicateur conjoncturel de fécondité de 1990 à 1998 pour chaque type d'espace de résidence en 1990 et 1999, selon la taille de l'aire urbaine



Source : RGP 1999, fichier SAPHIR, élaboré par B Aubry, INSEE Alsace. Traitement : C Kersuzan, IEDUB.

Figure 21.

Indicateur conjoncturel de fécondité de 1990 à 1998 pour chaque type d'espace de résidence en 1990 ou en 1999, pour quelques aires urbaines de province



Source : RGP 1999, fichier SAPHIR, élaboré par B Aubry, INSEE Alsace. Traitement : C Kersuzan, IEDUB.

Pendant les années 1970, la part des 25-34 ans a crû au même rythme dans les diverses couronnes des grandes aires urbaines de province, épousant les variations nationales et régionales de cette proportion. Depuis 1982, la proportion de 25-34 ans maintient son augmentation dans les villes centres des grandes aires urbaines de province, alors même que son poids diminue dans les autres parties de ces aires urbaines ainsi qu'aux échelles régionales et nationales. Bien qu'il ne s'agisse plus qu'exceptionnellement d'âges de poursuite d'études supérieures, cette croissance de la part des 25-34 ans est indirectement le résultat de l'afflux d'étudiants de 18-24 ans dans les villes centres des grandes aires urbaines de province. Ces derniers ont en effet constitué un « réservoir » de population susceptible de se maintenir, notamment composée des anciens étudiants vivant seuls ou en couple sans enfants.

Particulièrement net à Nancy, à Rennes, ou à Lille, ce phénomène de « ségrégation démographique » croissante, notamment pour la présence relative des 18-24 ans et des 25-34 ans, est presque inexistant dans les grandes aires urbaines de la Côte d'Azur. Sans faire partie des aires urbaines les plus touchées par cette « ségrégation démographique » centrée sur les jeunes adultes, Bordeaux présente sur ce plan un niveau relativement élevé, conforme à la « norme » des grandes aires urbaines de province pour les 18-24 ans, et légèrement au dessus pour les 25-34 ans.

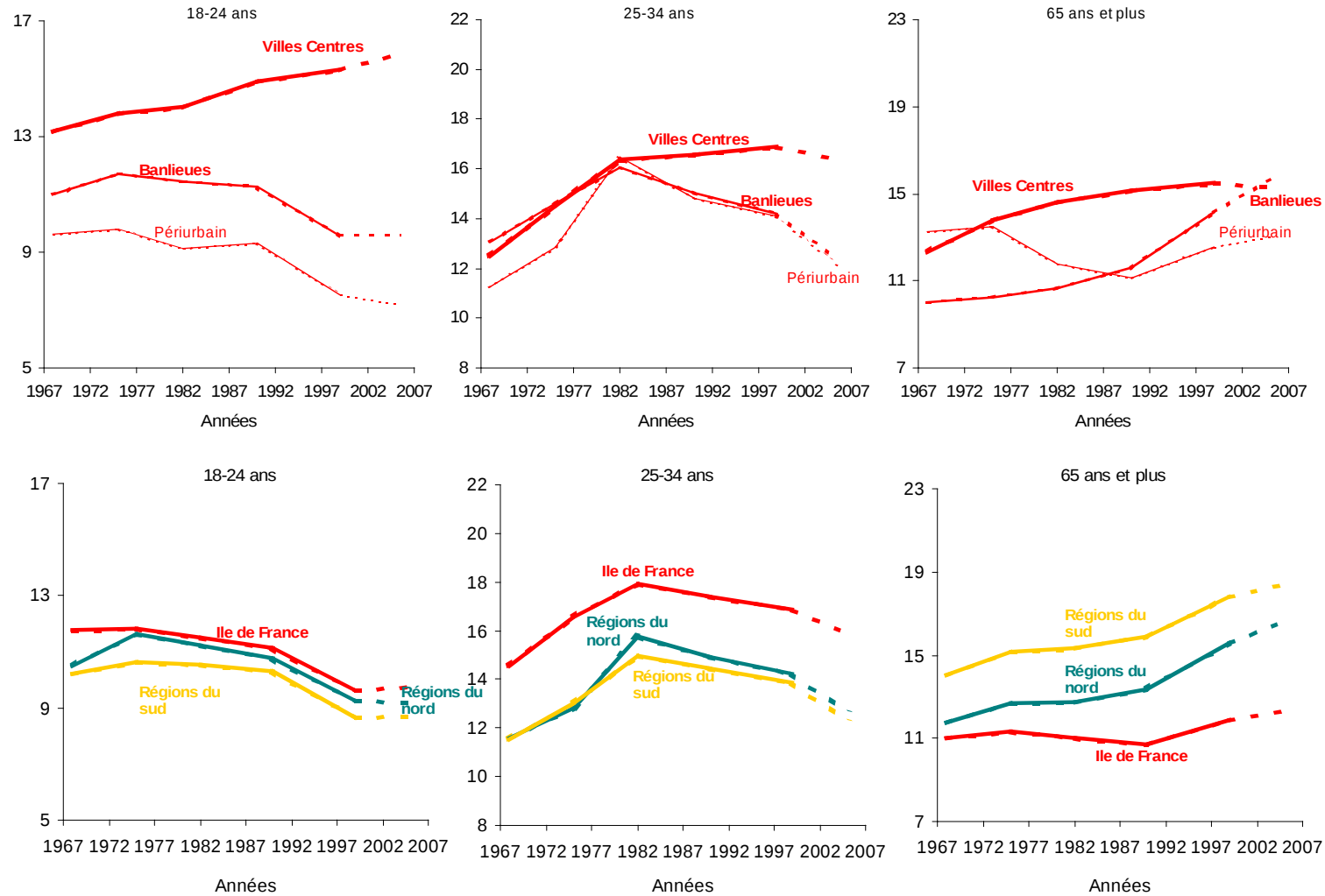
En revanche, depuis 1980, les différences en matière de proportions de 65 ans et plus entre les différentes couronnes des grandes aires urbaines de province se sont plutôt réduites. Initialement élevé dans les villes centres (de 1968 à 1982, Bordeaux présentait, sur ce plan, un niveau record, juste après Nice), et dans les territoires destinés à constituer l'espace périurbain actuel, le poids des personnes âgées était au contraire très faible en banlieue. Ces transformations des part respectives de 65 ans et plus correspondent à 3 mouvements :

- au cours des années 1970 et 1980, les espaces les plus périphériques ont rajeuni sous l'effet de leur périurbanisation (arrivée de familles avec enfants),
- au cours des années 1980 et 1990, les personnes âgées occupant des petits logements dans les villes centres (notamment les locataires d'appartements « loi 1948 ») ont été remplacées par les étudiants, dont certains restent après la fin de leurs études et avant la constitution de leur famille,
- les adultes des familles avec enfants installées en périphérie vieillissent et leurs enfants quittent le foyer parental. Démarré dans les années 1970 et 1980 dans les banlieues, puis dans les années 1990 dans l'espace périurbain, ce vieillissement est souvent, lorsqu'il entre dans sa deuxième phase (banlieues à partir de 1990), plus rapide que celui observé à l'échelle nationale ou régionale.

Moins représentative d'une évolution dominante que la hausse du poids des très jeunes adultes dans les villes centres, cette convergence des proportions de 65 ans et plus des différentes couronnes des grandes aires urbaines de province est assez variable d'une aire à l'autre. Maximale à Bordeaux où les parts de 65 ans et plus sont quasi identiques dans la ville centre, en banlieue et dans l'espace périurbain, la convergence est moins nette à Lyon (avec une couronne périurbaine encore très jeune), elle l'est encore moins à Nice (avec une couronne périurbaine poursuivant son rajeunissement) ou à Strasbourg (avec un vieillissement identique de 1968 à 1999 dans les 3 types d'espace).

Figure 22.

Evolution 1968-2005 du poids des différents groupes d'âges dans la population des différents types d'espace des grandes aires urbaines de province

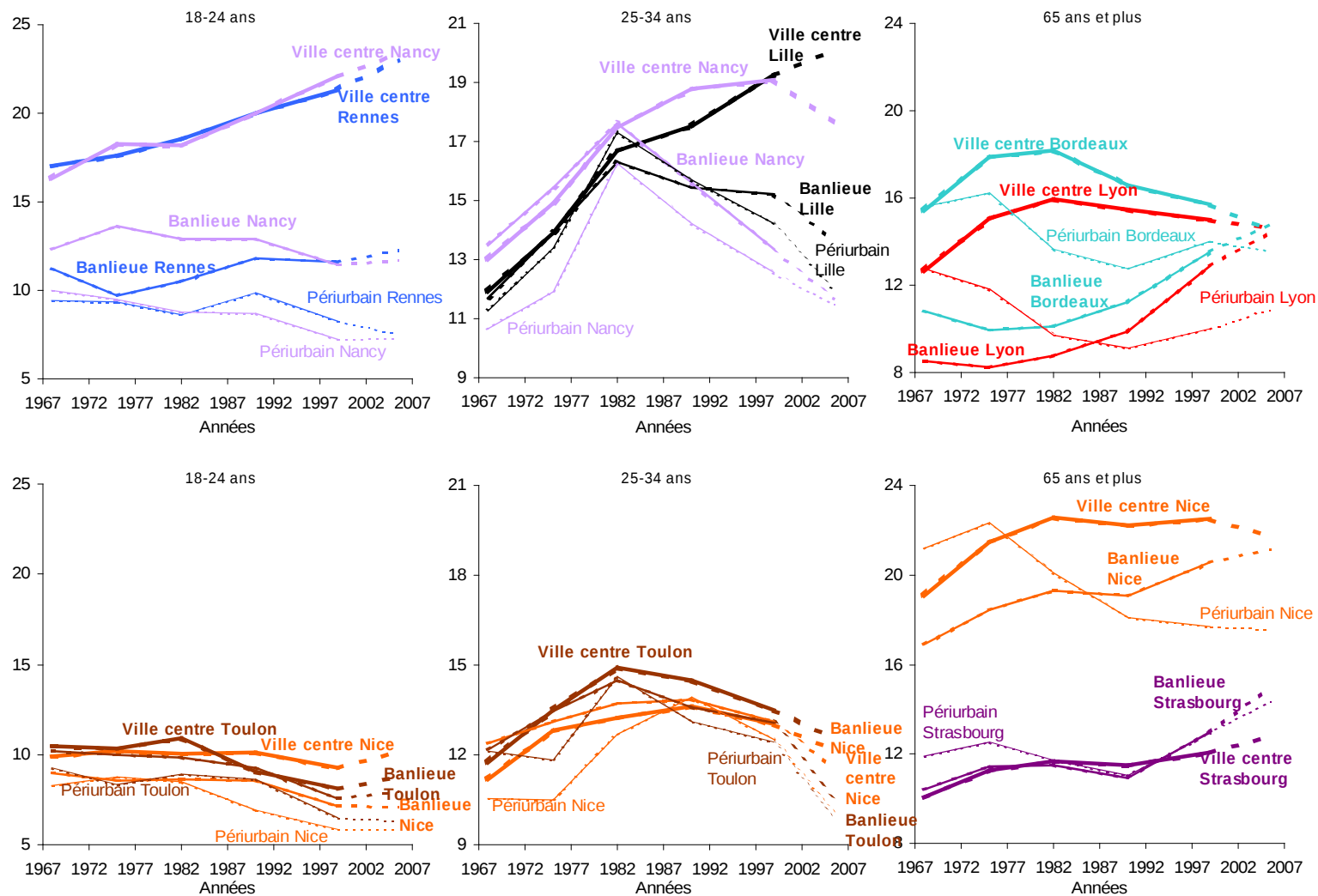


Source : RGP 1968 à 1999, fichier SAPHIR, élaboré par B Aubry, INSEE Alsace. RRP, INSEE.

Traitement et, pour la période récente, estimations tirées des données préliminaires du RRP : Ch Bergouignan, IEDUB.

Figure 23.

Evolution 1968-2005 du poids des différents groupes d'âges dans la population des couronnes de certaines aires urbaines



Source : RGP 1968 à 1999, fichier SAPHIR, élaboré par B Aubry, INSEE Alsace. RRP, INSEE.

Traitement et, pour la période récente, estimations tirées des données préliminaires du RRP : Ch Bergouignan, IEDUB.

2.1.2 | Dynamique migratoire des grandes aires urbaines de province : quelle spécificité bordelaise ?

Profil général et tendances des migrations affectant les grandes aires urbaines de province

Les évolutions précédemment décrites résultent essentiellement des flux migratoires et de leurs transformations. En comparant 3 périodes intercensitaires (1962-1968, 1975-1982 et 1990-1999)⁴, on aboutit à 2 types de conclusions.

Les profils par âges des migrations affectant les différents types d'espace composant les grandes aires urbaines de province sont restés assez stables au cours des 40 dernières années. Il s'agit :

- d'adultes d'une trentaine d'années avec leurs enfants de 3 à 12 ans pour les mobilités centrifuges au sein des grandes aires urbaines de province (ville centre vers banlieue ou espace périurbain, banlieue vers espace périurbain),
- d'adultes de 25-34 ans avec leurs enfants de moins de 10 ans et personnes atteignant les âges de sortie d'activité, pour les mobilités centrifuges depuis les grandes aires urbaines de province vers l'espace rural et les petites aires urbaines,
- de jeunes adultes de 23-29 ans beaucoup moins fréquemment accompagnés d'enfants, qui lorsqu'ils sont présents ont le plus souvent moins de 3 ans, pour les mobilités centripètes (espace périurbain vers ville centre ou banlieue, banlieue vers ville centre, mais aussi, banlieue ou ville centre vers l'aire de Paris) ; plus la mobilité est centripète plus les enfants y sont rares, c'est particulièrement net pour les mobilités de l'espace périurbain vers la ville centre ou des aires urbaines de province vers l'aire de Paris,
- de très jeunes adultes de 18-24 ans, sans enfant, pour les mobilités centripètes depuis l'espace rural ou les petites et moyennes aires urbaines vers les villes centres des grandes aires urbaines de province.

⁴ D'un point de vue théorique comparer, pour plusieurs périodes intercensitaires de durée différente, la mobilité observée via la question sur la résidence au recensement précédent, est très délicat. L'annualisation linéaire n'est guère adaptée en raison de la corrélation entre l'âge, l'intensité des mobilités, la durée des séjours et le type d'espace de départ et d'arrivée. Décomposer l'analyse selon les âges permet de limiter ce genre de problèmes, dans ce cas l'annualisation linéaire sera d'autant moins biaisée que l'installation dans le territoire d'accueil sera durable. Elle est donc très inadaptée aux migrations de très jeunes adultes pour études supérieures et à celles des jeunes adultes en début de vie professionnelle, elle déforme moins la mesure des migrations de fin de vie professionnelle et de retraités. Par ailleurs, les données annuelles (enquêtes emploi) permettant une annualisation non linéaire (D. Courgeau, 1973) manquent de précision géographique pour rendre compte de territoires locaux ou de types d'espaces très spécifiques.

S'agissant de mesurer l'évolution, au fil des périodes intercensitaires, de profils par âges des migrations, l'absence d'une hypothétique annualisation n'a qu'une incidence très limitée sur les conclusions. Pour rendre compte de la transformation, au fil des périodes intercensitaires, d'écarts de comportements migratoires entre des territoires, la quasi impossibilité d'annualiser pertinemment les résultats, ne perturbe que de façon assez marginale les conclusions. En revanche, pour évaluer pour un même territoire la variation de niveau pour un type de migration le faisant intervenir comme zone de départ ou d'arrivée, il est nécessaire, sans pratiquer une annualisation susceptible d'introduire une distorsion supplémentaire, de prendre en compte non seulement l'âge, mais aussi la nature du parcours, pour estimer la durabilité de l'installation de façon à moduler l'interprétation à donner à l'évolution d'un indice d'une période intercensitaire à l'autre.

On peut néanmoins distinguer 3 transformations légères et assez récentes de ces profils migratoires :

- les personnes aux âges de sortie d'activité ont vu leur importance s'accroître modestement⁵ dans les migrations depuis les villes centres des grandes aires urbaines de province vers l'espace rural ou les petites aires urbaines,
- les migrations de personnes très âgées (80 ans et plus) de la ville centre vers la banlieue se sont légèrement⁶ développées ; il s'agit sans doute en partie d'entrées en institution, en logement-foyer ou en résidence de services,
- un pic plus précoce (vers 18-21 ans) apparaît à partir de la période 1990-1999, dans les migrations depuis l'espace périurbain vers les villes centres, un phénomène analogue étant observé de façon beaucoup plus modeste pour les migrations depuis l'aire de Paris vers les villes centres des grandes aires urbaines de province ; il s'agit probablement de migrations étudiantes ;
 - concernant celles provenant de l'espace périurbain, elles sont favorisées par des facilités d'occupation des petits logements de ville centre qui accroissent les décohabitations malgré la possibilité géographique pour une partie des étudiants dont les parents habitent l'espace périurbain de continuer à y loger,
 - concernant celles provenant de l'aire urbaine de Paris, elles sont accrues par la spécialisation des formations de niveau supérieur (ex DEA et DESS, Master 2) qui peut inciter les étudiants à changer de région.

Certaines formes de mobilité ont connu des changements importants d'intensité :

- Comme on l'a signalé précédemment ce sont les migrations étudiantes depuis l'espace rural et les petites villes vers les villes centres des grandes aires urbaines de province, qui, du fait de l'allongement de la durée des études, présentent, au cours des années 1980 et 1990, la plus forte croissance⁷. Partant d'un niveau plus modeste les migrations depuis les aires urbaines moyennes vers les villes centres des grandes aires urbaines de province se sont accrues dans des proportions comparables, malgré la mise en place d'antennes délocalisées de formation supérieure.
- La mobilité depuis les villes centres et les banlieues des grandes aires urbaines vers leurs couronnes périurbaines (dans leur définition 1999), a connu une croissance d'ampleur presque comparable⁸ au cours des années 1970.

⁵ Cette augmentation bien réelle reste en effet assez modeste car le caractère relativement durable des installations correspondantes fait que les plus longues durées des périodes intercensitaires 1975-1982 et surtout 1990-1999, gonflent artificiellement la mesure prise de la mobilité (voir note 4).

⁶ Voir note 5.

⁷ Étant donnée la durée relativement faible des installations d'étudiants dans les villes centres des grandes aires urbaines de province (entre 1 et 5 ans dans la majorité des cas), l'inégale durée des périodes intercensitaires comparées (6 ans, 7 ans et 9 ans) est pratiquement sans effet sur la proportion de personnes ayant migré (voir note 4). L'évolution de la proportion de très jeunes adultes migrant depuis l'espace rural, les petites et moyennes villes vers les villes centres des grandes aires urbaines de province, peut donc être considérée comme fidèlement mesurée par l'exploitation ici entreprise de la question du recensement sur la résidence antérieure.

⁸ Le caractère plutôt durable des installations familiales en couronne périurbaine conduit à atténuer le constat d'augmentation de la proportion de personnes y ayant migré entre la période 1962-1968 et la période 1975-1982, puisque cette dernière est plus longue d'une année. L'ampleur des évolutions observées prouvent néanmoins de façon robuste leur réalité.

- Les migrations de jeunes adultes en début de vie professionnelle depuis les villes centres (et dans une moindre mesure depuis leurs banlieues) des grandes aires urbaines de province vers l'aire de Paris ont significativement augmenté au cours des années 1990. Il s'agit d'une conséquence indirecte probable de l'allongement de la durée des études, de la hausse de la proportion de diplômés du supérieur, et de l'afflux de populations étudiantes dans les villes centres des grandes aires urbaines de province. En effet, une partie des grandes aires urbaines semblent dans l'impossibilité de proposer une quantité et une diversité d'emplois susceptibles de correspondre aux aspirations des diplômés du supérieur qu'elles forment dans des proportions deux fois plus importantes qu'au début des années 1980. A contrario, l'aire urbaine parisienne paraît offrir, sur ce plan, de meilleures opportunités.
- Les migrations depuis les grandes aires urbaines de province vers l'espace rural et les petites villes sont en légère croissance⁹. On peut y voir l'effet de la poursuite de l'extension de l'aire d'influence des grandes aires urbaines de province qui dépasse les limites définies à partir des mobilités domicile-travail.

En revanche, hormis la petite modification de profil par âges déjà signalée (départ vers la banlieue de personnes très âgées résidant initialement au centre), et si l'on tient compte de l'inégale durée des périodes intercensitaires, il ne semble pas que les échanges entre banlieues et villes centres des grandes aires urbaines de province aient connu de modifications notables¹⁰, notamment en termes d'intensité. Ce constat de relative stabilité du niveau de mobilité vaut aussi pour les autres échanges au sein des aires urbaines depuis que les extensions périurbaines via les installations familiales ont eu lieu au cours des années 1970, les indices de mobilité vers la couronne périurbaine n'augmentant que très peu entre les périodes 1975-1982 et 1990-1999¹¹.

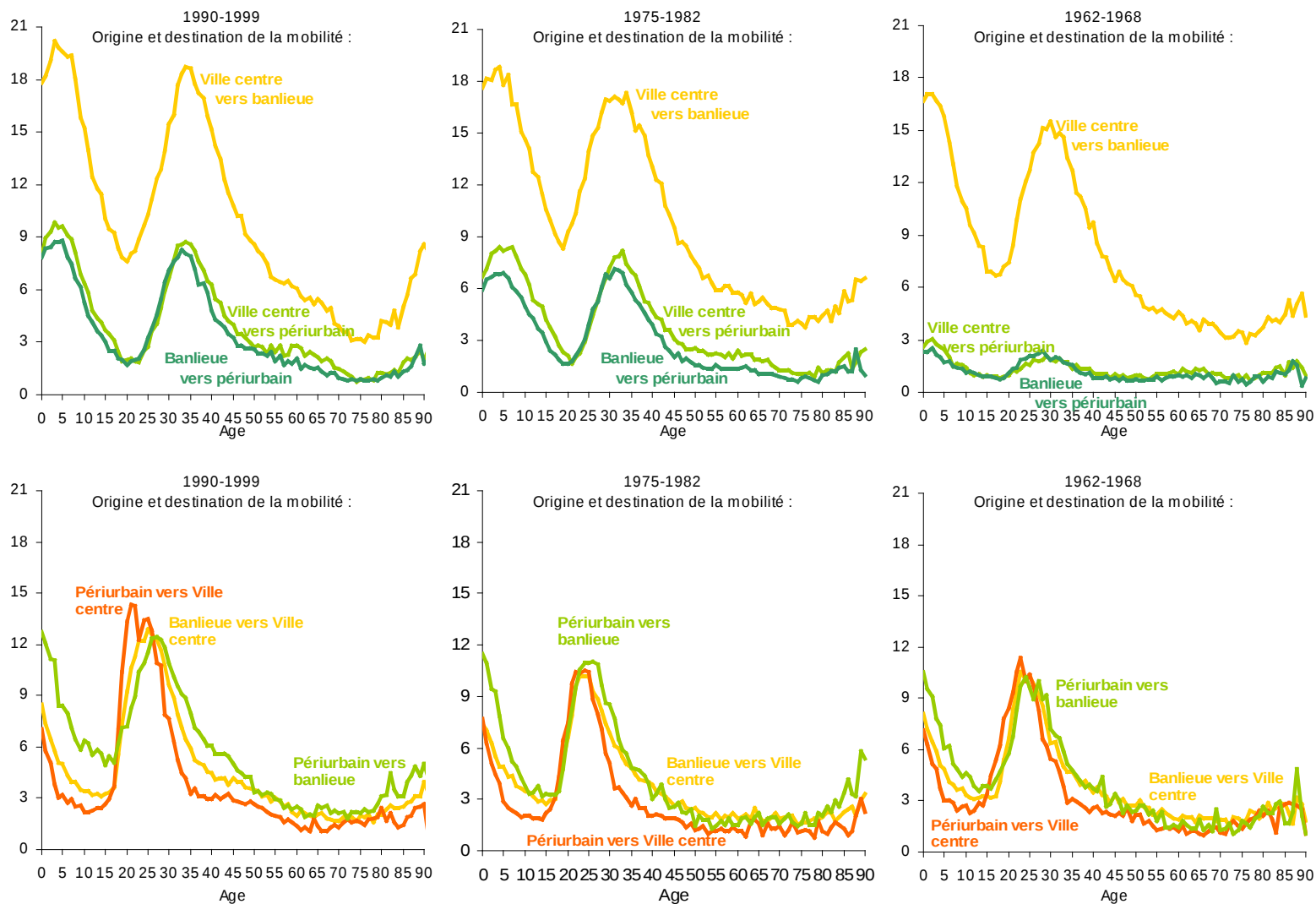
⁹ Le caractère plutôt durable des installations familiales et de personnes aux âges de sortie d'activité en milieu rural et dans les petites villes conduit à atténuer le constat d'augmentation de la proportion de personnes y ayant migré entre la période 1962-1968, la période 1975-1982 et la période 1990-1999, puisque qu'elles sont de durée croissante (6, 7 et 9 ans). La modeste ampleur des évolutions observées n'implique pas d'en nier la réalité mais elle commande de considérer que le phénomène subit, jusqu'en 1999, une accélération relativement lente.

¹⁰ Les installations en banlieue des grandes aires urbaines de province ne sauraient, pour une majorité suffisamment large de ménages être considérées comme aussi peu durables que les installations en ville centre ou dans l'aire parisienne. Aussi, la très légère croissance observée de la proportion de personnes y ayant migré au fil des périodes 1962-1968, 1975-1982 et 1990-1999, ne peut, du fait l'inégale durée des intervalles, être interprétée comme une plus grande fréquence de ces mobilités.

¹¹ La prise en compte de l'inégale durée des 2 périodes intercensitaires rendant finalement négligeable l'évolution observable.

Figure 24.

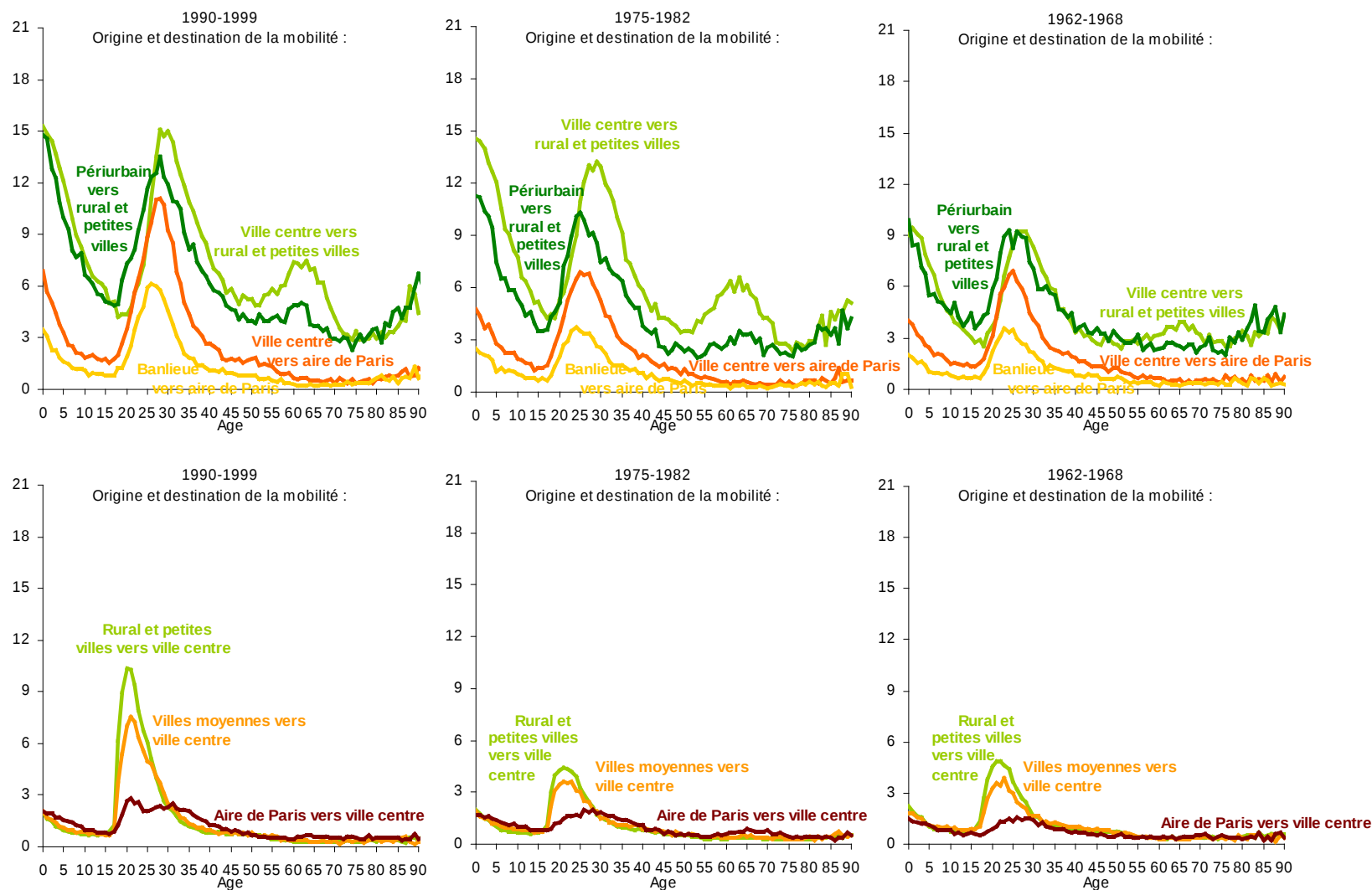
Mobilité entre les espaces des aires urbaines de province de 400 000 habitants et plus



Source : RGP 1968 à 1999, fichier SAPHIR, élaboré par B Aubry, INSEE Alsace. Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB.

Figure 25.

Mobilité entre les espaces des aires urbaines de province de 400 000 habitants et plus et les autres espaces métropolitains



Source : RGP 1968 à 1999, fichier SAPHIR, élaboré par B Aubry, INSEE Alsace. Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB.

Bordeaux dans le paysage migratoire urbain métropolitain

Fondées sur les comportements et évolutions moyens des 17 plus grandes aires urbaines après Paris, les conclusions précédentes synthétisent les stabilités et les transformations des équilibres migratoires entre les types d'espace les plus urbanisés de la province et vis-à-vis des territoires qui échangent des populations avec eux. La déclinaison à l'échelle de chacune de ces 17 aires urbaines de l'analyse des migrations montre, au-delà de quelques rares exceptions, la permanence globale des traits déjà avancés, mais aussi une grande diversité dans les degrés avec lesquels les différentes formes de mobilité résidentielle se manifestent¹².

Du fait de la très grande superficie relative de sa banlieue, Bordeaux présente les indices de mobilité résidentielle de la ville centre vers la banlieue parmi les plus élevés des 17 aires urbaines étudiées. En corrigeant cet effet superficie, l'intensité des migrations de Bordeaux vers sa banlieue se situe à un niveau beaucoup plus modeste, Strasbourg et Clermont présentant les indices corrigés les plus élevés et Marseille les plus faibles. La très grande superficie relative de l'espace périurbain bordelais produit des effets assez comparables mais plus modestes : l'intensité des migrations de la banlieue bordelaise vers la couronne périurbaine se situe à niveau assez conséquent sans correction de superficie alors qu'elle régresse assez nettement avec cette correction.

La mobilité résidentielle de l'aire de Bordeaux vers le milieu rural et les petites villes d'Aquitaine présente un niveau plutôt élevé au regard des migrations intra-régionales observées pour d'autres grandes urbaines provinciales. Ce niveau relativement élevé s'observe en particulier pour les personnes aux âges de sortie d'activité, de sorte que l'on peut supposer que des considérations de cadre et de qualité de vie de l'Aquitaine rurale et littorale gouvernent ces choix. La comparaison avec d'autres grandes aires urbaines nuance ce point de vue puisque les aires urbaines affichant les plus faibles niveaux pour cette forme de mobilité mélangent des aires urbaines de régions attirant peu de populations pour ces raisons (Nord-Pas-de-Calais) avec celles de régions attirant davantage de populations pour ces raisons (PACA).

L'intensité des migrations vers l'aire urbaine de Paris des jeunes adultes résidant initialement dans Bordeaux ville centre atteint un niveau parmi les plus élevés (juste après Rennes). C'est le signe à la fois de la forte concentration en anciens étudiants dans Bordeaux et de leur difficulté à entrer dans une vie professionnelle pour laquelle ils sont concurrencés par les cadres expérimentés attirés par l'Aquitaine. Ce phénomène est loin de ne répercuter qu'un effet de découpage

¹² Cette diversité tient en partie aux découpages administratifs communaux qui influencent mécaniquement la probabilité de migrer d'un territoire vers un autre, et biaise la comparaison entre les villes. De fait, pour une attractivité égale, la probabilité d'émigrer vers différents territoires sera, entre autres, proportionnelle à la superficie de chacun d'entre eux. De façon à améliorer les comparaisons on propose ici, lorsque la comparaison entre les 17 plus grandes aires urbaines de province implique une de leurs couronnes comme territoire d'arrivée, une correction des probabilités de migrer d'un territoire vers un autre éliminant l'effet différence de superficie. Cela revient à calculer une propension à migrer par personne du territoire de départ et par km² du territoire d'arrivée lorsque celui-ci est un type d'espace d'une des 17 aires urbaines étudiées. L'imperfection de cette correction, l'attractivité résidentielle d'un territoire n'étant pas une force physique s'exerçant de façon homogène sur l'ensemble de sa surface, implique de proposer aussi la mesure directement calculée sans correction de superficie. Les indices corrigés seront signalés comme tels et dépourvus d'échelle. Les graphiques représentant les indices non corrigés (parce que ne nécessitant pas de correction ou parce qu'un graphique associé présente en dessous les indices corrigés) auront 2 types d'échelles :

- de 0 à 0,6%, s'agissant de mobilités résidentielles partant d'un territoire extra-régional vers chaque type d'espace au sein d'une aire urbaine,
- de 0 à 30%, s'agissant de mobilités résidentielles se dirigeant vers chaque type d'espace au sein d'une des 17 aires urbaines et partant d'un territoire intra-régional (éventuellement une autre partie de chacune des 17 aires urbaines), ou de mobilités résidentielles partant d'une partie de chacune des 17 aires urbaines vers un territoire intra-régional ou vers un territoire extra-régional.

administratif entre ville centre et banlieue, puisque pour les migrations depuis la banlieue vers l'aire de Paris, l'aire de Bordeaux se situe dans la moyenne des 17 aires étudiées. Les aires les moins touchées par cette mobilité vers l'aire de Paris des jeunes adultes en début de vie professionnelle, sont Marseille, Metz, Strasbourg et Lens, comprenant de bien moindres concentrations étudiantes (Metz et Lens) ou des marchés de l'emploi des diplômés plus diversifiés (Marseille) ou moins concurrencés par le désir de s'établir de cadres expérimentés (Strasbourg).

Bordeaux fait partie des aires les plus attractives vis-à-vis de l'aire de Paris. Seuls Lille, Lyon, Grenoble et Toulouse affichent pour la ville centre des niveaux d'attractivité supérieurs pour les parisiens (notamment pour les très jeunes adultes). Nice (de façon impressionnante pour les 50 ans et plus) et Toulouse sont les seules aires à présenter une banlieue plus attractive que celle de Bordeaux pour les parisiens. A contrario, Lens, Metz, Clermont et Toulon (mais uniquement pour la ville centre) constituent les aires urbaines les moins attractives pour les parisiens.

La mobilité intra-régionale des très jeunes adultes pour poursuivre leurs études supérieures place Bordeaux dans la moyenne des villes centres des 17 aires urbaines étudiées, les niveaux les plus élevés étant atteint par Toulouse en partie du fait de la grande superficie de la ville et par des villes de taille plus modeste très spécialisées dans l'accueil d'étudiants comme Nancy. A l'opposé, Lens ou Toulon n'accueillent pratiquement pas de très jeunes adultes issus de leur région.

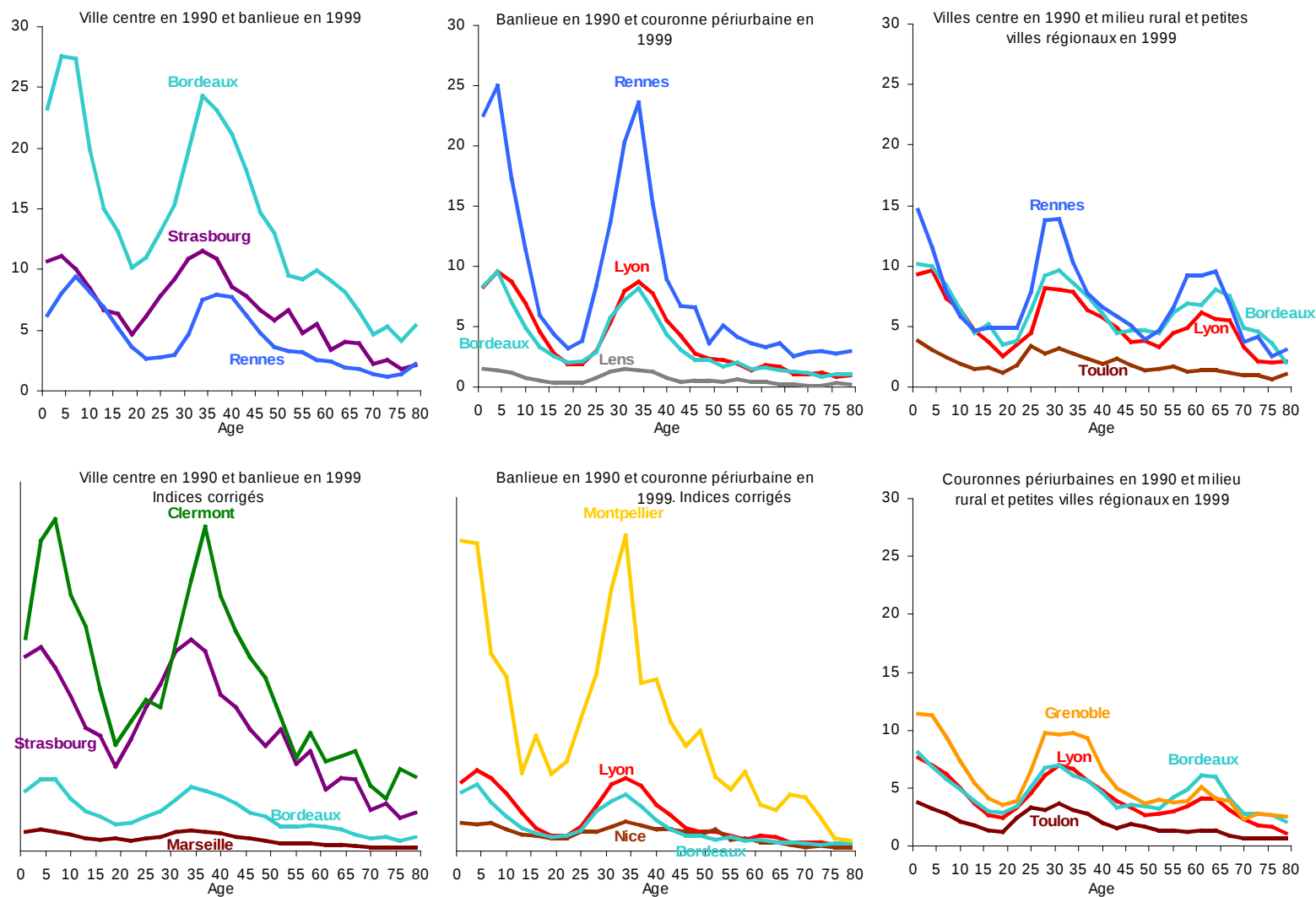
Le niveau de mobilité depuis les autres régions de province vers l'aire de Bordeaux est variable selon la couronne. Elle est modeste pour les migrations depuis les 16 autres grandes aires urbaines vers Bordeaux ville centre, qui en la matière est bien moins attractive :

- que Lyon et Marseille (sans doute par leur taille et leur activité économique),
- que Toulouse (par un effet de superficie de la ville centre et par son potentiel universitaire de formation),
- que Grenoble (par son potentiel universitaire de formation).

Elle est plus conséquente pour la mobilité vers la banlieue de Bordeaux depuis les autres régions de province hors des 16 autres grandes aires urbaines, ce qui tient en partie à l'effet superficie de la banlieue bordelaise.

Figure 26.

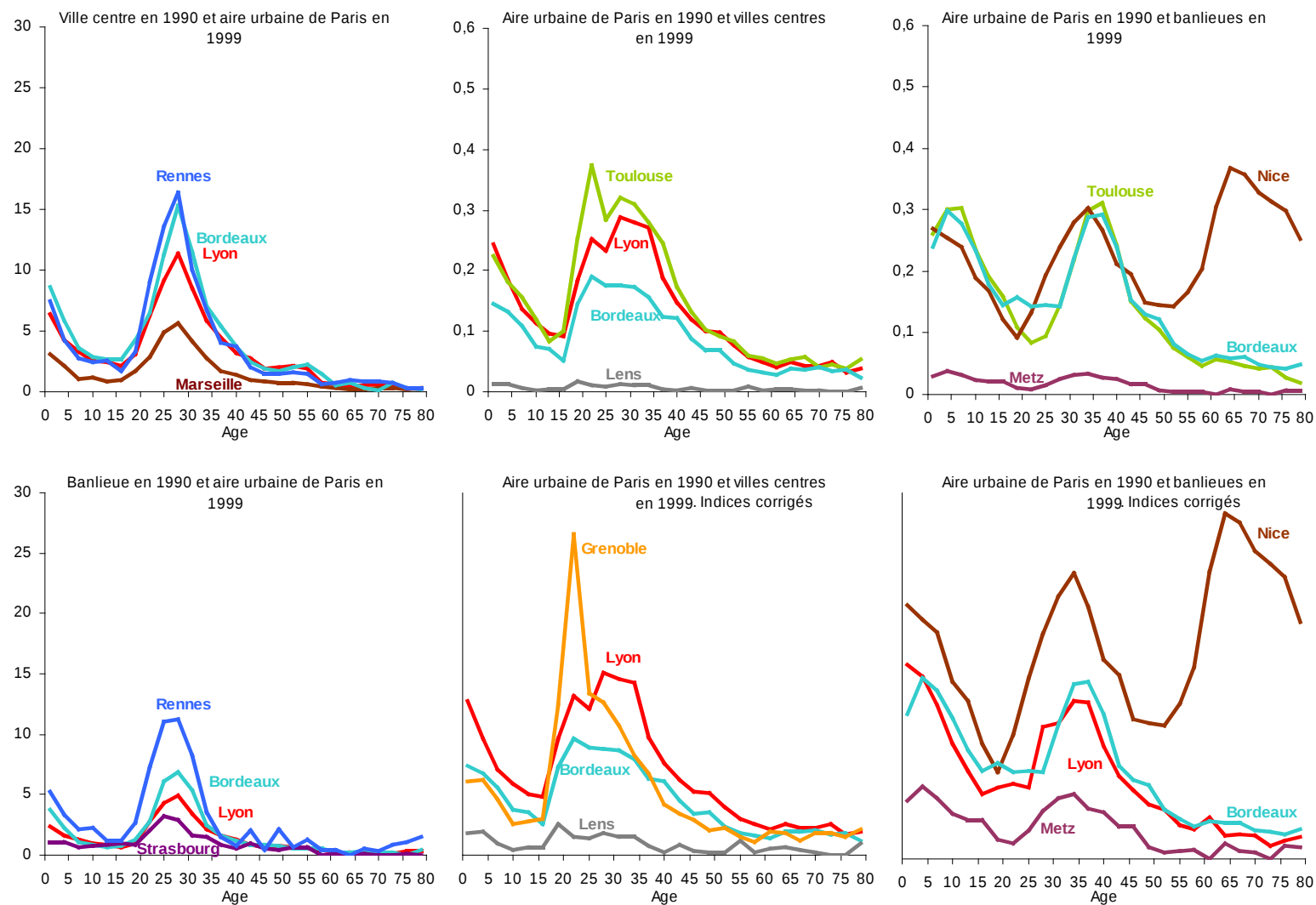
Mobilité centrifuge selon les aires urbaines



Source : RGP 1968 à 1999, fichier SAPHIR, élaboré par B Aubry, INSEE Alsace. Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB.

Figure 27.

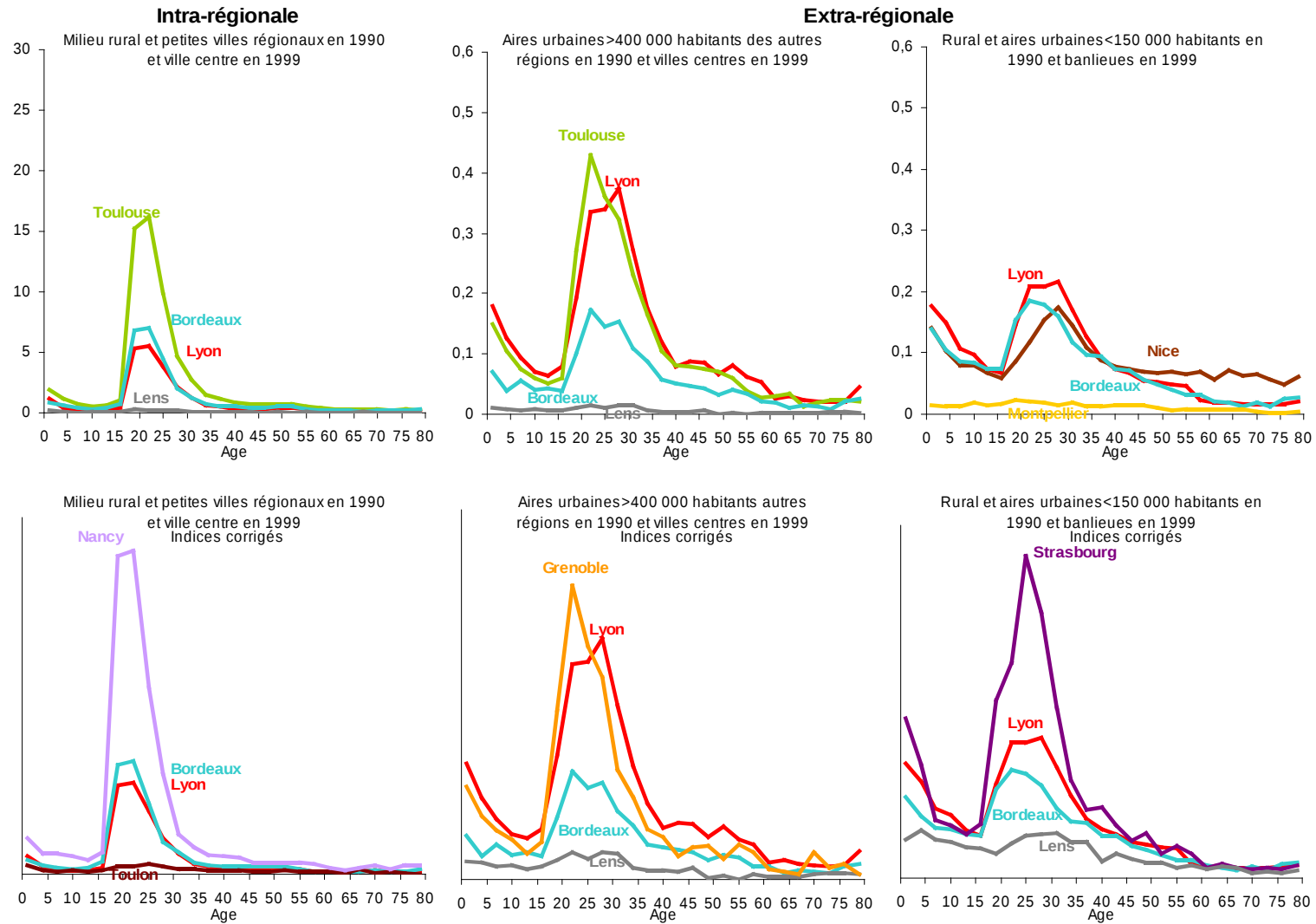
Echanges migratoires avec l'aire urbaine de Paris



Source : RGP 1968 à 1999, fichier SAPHIR, élaboré par B Aubry, INSEE Alsace. Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB.

Figure 28.

Attractivité migratoire provinciale



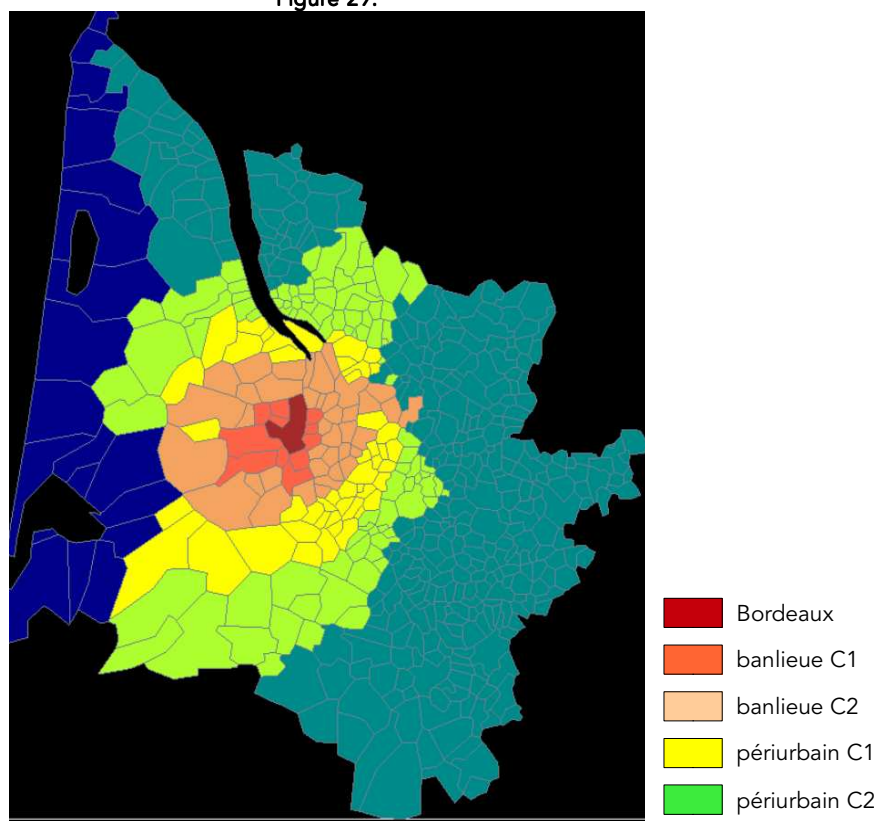
2.2 | Les ménages périurbains de l'aire urbaine bordelaise

2.2.1 | Tendances démographiques générales

Si, comme on l'a montré précédemment, la définition des couronnes périurbaines retenue dans le cadre du zonage en aires urbaines présente une certaine pertinence empirique, il est néanmoins difficile de distinguer complètement les phénomènes de croissance des banlieues et de périurbanisation. On décrit alors l'ensemble de ces processus comme l'extension urbaine ou l'étalement urbain.

Dans le cadre du zonage en aires urbaines, la distinction entre banlieue et couronne périurbaine repose sur la continuité ou la discontinuité du bâti avec l'agglomération. De façon à rendre compte de possibles imbrications entre croissance des banlieues et périurbanisation, on a ici subdivisé la banlieue en deux couronnes (banlieue C1 pour la plus proche de Bordeaux ville centre et banlieue C2 pour la partie plus lointaine) tout comme l'espace périurbain (périurbain C1 pour les communes les plus proches de la banlieue et périurbain C2 pour les communes les plus éloignées).

Figure 29.



L'essentiel des différences dans la variation de la population des espaces giron-
dins résulte des différences de variation migratoire à côté desquelles les diffé-
rences de variation naturelle (reflet de la diversité des compositions par âges de
ces espaces) ont un impact modéré. Les espaces périphériques de l'aire urbaine

bordelaise et le littoral girondin forment de ce fait les territoires girondins connaissant la croissance démographique la plus rapide, mais ils diffèrent aujourd'hui beaucoup moins des autres espaces girondins qu'ils ne le faisaient pendant leur période de développement maximal (début des années 1960 pour la banlieue C1, début des années 1970 pour la banlieue C2 et fin des années 1970 pour les deux couronnes périurbaines). A la différence des couronnes de banlieue dont la croissance maximale s'est progressivement éloignée du centre au fil du temps, les deux couronnes périurbaines ont crû de façon simultanée, la 2^{ème} couronne n'atteignant jamais le niveau d'augmentation maximal de la 1^{ère} couronne (+3 à 4% par an entre 1975 et 1982), celle-ci n'égalant d'ailleurs jamais le niveau le plus élevé de croissance démographique atteint par les 2 couronnes de banlieue lors de leur phase de développement la plus rapide (+4 à 6% par an entre 1962 et 1968 pour la banlieue C1 et entre 1968 et 1975 pour la banlieue C2). Partant d'une densité très faible, l'espace périurbain bordelais se situe donc encore parmi les territoires girondins les moins densément peuplés. Aussi, malgré l'utilisation du terme « extension urbaine », il est très improbable que la couronne périurbaine de Bordeaux, notamment sa partie la plus éloignée, constitue un jour un territoire urbanisé à proprement parler. On peut vraisemblablement plutôt imaginer une série de petits pôles d'activité et de consommation dans une campagne mitée par de l'habitat dispersé. Selon la politique d'aménagement qui sera menée, les pôles seront plus ou moins concentrés et connectés aux transports publics urbains et les espaces naturels et agricoles seront plus ou moins mités par les habitations.

Les rythmes de variation des nombres de ménages et de logements sont très voisins des rythmes de variation de la population, notamment migratoires ; ils présentent néanmoins des niveaux un peu plus positifs ou un peu moins négatifs du fait de la baisse de la taille moyenne des ménages. Cette baisse s'observe dans tous les espaces girondins, sans toutefois être partout aussi rapide. Au cours des années 1970, elle est beaucoup plus forte dans la ville centre et la 1^{ère} couronne de banlieue, du fait des installations familiales dans les périphéries lointaines, alors qu'au cours des années 1990, la 2^{ème} couronne de banlieue et les 2 couronnes périurbaines voient leur taille des ménages adopter une vitesse de réduction comparable, voire plus rapide. Ces territoires les plus périphériques de l'aire de Bordeaux restent néanmoins ceux où les ménages sont les plus grands de Gironde.

Sur le plan de l'utilisation du parc de logements, les installations familiales massives de la fin des années 1970 dans les parties les plus périphériques de l'aire urbaine ont à la fois conduit à y réduire le taux de vacance des logements et la proportion de résidences secondaires, déjà plutôt faible, notamment dans les 2 couronnes de banlieue. Pendant la même période, la vacance des logements augmentait dans les parties centrales de l'aire urbaine (1^{ère} couronne de banlieue et ville centre) alors qu'elle stagnait dans le reste de la Gironde (Littoral, milieu rural et petites villes), le poids des résidences secondaires augmentant sur un littoral où il était déjà très important. Au cours des années 1980 et 1990, la vacance a continué sa baisse dans les parties périphériques de l'aire urbaine, elle a stagné dans la ville centre et amorcé une baisse en milieu rural, dans les petites villes et dans la 1^{ère} couronne de banlieue. Plus récemment, les premiers résultats du recensement rénové de population et les données de la Taxe d'Habitation montrent une réduction de la vacance des logements dans la plupart des territoires girondins, notamment la ville centre de Bordeaux. Enfin, le littoral, voit sa spécialisation dans les résidences secondaires se réduire, mouvement amorcé dès les années 1990.

Depuis 1975, le rapport des actifs résidents sur les inactifs résidents a considérablement augmenté dans la 2^{ème} couronne de banlieue et dans la 1^{ère} couronne périurbaine, signe de la présence croissante des adultes des familles s'étant massivement installées dans ces territoires au cours de ces années, leur poids relatif au regard des populations plus âgées résidant dans ces territoires anciennement ruraux devenant de plus en plus important. Cette croissance s'observe aussi, à un bien moindre degré, dans la 2^{ème} couronne périurbaine, qui conserve une part non négligeable d'inactifs âgés, alors que dans la 1^{ère} couronne de banlieue, le rapport actifs résidents sur inactifs résidents ne cesse de diminuer de 1975 à 1999, ce qui s'explique par le vieillissement des adultes des familles installées depuis déjà longtemps, et par l'arrivée plus importante d'étudiants. La présence massive de ces derniers dans la ville centre à partir des années 1980 explique la réduction du rapport actifs résidents sur inactifs résidents que l'on y observe.

La comparaison entre :

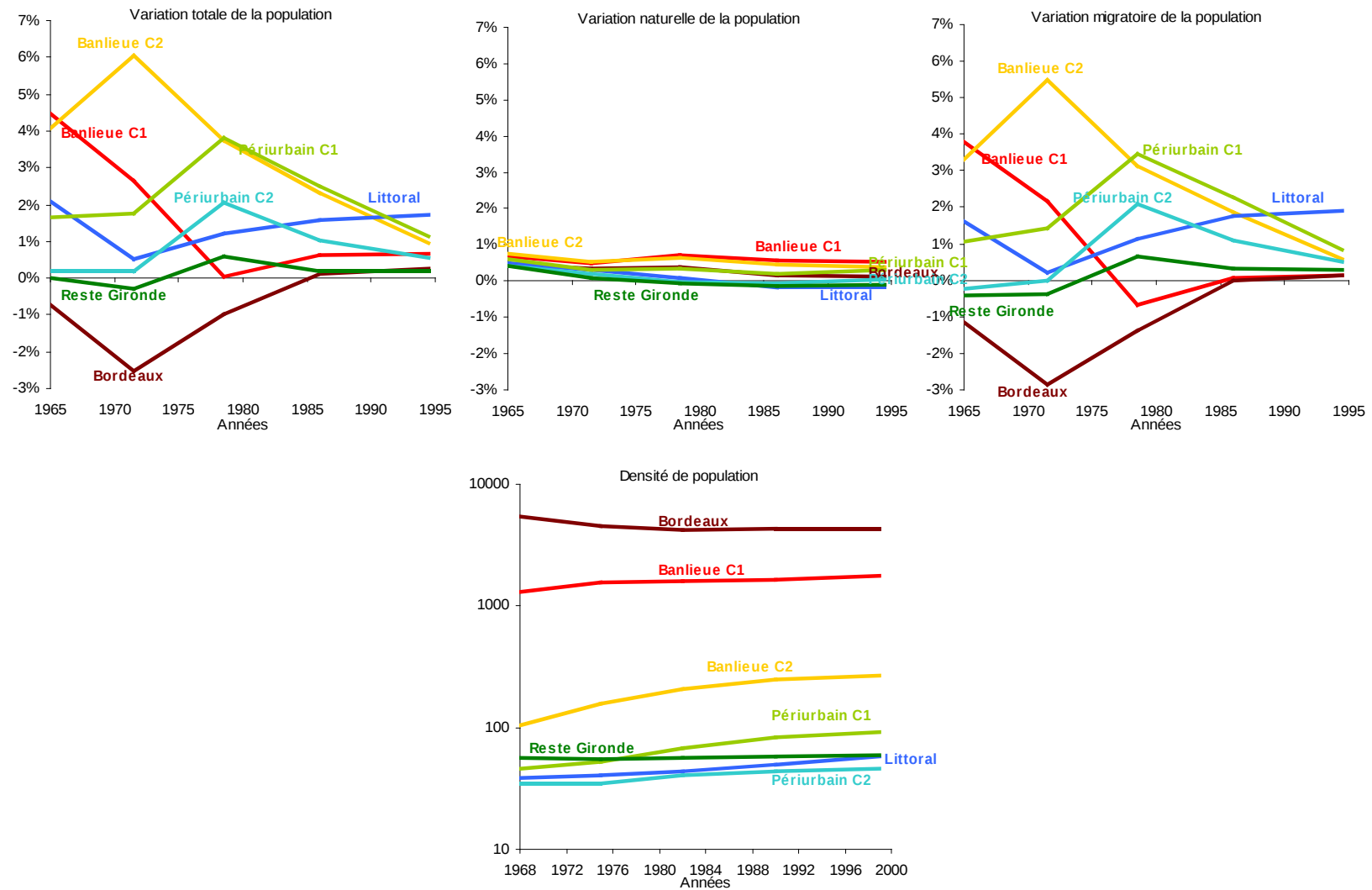
- le rapport emplois sur actifs très élevé dans Bordeaux ville centre et en croissance continue jusqu'en 1982,
- ce même rapport très faible et en diminution de 1968 à 1982 dans la 2^{ème} couronne de banlieue et les 2 couronnes périurbaines,

conduit à identifier une spécialisation des espaces centraux dans l'emploi et des espaces périphériques dans l'habitat. Cette tendance semble néanmoins s'être progressivement atténuée :

- croissance du rapport emplois sur actifs dans la 1^{ère} couronne de banlieue dès 1975, et dans la 2^{ème} couronne de banlieue depuis 1990,
- diminution du rapport emplois sur actifs dans la ville centre depuis 1990.

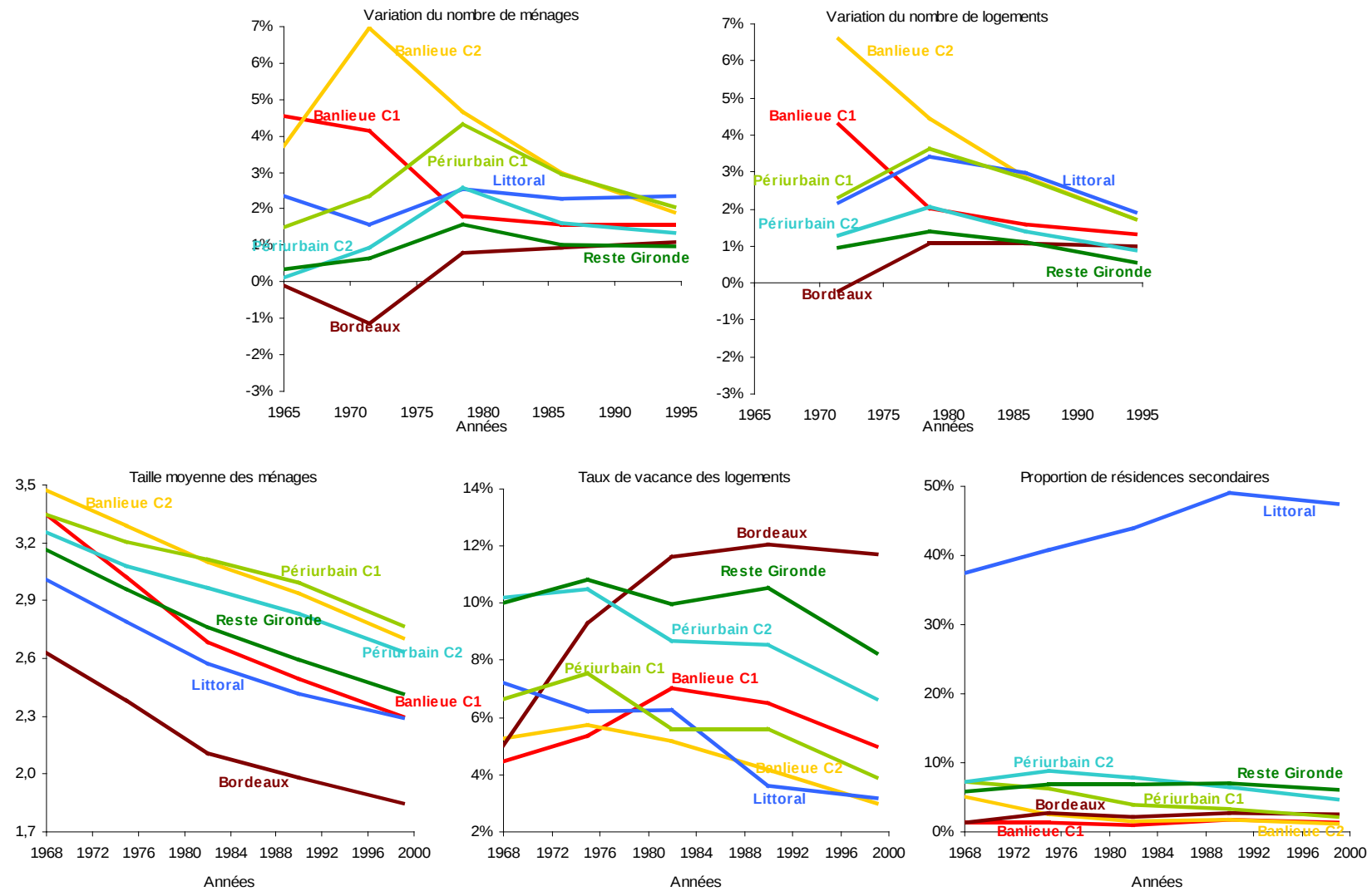
L'écart subsistant entre Bordeaux ville centre et les parties plus périphériques de l'aire urbaine, montre malgré tout que la spécialisation antérieurement développée demeure très prégnante. On peut toutefois imaginer que les exigences logistiques des entreprises et le renforcement des potentialités d'habitat de la ville centre via les programmes actuellement envisagés accélèrent progressivement cette transformation. Si la spécialisation antérieure, qui perdure encore de façon très nette, pose la question de l'engorgement des réseaux de circulation automobile des parties centrales par les actifs résidant en périphérie venant y travailler, une spécialisation inverse, loin d'être acquise aujourd'hui, poserait celle de la desserte d'entreprises périphériques par des transports collectifs, ce qui implique de concevoir conjointement zones d'activités et schéma de circulation des transports publics.

Figure 30.



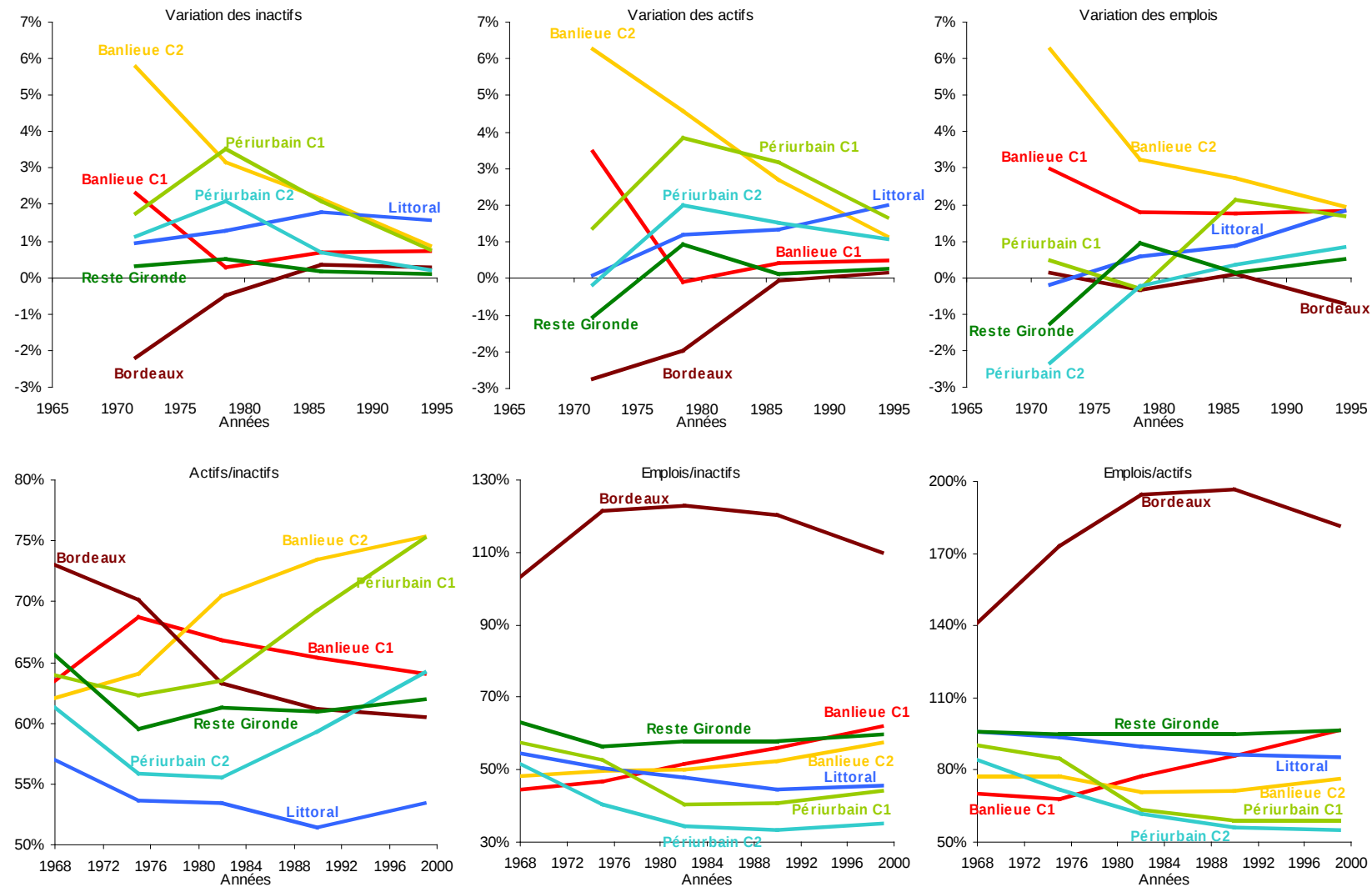
Source : RGP 1968 à 1999, INSEE. Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB.

Figure 31.



Source : RGP 1968 à 1999, INSEE. Traitement : Ch Berguignan, IEDUB.

Figure 32.



Source : RGP 1968 à 1999, INSEE. Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB.

2.2.2 | Structure des échanges migratoires périurbains

Les pyramides des âges des 2 couronnes périurbaines ne sont pas parfaitement semblables, tout comme celles des 2 couronnes de banlieue qui diffèrent assez nettement. Ainsi, la 1^{ère} couronne de banlieue a une composition par âges présentant dans une version assez fortement atténuée des déformations assez semblables à celles de la ville centre (sur-représentation des 18-26 ans et sous-représentation des moins de 12 ans), là où la pyramide de la 2^{ème} couronne de banlieue ressemble davantage à celle de la 1^{ère} couronne périurbaine (sur-représentation des adultes d'âge parental et des enfants et sous-représentation des très jeunes adultes de 21-26 ans et des 54 ans et plus). Seules les moindres représentations des très jeunes enfants parmi les enfants et des jeunes adultes de 27-35 ans parmi les personnes d'âge parental distinguent la 2^{ème} couronne de banlieue de la 1^{ère} couronne périurbaine, toutes deux conséquences de premières vagues d'installations familiales plus anciennes dans la 2^{ème} couronne de banlieue. La composition par âges de la 2^{ème} couronne périurbaine constitue une forme hybride entre celle de la 1^{ère} couronne périurbaine et celle du reste de la Gironde (espace rural et petites villes, communes littorales exceptées), avec notamment une proportion de personnes âgées nettement supérieure à celle observée dans la 1^{ère} couronne périurbaine. Ce constat peut sembler assez surprenant dans la mesure où la répartition par âges des nouveaux et des anciens habitants (par lesquels on estime les flux migratoires¹³) diffèrent peu entre les 2 couronnes périurbaines :

- les entrants, sont, pour l'essentiel des adultes de 27-44 ans et des enfants de moins de 10 ans,
- les sortants, sont, pour l'essentiel des jeunes adultes de 21-32 ans.

La différence de pyramides entre les 2 couronnes périurbaines provient donc de la structure par âges passée, plus vieille dans la 2^{ème} couronne en 1982 en raison de flux d'installation de familles plus modestes dans les années 1970.

La composition par âges :

- des entrants dans Bordeaux présente certaines similitudes avec celle des sortants des couronnes périurbaines (très forte sur-représentation de très jeunes adultes de 18-26 ans dans les entrants dans Bordeaux, forte sur-représentation de jeunes adultes de 21-29 ans dans les sortants des couronnes périurbaines). Au-delà de la très légère différence des âges sur-représentés, on ne saurait pour autant interpréter ces ressemblances comme un jeu de vases communicants :
 - d'une part, les entrants dans Bordeaux proviennent pour une très faible part des couronnes périurbaines, le Grand Sud-Ouest extra-girondin, le reste de la province et l'étranger constituant la principale origine géographique des nouveaux bordelais de 18-29 ans, les banlieues constituant l'origine dominante des nouveaux bordelais de 24-32 ans,
 - d'autre part, les sortants des couronnes périurbaines sont loin de s'installer de façon dominante dans Bordeaux (seules les plus jeunes

¹³ Dans ces pyramides de nouveaux et d'anciens habitants, les enfants de moins de 10 ans, c'est-à-dire ceux nés au cours de la période intercensitaire 1990-1999, qui à proprement parler ne pouvaient avoir de territoire de résidence en 1990, se sont vus affecter, s'agissant du sondage au ¼ du recensement, la résidence 1990 du chef de leur famille, pour figurer dans cette analyse des flux migratoires. On ignore si ces enfants sont nés avant ou après la mobilité résidentielle parentale, leur lieu de naissance n'étant connu qu'à l'échelle départementale.

femmes - 18-26 ans - provenant de la 2^{ème} couronne périurbaine semblent choisir de s'établir dans la ville centre avec une fréquence significative).

- des sortants de Bordeaux et de la 1^{ère} couronne de banlieue présente d'assez fortes similitudes avec celle des entrants dans les couronnes périurbaines (adultes de 27-35 ans, enfants de moins de 6 ans pour les sortants de Bordeaux ; enfants de moins de 10 ans pour les sortants de la 1^{ère} couronne de banlieue et pour les entrants dans les couronnes périurbaines). Au-delà de la très légère différence des âges sur-représentés (le ratio entre enfants et adultes est plus faible pour les sortants de Bordeaux que pour les entrants dans les couronnes périurbaines), on ne saurait, dans ce cas non plus, interpréter ces ressemblances comme un jeu de vases communicants :
 - d'une part, les sortants de Bordeaux se dirigent pour une très faible part vers les couronnes périurbaines, la première couronne de banlieue, la province et l'Île-de-France, voire l'étranger, constituant la principale destination géographique des anciens bordelais de 27-35 ans et de leurs enfants déjà nés mais surtout à naître,
 - d'autre part, les entrants de 27-35 ans et leurs enfants nés ou à naître dans les couronnes périurbaines proviennent plutôt des couronnes de banlieue et des autres régions de province que de la ville centre.

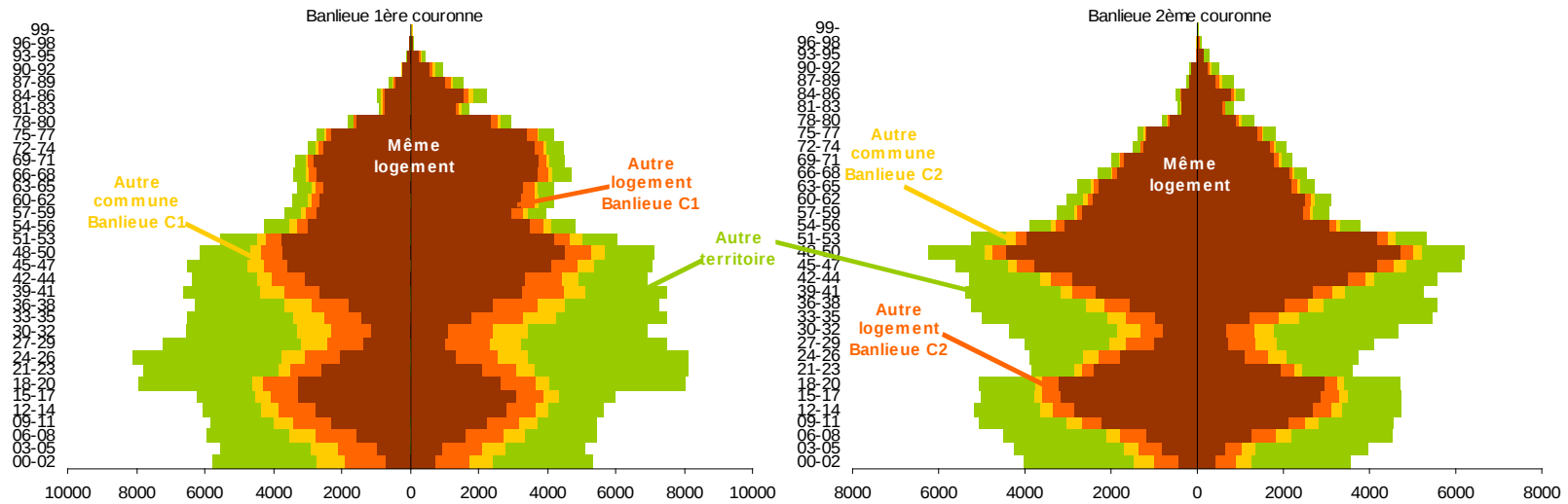
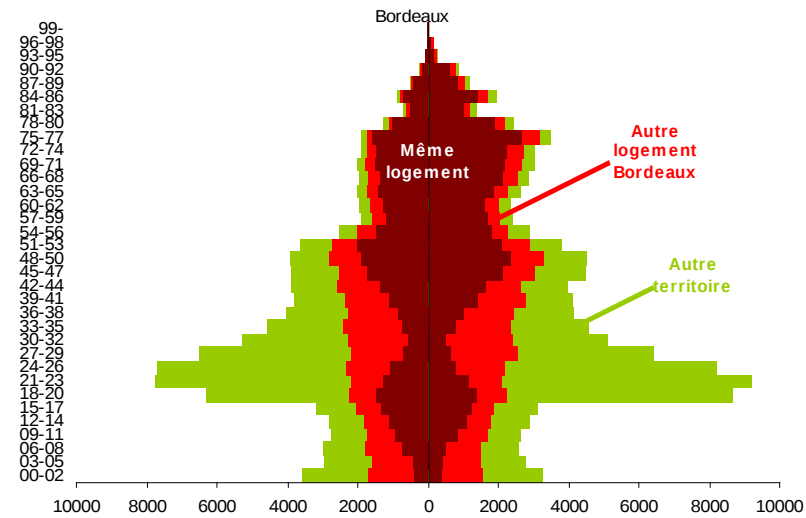
Au total, les 2 couronnes périurbaines ont des profils migratoires (familles entrantes et jeunes adultes décohabitants sortants) assez semblables dans leur composition par âges. Ils le sont aussi sur le plan des territoires avec lesquels ils échangent des populations, bien qu'à un moindre degré. Leurs échanges migratoires interviennent principalement avec les couronnes de banlieue et les autres régions de province, et très peu avec la ville centre, contrairement à la 1^{ère} couronne de banlieue. La 2^{ème} couronne périurbaine envoie toutefois davantage que la 1^{ère} des populations dans la Gironde rurale et les petites villes du département. De sorte que l'extension de la zone d'influence de Bordeaux au-delà des limites 1999 de l'aire urbaine, résulterait de l'installation de populations résidant déjà dans les parties les plus périphériques de l'aire urbaine. Il est néanmoins difficile de savoir (en raison de la structure des données censitaires qui ne sont que très partiellement longitudinales) si ces mobilités entre couronnes successives :

- ville centre vers 1^{ère} couronne de banlieue,
- 1^{ère} couronne de banlieue vers 2^{ème} couronne de banlieue et 1^{ère} couronne périurbaine,
- 2^{ème} couronne de banlieue vers 1^{ère} couronne périurbaine,
- 1^{ère} couronne périurbaine vers 2^{ème} couronne périurbaine,
- 2^{ème} couronne périurbaine vers espace rural et petites villes,

traduisent des étapes de parcours des populations les plus mobiles, ou renvoient à des processus de sélection migratoire plus complexes à l'échelle de chaque couronne.

Figure 33.

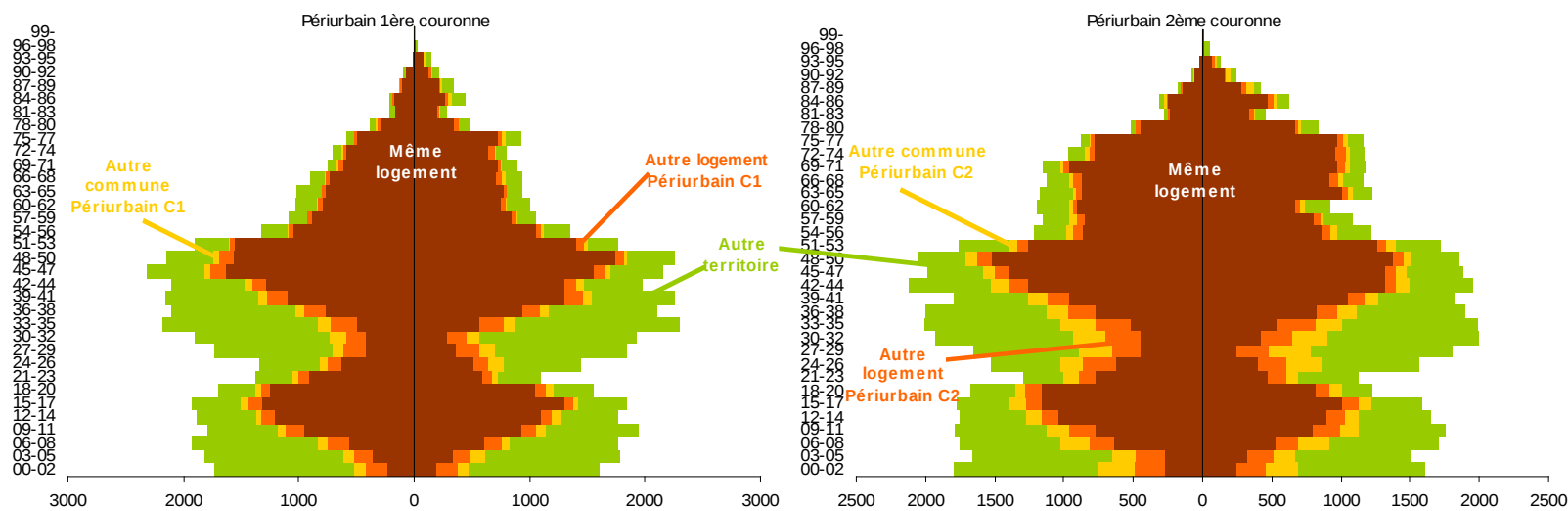
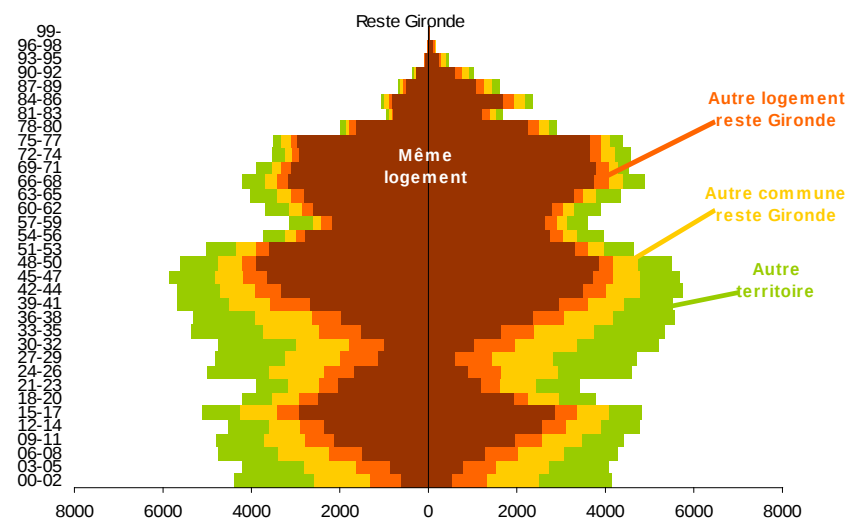
Population
recensée en 1999
selon sa résidence
en 1990



Source : RGP 1999, fichier SAPHIR, élaboré par B Aubry, INSEE Alsace. Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB.

Figure 34.

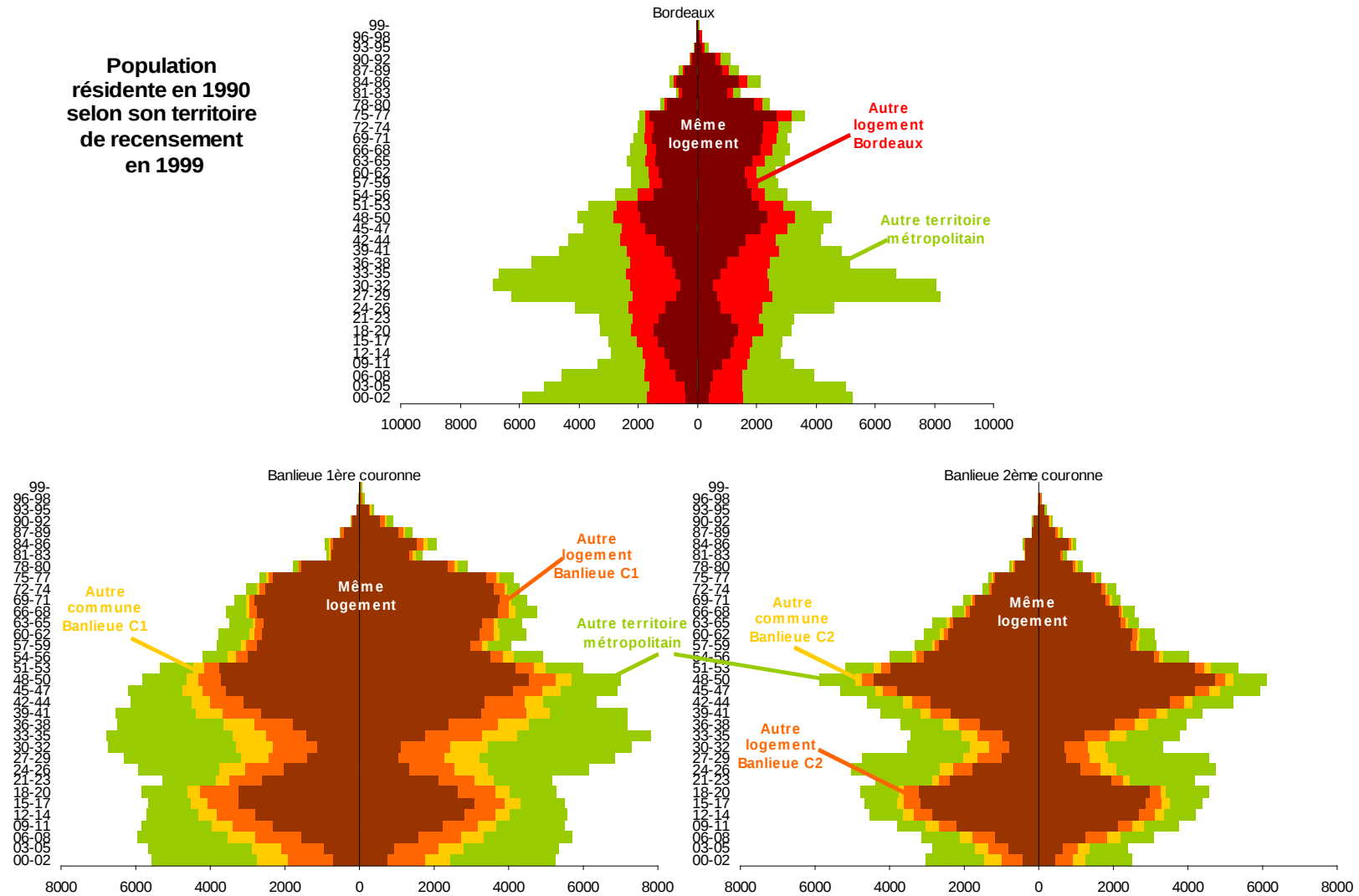
Population
recensée en 1999
selon sa résidence
en 1990



Source : RGP 1999, fichier SAPHIR, élaboré par B Aubry, INSEE Alsace. Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB.

Figure 35.

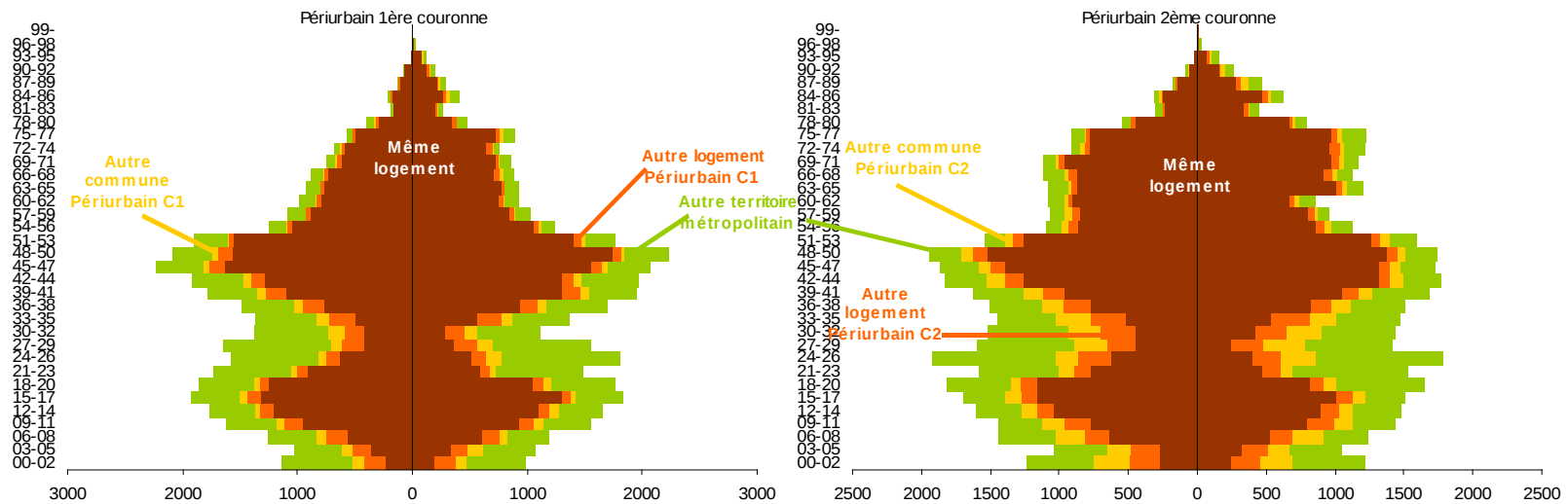
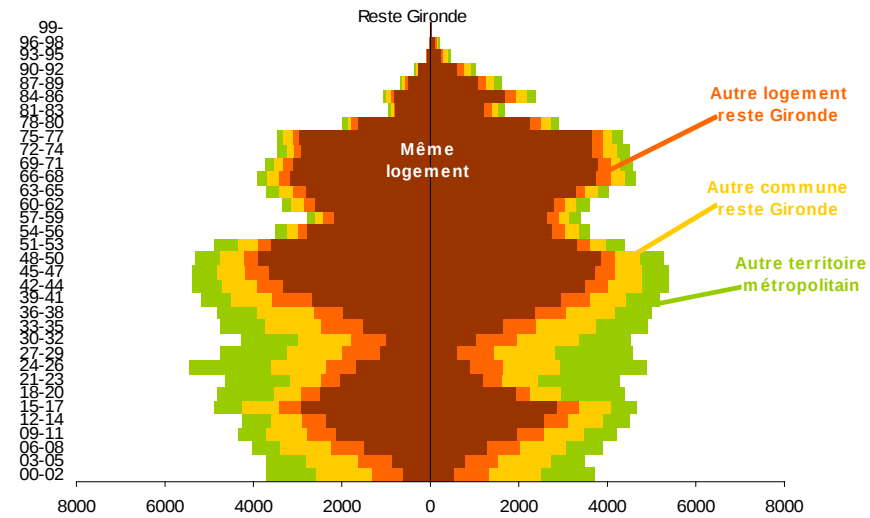
**Population
résidente en 1990
selon son territoire
de recensement
en 1999**



Source : RGP 1999, fichier SAPHIR, élaboré par B Aubry, INSEE Alsace. Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB.

Figure 36.

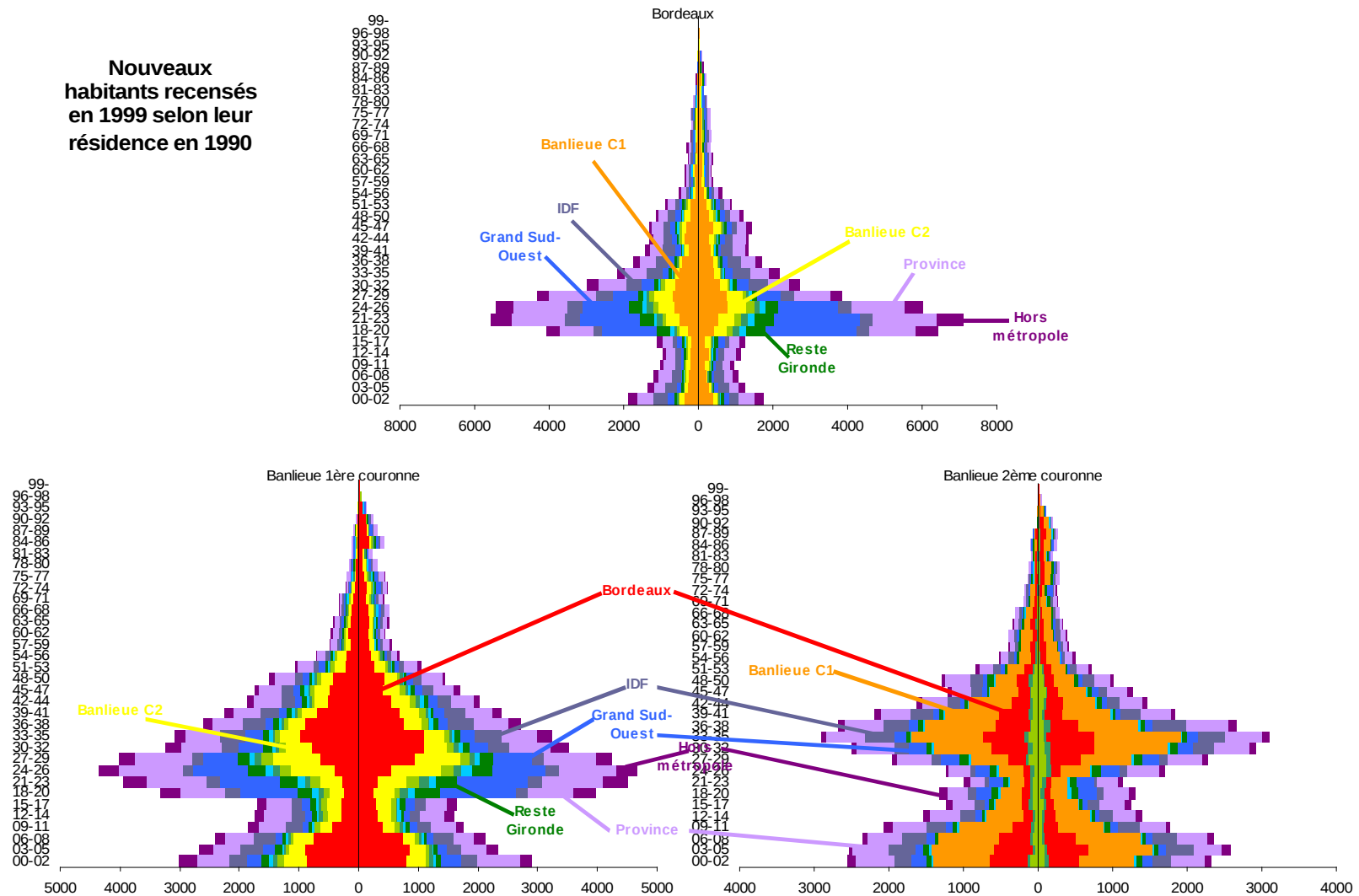
Population
résidente en 1990
selon son territoire
de recensement
en 1999



Source : RGP 1999, fichier SAPHIR, élaboré par B Aubry, INSEE Alsace. Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB.

Figure 37.

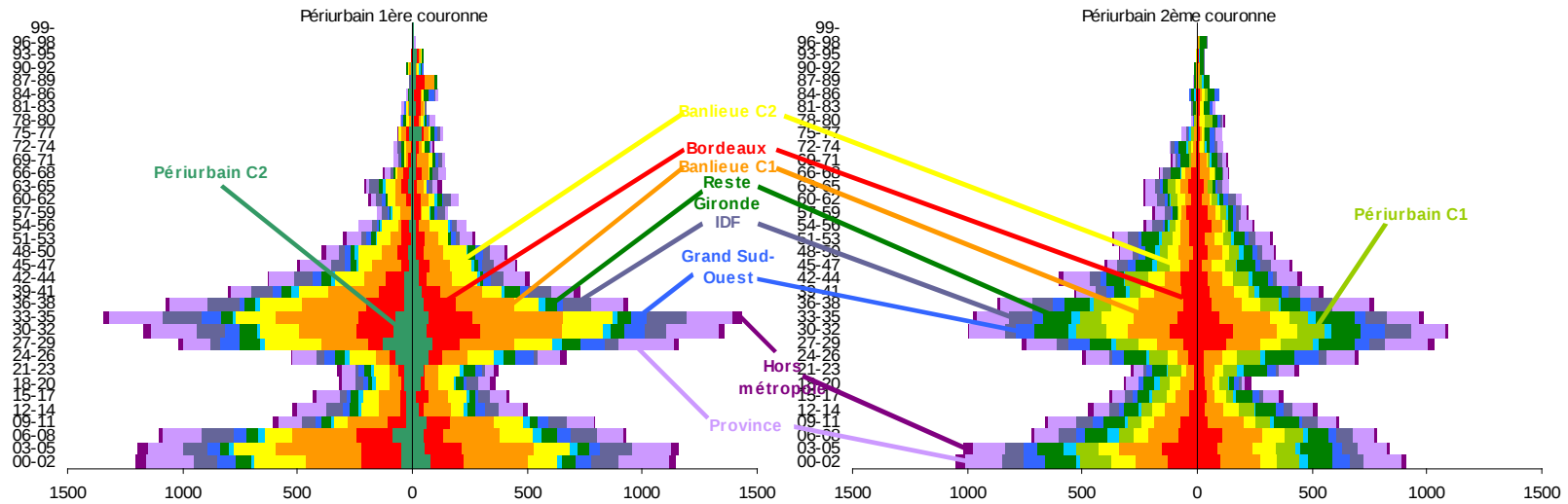
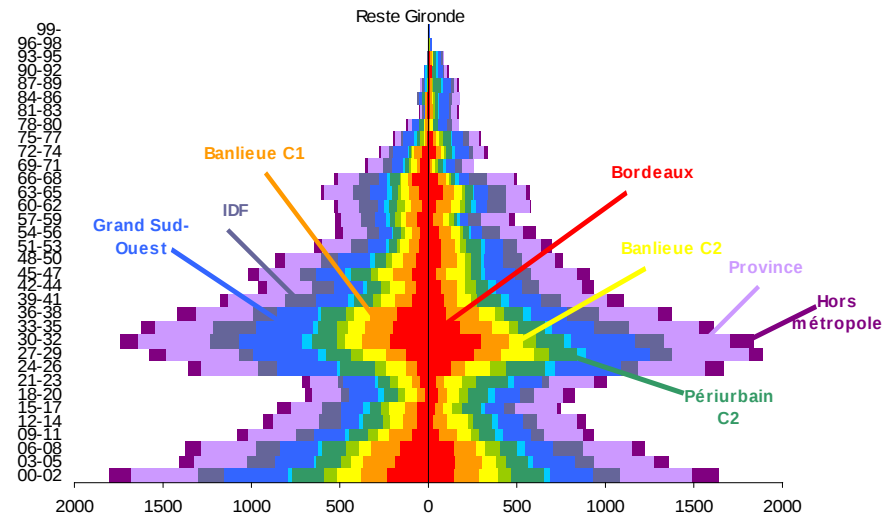
Nouveaux
habitants recensés
en 1999 selon leur
résidence en 1990



Source : RGP 1999, fichier SAPHIR, élaboré par B Aubry, INSEE Alsace. Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB.

Figure 38.

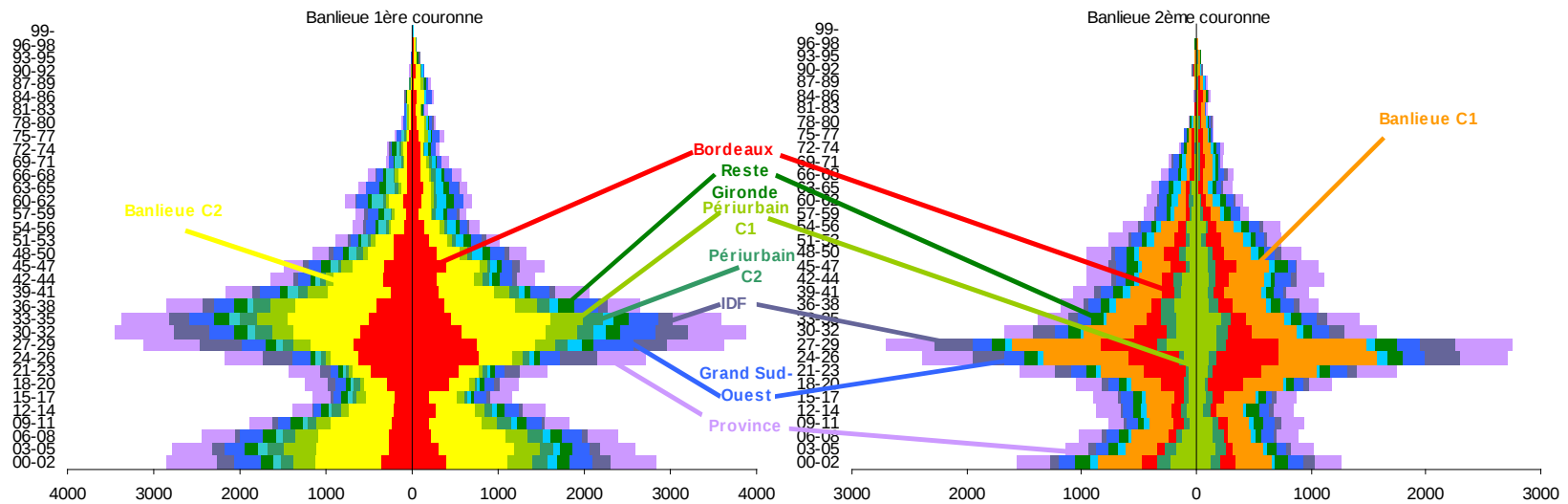
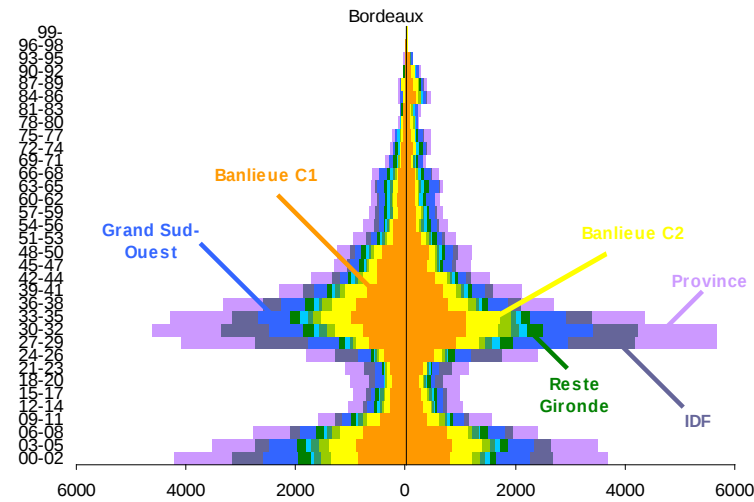
Nouveaux
habitants recensés
en 1999 selon leur
résidence en 1990



Source : RGP 1999, fichier SAPHIR, élaboré par B Aubry, INSEE Alsace. Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB.

Figure 39.

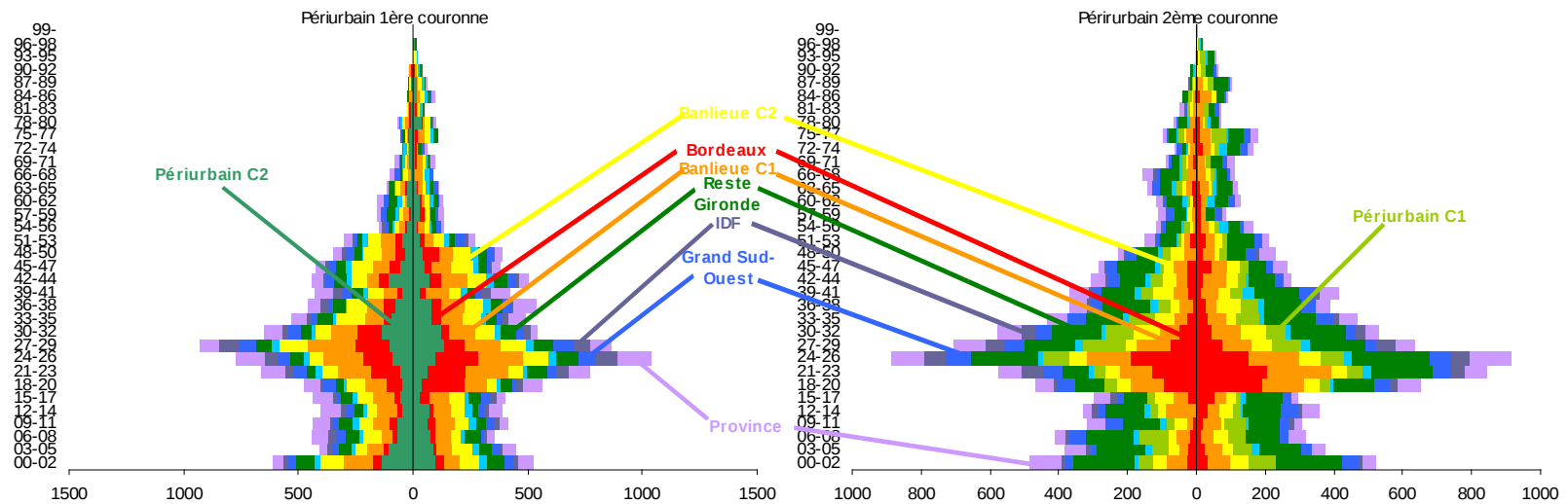
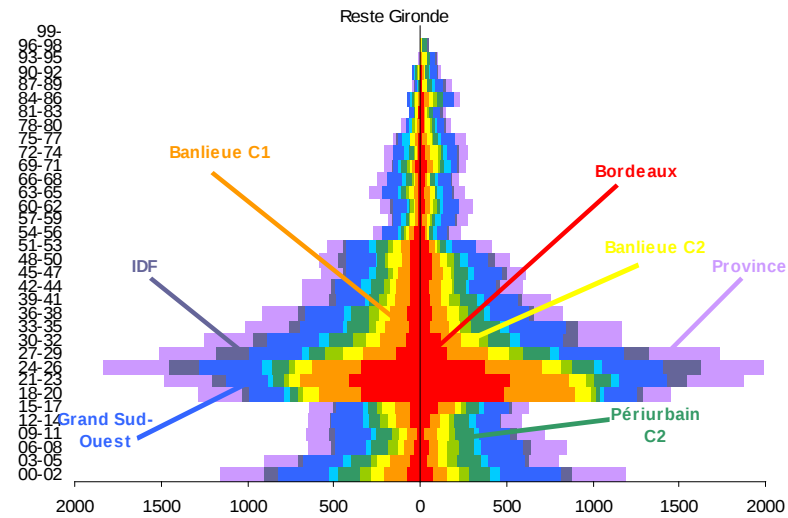
Anciens habitants
de 1990 selon leur
territoire de
recensement en
1999



Source : RGP 1999, fichier SAPHIR, élaboré par B Aubry, INSEE Alsace. Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB.

Figure 40.

Anciens habitants
de 1990 selon leur
territoire de
recensement en
1999



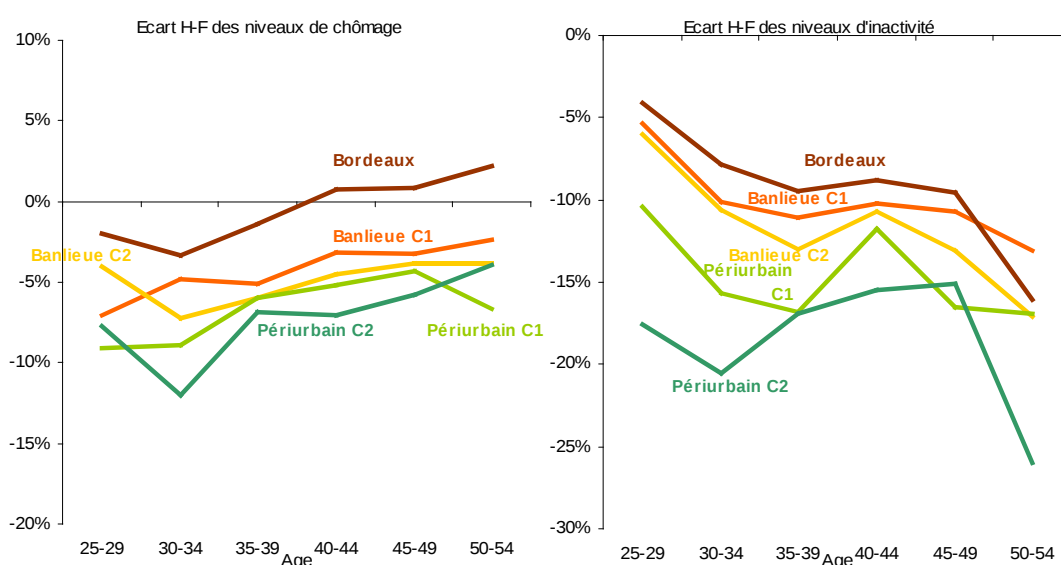
Source : RGP 1999, fichier SAPHIR, élaboré par B Aubry, INSEE Alsace. Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB.

2.2.3 | Lieu de travail, positions sociales et habitat

Comparés aux habitants des couronnes de banlieues (notamment la 2^{ème}), ceux des couronnes périurbaines de l'aire bordelaise travaillent un peu plus fréquemment dans leur commune de résidence. Ils sont toutefois très loin d'égaliser les habitants de la ville centre pour lesquels les emplois hors des frontières communales sont nettement minoritaires. Hormis les emplois exercés dans leur propre commune, les résidents de la 2^{ème} couronne périurbaine présentent des lieux de travail plus diversifiés que ceux de la 1^{ère} couronne périurbaine. Alors que ces derniers ont des emplois essentiellement concentrés en banlieue ou dans la ville centre (avec une assez nette prédominance de la banlieue), les habitants de la 2^{ème} couronne périurbaine travaillent dans des proportions à peu près équivalentes dans d'autres communes périurbaines, en banlieue, dans la ville centre ou dans d'autres communes girondines.

Les couronnes périurbaines se caractérisent aussi par une forte inégalité entre hommes et femmes sur le plan de l'emploi. De façon générale, plus l'on s'éloigne de la ville centre plus, à un même âge, l'écart entre hommes et femmes s'agrandit, qu'il s'agisse d'inactivité ou plus encore de chômage. Alors que les hommes des couronnes périurbaines présentent les niveaux d'inactivité les plus faibles de tous les types d'espace urbains, les femmes des couronnes périurbaines affichent les niveaux d'inactivité les plus élevés qui soient observés dans l'aire urbaine bordelaise. De même, si les femmes de la 2^{ème} couronne périurbaine ont, avant l'âge de 50 ans, un niveau de chômage correspondant à ce qui s'observe de plus élevé dans l'aire urbaine (hommes et femmes de la ville centre), les hommes de la 2^{ème} couronne périurbaine présentent un niveau de chômage parmi les plus faibles de l'aire (la 2^{ème} couronne de banlieue et la 1^{ère} couronne périurbaine se situant un peu en dessous). Ceci, tendrait à montrer que la vie en territoire périurbain est structurée en privilégiant l'activité de l'homme, la femme privilégiant de façon plus ou moins volontaire la seule responsabilité familiale.

Figure 41.

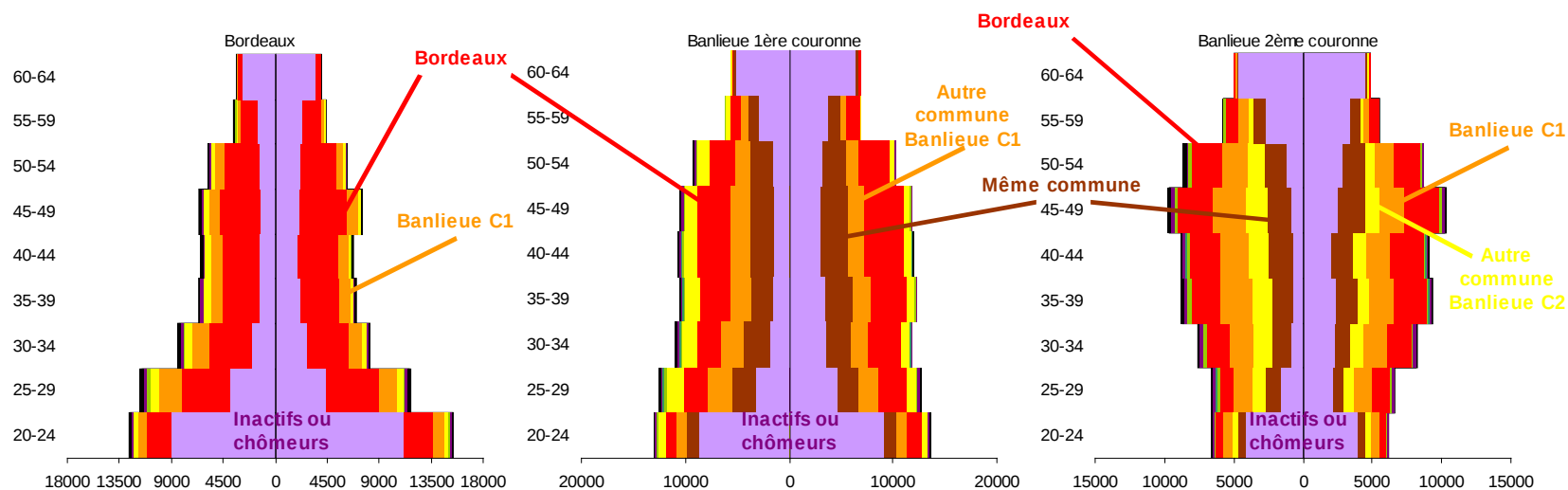
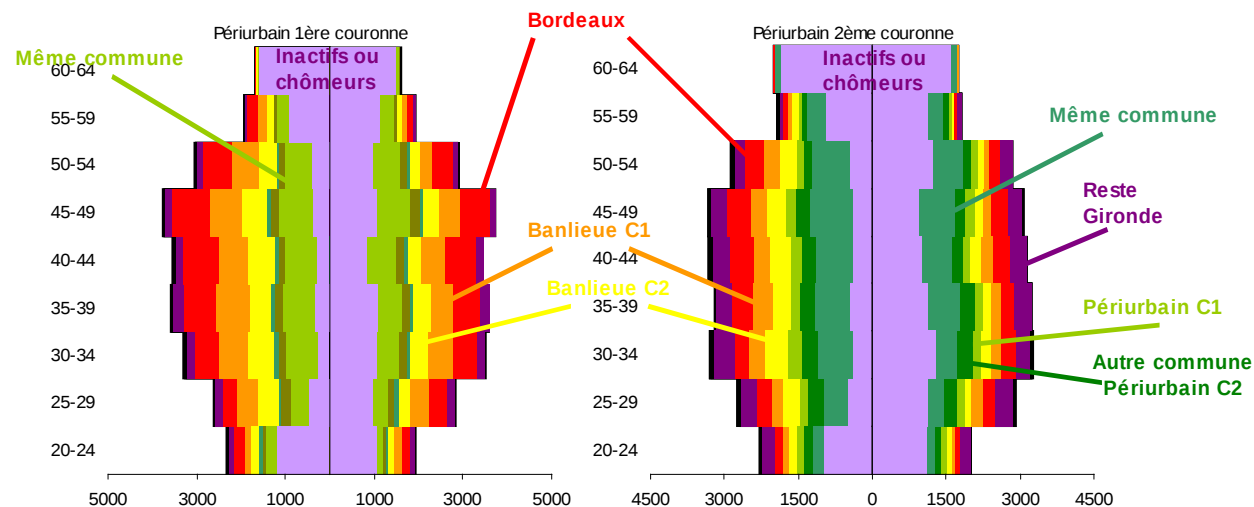


Par rapport aux autres types d'espaces, les couronnes périurbaines se distinguent par une plus faible proportion de cadres et par une plus grande proportion d'ouvriers (chez les hommes). C'est particulièrement vrai de la 2^{ème} couronne périurbaine pour laquelle cette sous-représentation des cadres est non seulement plus marquée mais, contrairement à la 1^{ère} couronne périurbaine, non remplacée par une sur-représentation des professions intermédiaires.

Au total, il semblerait que si la résidence en couronne périurbaine correspond au choix d'un type d'habitat, jugé propice à la vie familiale, dominant de la 2^{ème} couronne de banlieue à la 2^{ème} couronne périurbaine, la localisation de ce type d'habitat entre ces trois couronnes soit moins le résultat d'une stratégie souhaitée que l'arbitrage entre plusieurs contraintes. D'une part, les professions les moins rémunérées sont d'autant plus représentées que la couronne est lointaine. D'autre part, les conséquences de cette localisation excentrée sont très corrélées à l'inactivité et au chômage féminin qui, plus que la possibilité pour la femme de trouver localement un emploi déqualifié, semble constituer un ajustement face aux contraintes imposées par l'installation dans cette lointaine périphérie, l'arbitrage ne se faisant pas forcément en faveur de très longs trajets domicile-travail pour les deux membres du couple.

**Populations
d'âge actif selon
le lieu de travail**

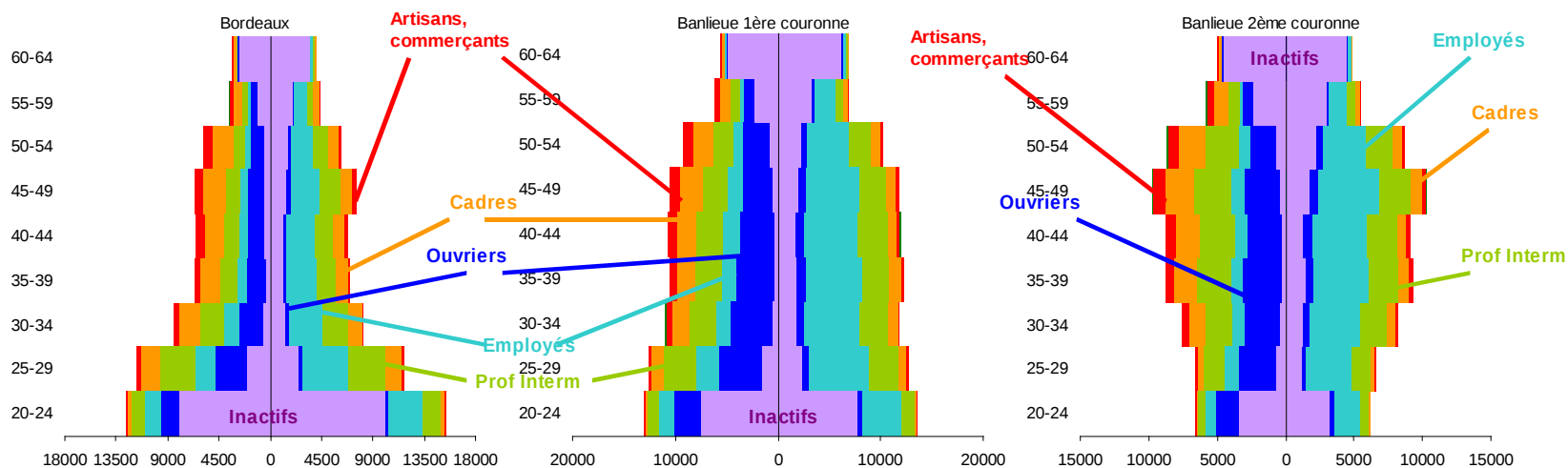
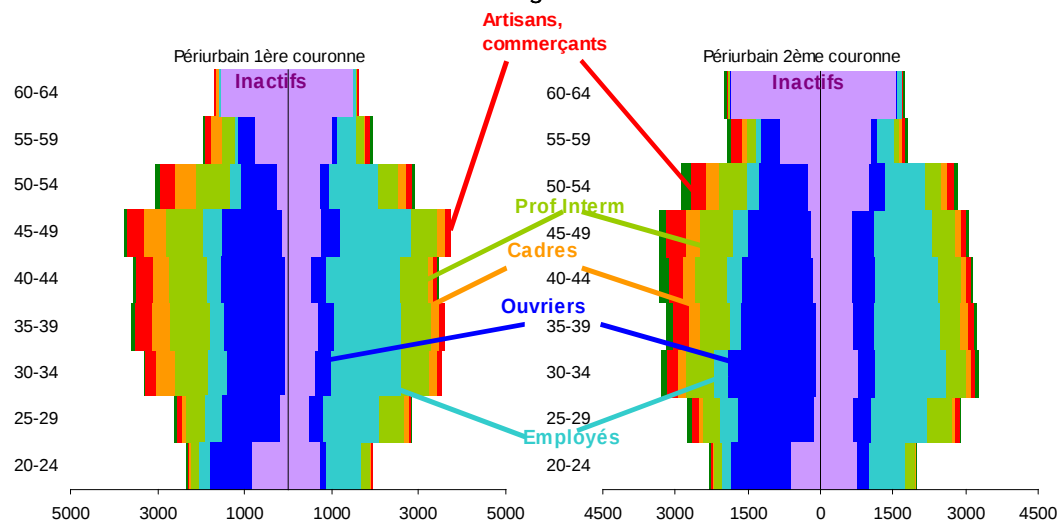
Figure 42.



Source : RGP 1999, fichier SAPHIR, élaboré par B Aubry, INSEE Alsace. Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB.

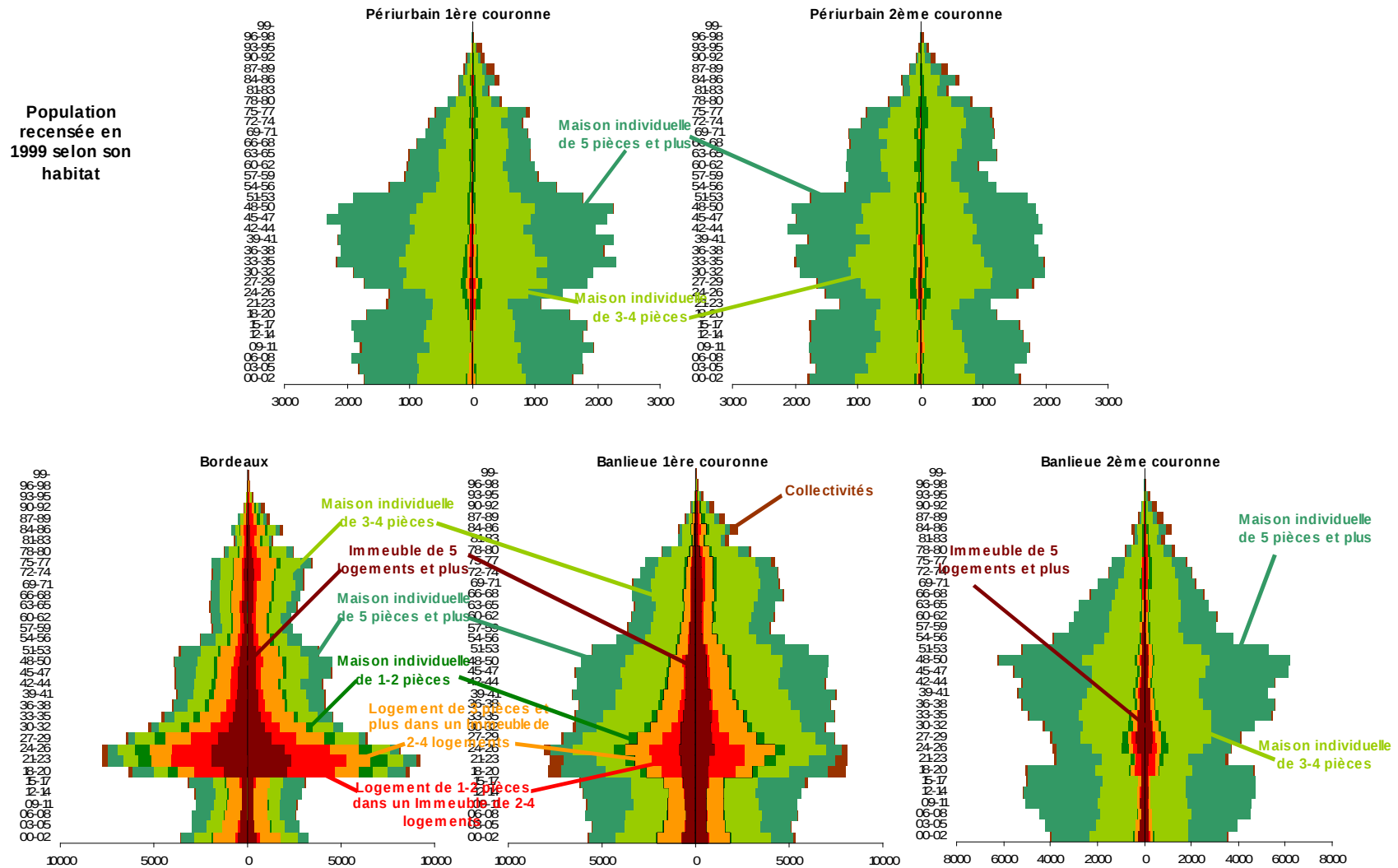
**Populations
d'âge actif selon
la PCS**

Figure 43.



Source : RGP 1999, fichier SAPHIR, élaboré par B Aubry, INSEE Alsace. Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB.

Figure 44.



Source : RGP 1999, fichier SAPHIR, élaboré par B Aubry, INSEE Alsace. Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB.

2.3 | Mise en perspective des évolutions démographiques récentes de l'aire urbaine bordelaise

Depuis les années 1980, l'Aquitaine et plus particulièrement la Gironde connaissent une croissance démographique un peu plus rapide que l'ensemble de la France métropolitaine. L'influence des facteurs de croissance démographique de l'ensemble de l'Aquitaine est néanmoins très différente de ce qu'elle est à l'échelon national. Alors qu'à l'échelon national, c'est essentiellement l'excédent des naissances sur les décès qui explique l'augmentation de la population, en Aquitaine ce facteur n'explique qu'une portion minime du peuplement. Cette faiblesse, voire quasi-absence (années 1990) de l'excédent naturel régional s'explique par une population plus âgée que l'ensemble de la France. Cette vieillesse relative de l'Aquitaine est causée par une fécondité historiquement plus faible dans le grand Sud-Ouest et par une espérance de vie légèrement plus élevée. En effet, si l'essentiel de la croissance démographique de l'Aquitaine est dû à un solde migratoire très excédentaire (notamment avec les autres régions françaises), la plus grande proportion régionale de personnes âgées, cause de l'extrême faiblesse de la croissance naturelle, n'est pas due aux installations de retraités qui, bien qu'existantes, représentent une part relativement mineure des arrivées dans la région. Déjà excédentaire de longue date sur le plan migratoire, l'Aquitaine connaît, depuis 1999, un regain d'attractivité particulièrement net. Il s'explique :

- par une reprise de l'immigration étrangère (commune à l'ensemble de la France : maghrébins, africains sub-sahariens et européens de l'est dans les grandes villes notamment Bordeaux ; mais aussi plus spécifique : britanniques en Dordogne et Lot et Garonne),
- par une accélération des installations de ménages provenant des autres régions de France.

Appartenant traditionnellement aux territoires démographiquement les plus dynamiques d'Aquitaine, la Gironde le reste surtout par la jeunesse de sa population (notamment l'agglomération bordelaise qui attire les étudiants et les jeunes adultes en début de vie professionnelle et familiale) ce qui permet d'y observer une croissance naturelle presque égale à la moyenne de la France métropolitaine. En revanche, depuis les années 1990, mais plus encore depuis 1999, la croissance migratoire girondine bien qu'encore conséquente et elle aussi en accélération, est inférieure à la moyenne régionale, certains départements (notamment les Landes) voyant leur attractivité se développer plus rapidement.

Au sein de l'aire urbaine de Bordeaux on observe d'importants écarts d'évolution démographique entre les différentes couronnes. On peut essentiellement distinguer plusieurs périodes :

- les années 1960 et le début des années 1970, caractérisées par une très forte croissance migratoire des populations des territoires correspondant aujourd'hui aux banlieues, autrement dit à la CUB hors Bordeaux. Si la plupart des secteurs CUB ont connu simultanément ce phénomène (maximal dans les années 1968-1975), le secteur sud-ouest (Talence, Pessac, Mérignac), premier axe d'extension de l'agglomération l'a connu plus précocement. Dans le même temps, la ville centre perdait une part importante de sa population

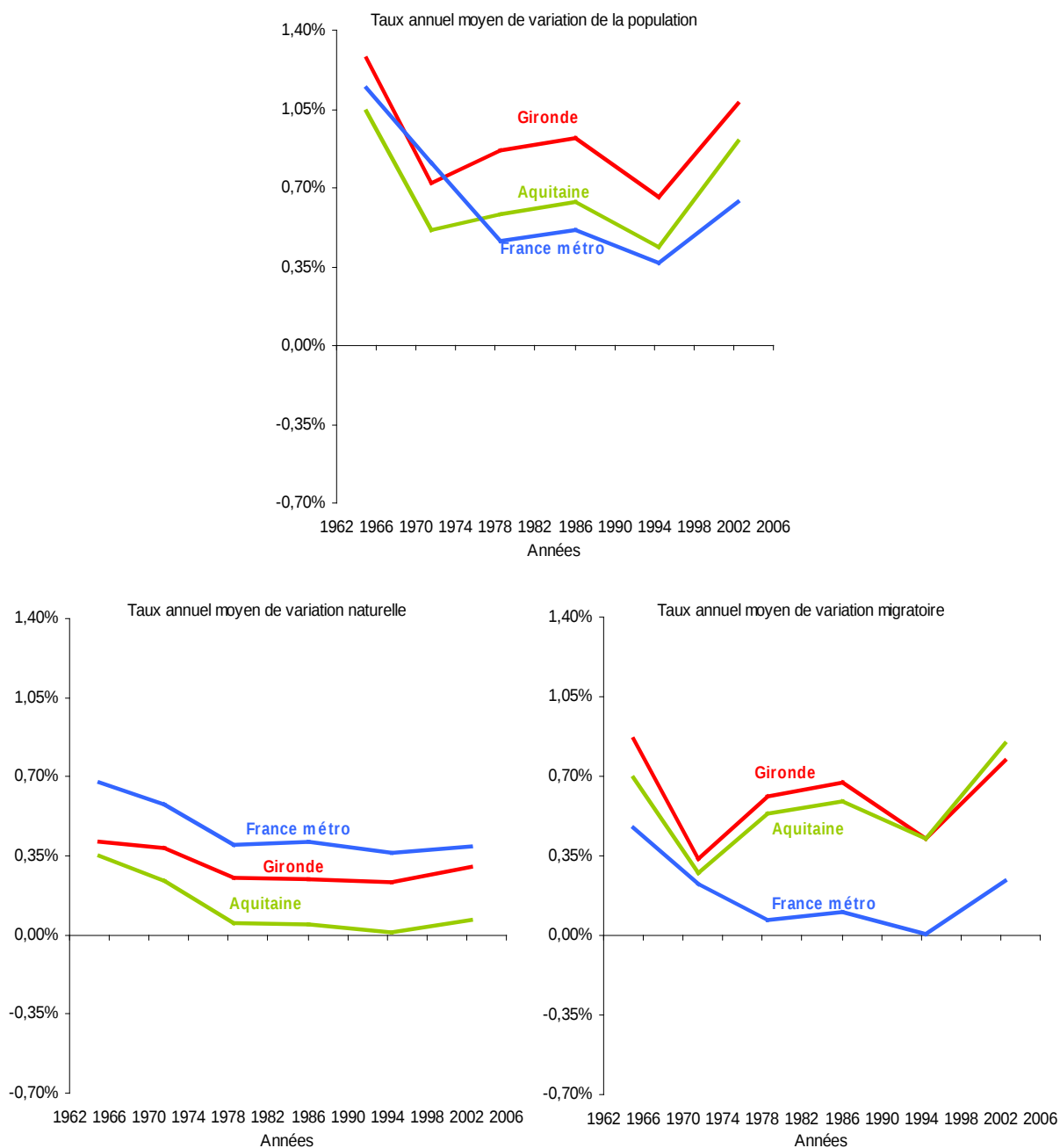
(remplacement des grands ménages familiaux par des petits ménages, et baisse très provisoire du nombre de ménages en raison d'opérations de renouvellement urbain améliorant progressivement un habitat en partie dégradé) et la couronne périurbaine connaissait une croissance modeste.

- la fin des années 1970 et le début des années 1980, caractérisées par un important peuplement de la couronne périurbaine actuelle. On peut cependant constater que ce peuplement massif de territoires situés au-delà voire bien au-delà des frontières de la CUB a toutefois été beaucoup moins rapide que la croissance démographique des banlieues quelques années auparavant. A la fin des années 1970 et au début des années 1980, on assiste ainsi à un peuplement beaucoup plus modeste des banlieues tenant pour l'essentiel à la jeunesse de leur population qui engendre de forts excédents naturels compensant plus ou moins les déficits migratoires (sud-ouest CUB, sud CUB, rive droite CUB) ou le net ralentissement de la croissance migratoire (nord-ouest CUB). Pendant ces années, la ville centre continue à perdre des habitants mais à un rythme beaucoup moins rapide, le remplacement des grands ménages familiaux par les petits ménages se poursuivant cette fois-ci avec une croissance non négligeable du nombre de ménages permettant, au milieu des années 1980, de retrouver à Bordeaux un effectif de ménages résidents proche de celui observé au début des années 1960.
- la fin des années 1980 et les années 1990, caractérisées par une réduction des différences d'évolution démographique entre les territoires. Qu'il s'agisse de variation naturelle ou migratoire, on observe pendant ces années des écarts entre territoires incomparablement plus faibles que ce qu'ils ont été au cours des 30 années précédentes. Ainsi, après 40 ans de baisse plus ou moins rapide de sa population (pertes maximales d'habitants au début des années 1970), Bordeaux connaît alors simultanément une croissance démographique et un rajeunissement de sa population. Presque aussi âgée que la population rurale de la Gironde en 1982, la population bordelaise était, en 1999, parmi les plus jeunes des territoires urbains d'Aquitaine. Via le quasi-doublement de la proportion de bacheliers en 10 générations, l'augmentation rapide des installations d'étudiants provenant du grand sud-ouest a en effet abouti, pour la ville centre, à un solde migratoire presque nul (après des années de déficit) et à un solde naturel plus élevé qu'auparavant. La croissance démographique (notamment migratoire) de la couronne périurbaine se ralentit assez nettement (pendant les années 1990, elle est ainsi 3 fois inférieure à ce qu'elle fut à la fin des années 1970) pour atteindre un niveau qui reste conséquent, ces territoires restant parmi les plus dynamiques du département. Pendant cette période, la banlieue reste la partie de l'aire urbaine où les différences d'évolution démographique sont les plus nettes. Si le secteur nord-ouest de la CUB voit ses excédents migratoires se réduire et si le secteur sud-ouest de la CUB connaît (en partie pour les mêmes raisons que la ville centre) à nouveau davantage d'arrivées que de départs, créant alors un rapprochement des tendances, la rive droite de la CUB est touchée par une légère augmentation de son déficit migratoire.
- depuis 1999, cette relative convergence des tendances démographiques, est, au sein de la CUB, encore plus marquée (poursuite de la réduction de l'excédent migratoire au nord-ouest, devenu légèrement inférieur à celui d'une ville centre dans laquelle les arrivées dépassent nettement les départs, diminution du déficit migratoire de la rive droite). En revanche, la croissance démogra-

phique périurbaine connaît une accélération assez nette qui, pour les années 1999-2005, la différencie, sur ce plan, du reste de l'aire urbaine.

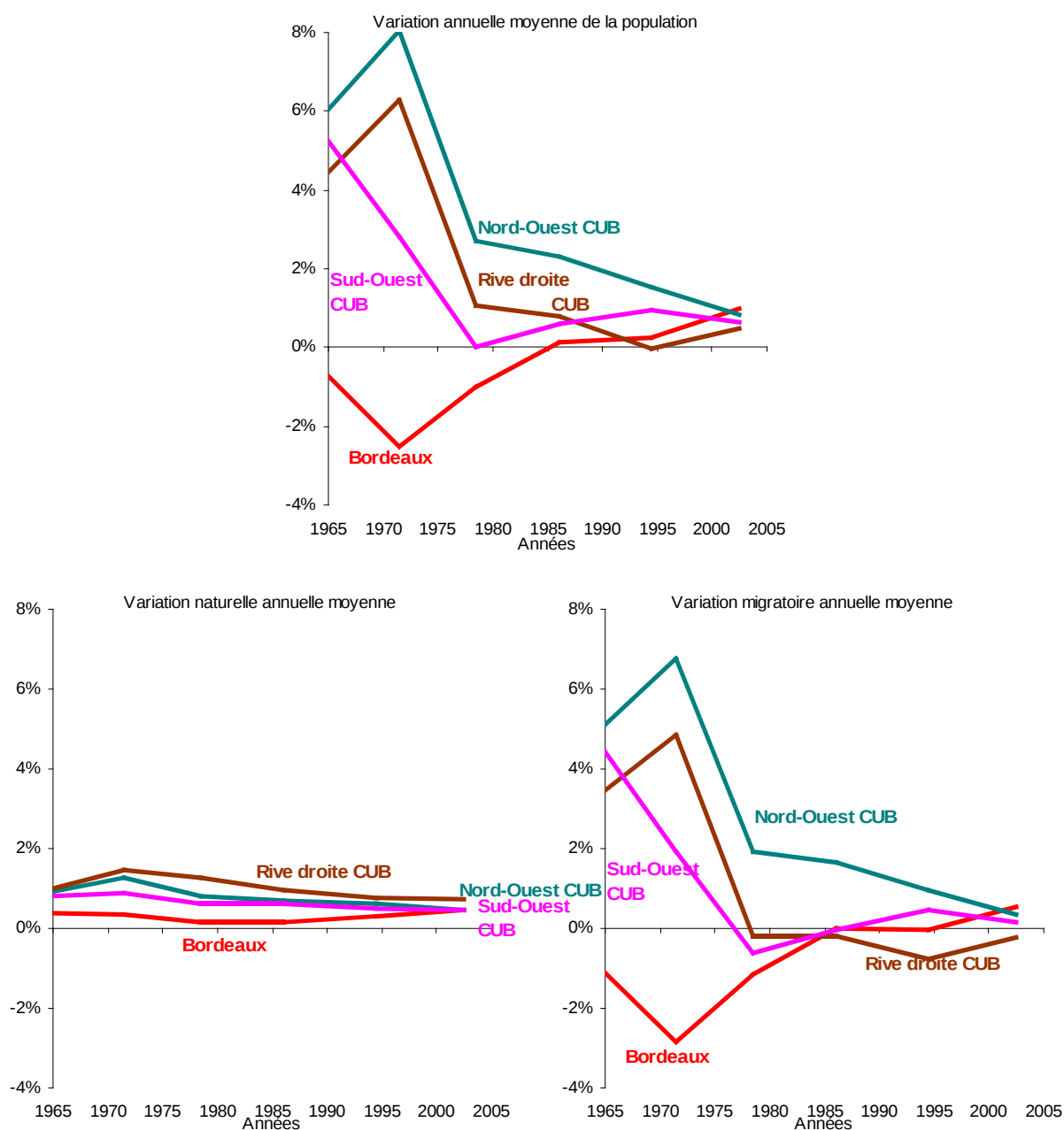
Au total, la période récente (1999-2005) se caractérise, par une densification globale modeste mais non négligeable de la CUB, avec une légère réduction des écarts de variation démographique entre les territoires. Rendue sélective par la spécialisation de la ville centre et de la proche banlieue vers les petits et moyens logements, cette densification modérée de la CUB a favorisé le départ des familles vers les parties périphériques de l'aire urbaine, voire au-delà, avec, pour conséquences, une croissance accélérée de la population de la couronne périurbaine, et dans une moindre mesure de l'espace rural girondin.

Figure 45.



Sources : Recensements généraux de population, Etat civil, INSEE. Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB

Figure 46.



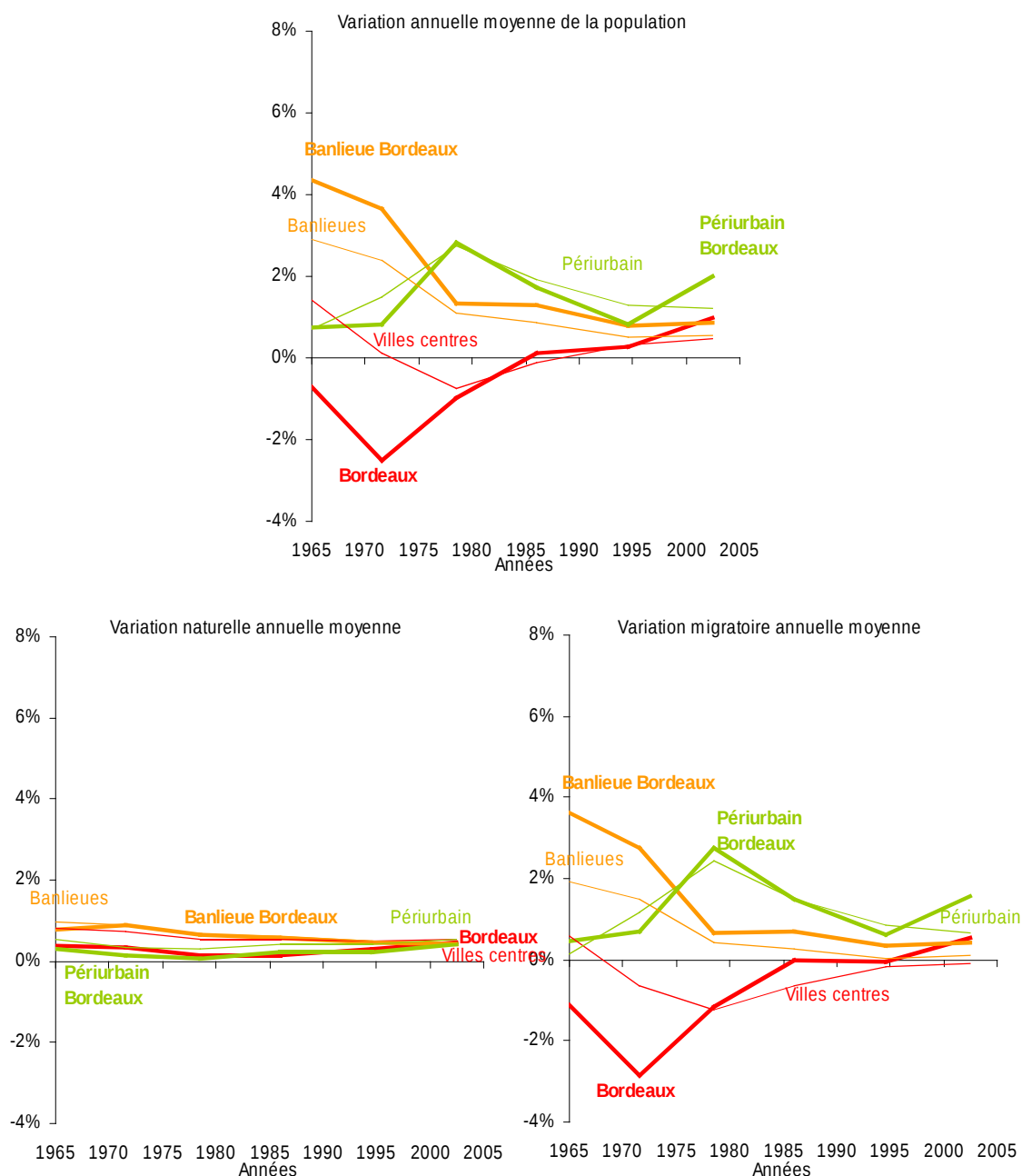
Sources : Recensements généraux de population, État civil, INSEE. Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB

Lorsque l'on compare les tendances démographiques des différentes couronnes de l'aire urbaine de Bordeaux avec celles de l'ensemble des aires urbaines de province de grande taille, on observe une grande similarité d'évolution. Autrement dit, les grandes phases peuplement de l'aire urbaine de Bordeaux ne diffèrent qu'assez peu de celles observées dans les autres métropoles régionales. On peut néanmoins signaler 2 spécificités bordelaises :

- durant les années 1960 et 1970, le dépeuplement de la ville centre a été plus précoce (dès le début des années 1960 à Bordeaux, au début des années 1970 dans la plupart des autres aires urbaines) et plus profond. Dans le même temps, la croissance migratoire des banlieues a été plus forte dans l'aire urbaine bordelaise. Cette particularité démographique illustre à la fois un effet de découpage géographique (certaines communes de banlieue proches de Bordeaux seraient, dans d'autres aires urbaines, des quartiers de la ville centre, compte tenu de leurs caractéristiques) et l'existence, en 1960, d'un habitat très dégradé dans certaines parties de Bordeaux.
- depuis 1999, avec dans toutes les parties de l'aire urbaine bordelaise (notamment la couronne périurbaine et, dans une moindre mesure, la ville centre), une croissance migratoire plus importante que dans les parties correspondantes de l'ensemble des grandes aires urbaines de province. Cet accroissement migratoire plus rapide des différentes couronnes bordelaises au regard de ceux constatés dans beaucoup d'autres grandes aires urbaines de province traduit pour l'essentiel l'augmentation de l'attractivité de l'ensemble la région Aquitaine.

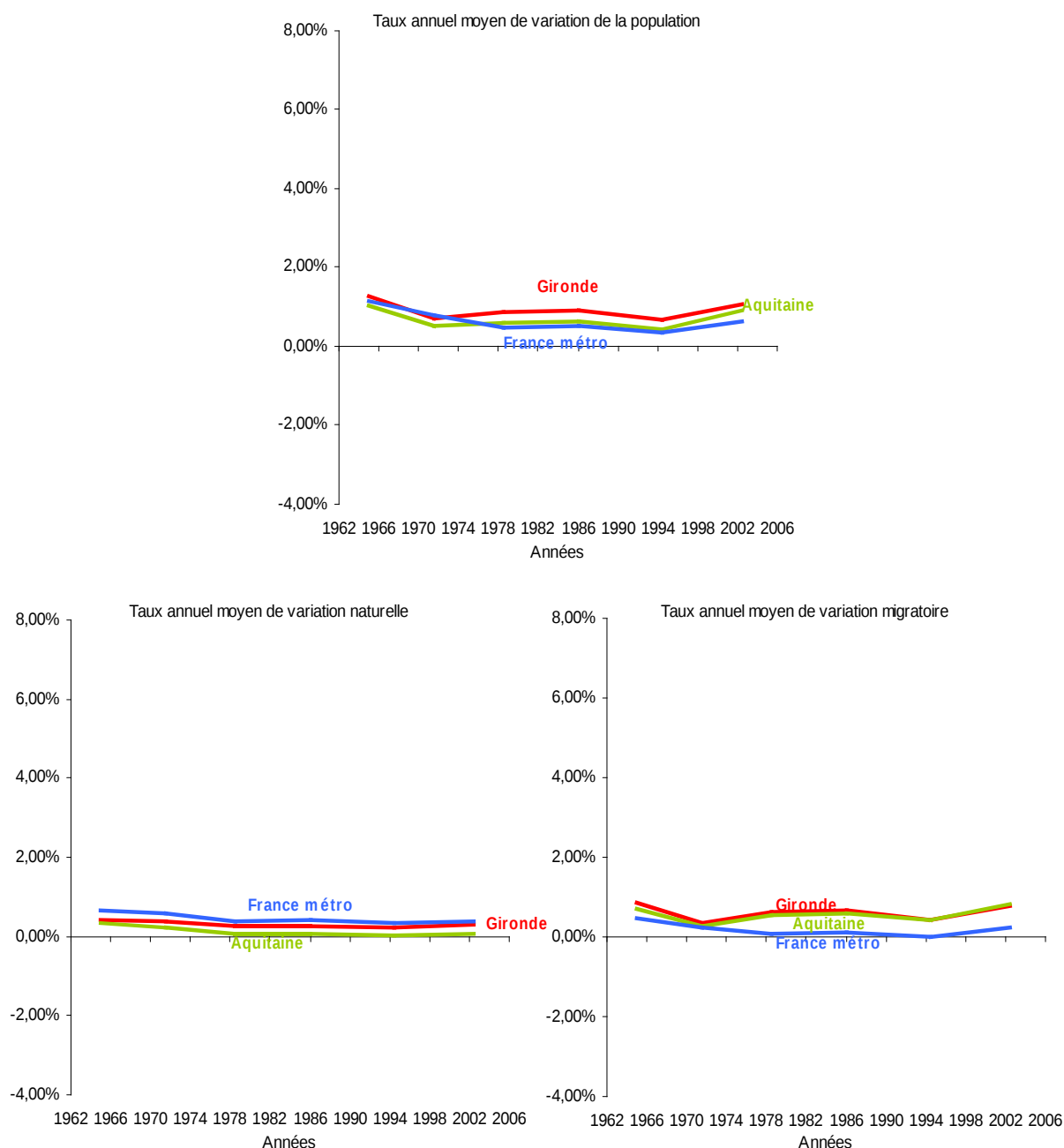
Malgré la relative homogénéisation des tendances d'évolution de l'effectif de la population des différentes parties de l'aire urbaine de Bordeaux, ces tendances continuent à présenter une variabilité temporelle et spatiale incomparablement plus importante que les tendances régionales. Mis à l'échelle des variations des différentes parties de l'aire urbaine (de -4% par an à +8% par an), les graphiques de la 2^{ème} page (France, Aquitaine, Gironde, échelle x5,7 allant de -0,7% par an à +1,4%), en sont l'illustration avec des différences dans le temps et entre les courbes alors beaucoup plus facilement perceptibles avec leur échelle d'origine.

Figure 47.



Sources : Recensements généraux de population, Etat civil, INSEE. Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB

Figure 48.



Sources : Recensements généraux de population, Etat civil, INSEE. Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB

La spécification communale des changements de tendance les plus récents, confirme les conclusions précédentes (accélération de la croissance démographique périurbaine, excédent migratoire non négligeable pour la ville centre), elle permet toutefois d'en préciser plus nettement les contours territoriaux :

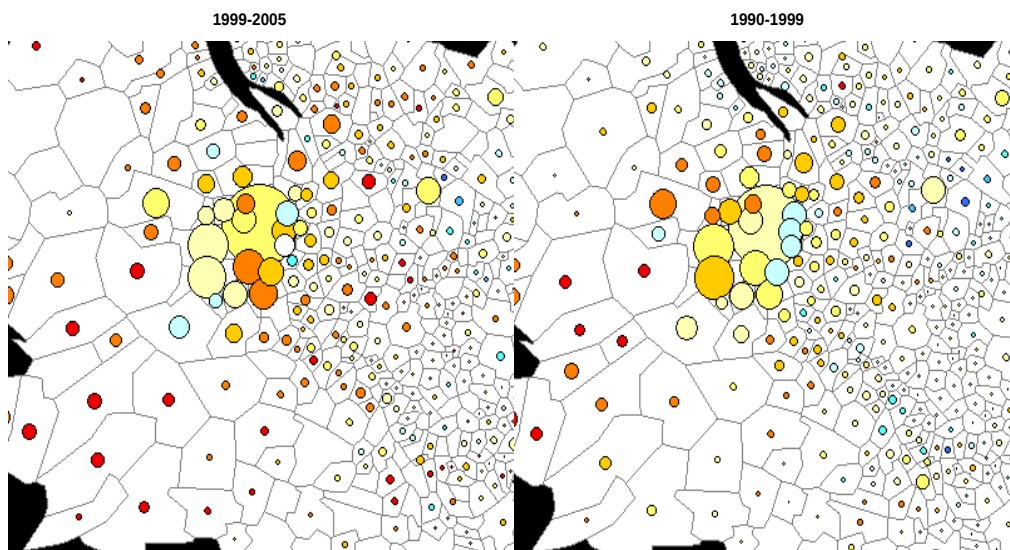
- depuis 1999, l'accélération de la croissance migratoire périurbaine est particulièrement nette pour le Val de l'Eyre (toutes les communes sont touchées avec une ampleur voisine), elle existe aussi dans les autres parties périphériques de l'aire urbaine, mais elle y est un peu moins rapide (Cubzagais, Médoc) ou moins systématique (certaines communes de la Vallée de la

Garonne et de l'Entre-deux-Mers croissant beaucoup moins vite que d'autres).

- au sein de la CUB, le classement relatif des communes en fonction de leur croissance démographique s'est sensiblement modifié. Depuis 1999, certaines communes de proche banlieue (Bègles, Cenon, Le Bouscat, Talence, Villenave d'Ornon) constituent, avec la ville centre, les territoires de la CUB connaissant le plus fort accroissement de leur population, alors qu'il s'agit dans certains cas de communes ayant progressivement perdu des habitants pendant près de 25 ans (Cenon) ou 30 ans (Bègles). A l'inverse, certaines communes (notamment au nord-ouest de la CUB), en peuplement rapide depuis 20 à 30 ans, ont vu leur croissance démographique se réduire plus ou moins nettement depuis 1999, (important à St Médard en Jalles et au Haillan, le ralentissement est plus modéré au Taillan et inexistant à St Aubin de Médoc). Les grandes communes du sud-ouest (Mérignac, Pessac) connaissent elles aussi un ralentissement net de leur croissance démographique par rapport aux années 1990. Enfin, Lormont, qui ne perd des habitants que depuis 1990, continue, après 1999, à en perdre à un rythme assez lent, l'important excédent naturel compensant une grande partie du déficit migratoire.

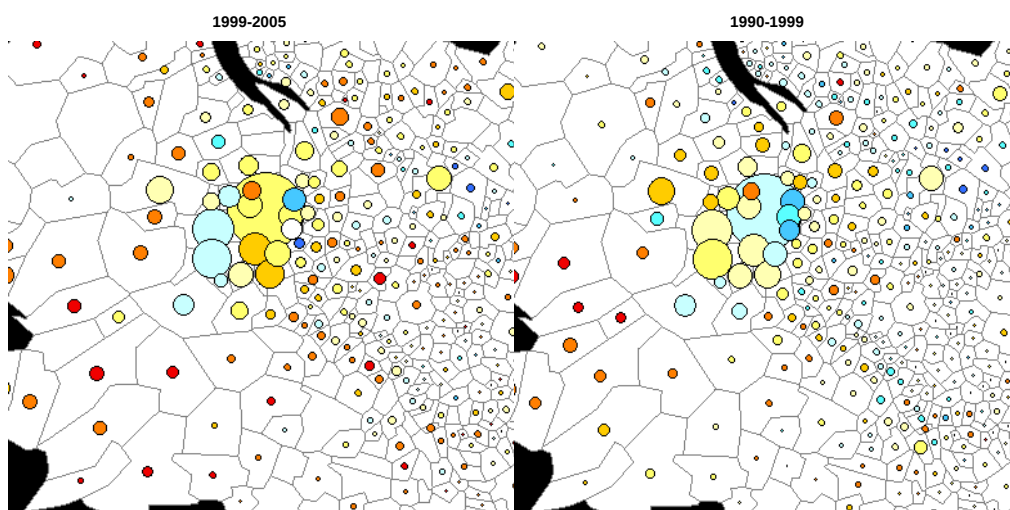
Lorsque l'on cartographie les variations démographiques communales 1990-1999 et 1999-2005 à l'échelle plus vaste des évolutions antérieures (1962-1968 et 1975-1982), les différences sont moins nettes et on perçoit clairement l'homogénéisation progressive des tendances d'évolution des populations communales. Alors que les rythmes communaux de variation démographique des périodes de croissance maximale des banlieues (1962-1968) et des couronnes périurbaines (1975-1982) présentent des contrastes importants, avec des excédents migratoires spectaculaires mais aussi des déficits migratoires fréquents et assez profonds (ville centre pour 1962-1968, ville centre et proche banlieue pour 1975-1982), depuis 1990 on observe des variations démographiques communales moins différenciées avec des croissances plus modestes pour les territoires les plus dynamiques et des déficits migratoires beaucoup moins accusés.

Figure 49.
Variation de la population



Sources : recensements généraux de population, recensement rénové de population, INSEE. Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB, avec le logiciel Philcarto.

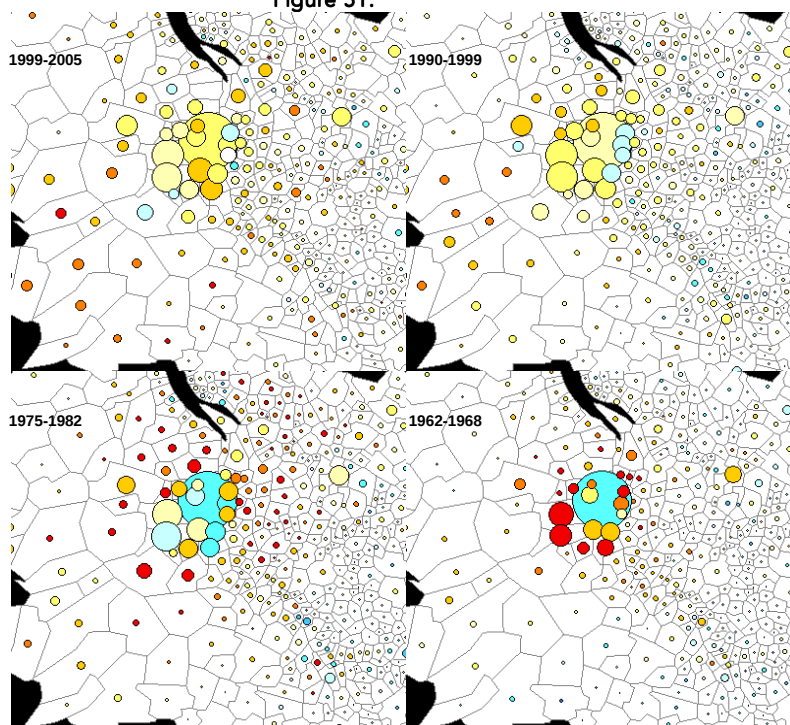
Figure 50.
Variation migratoire



Sources : recensements généraux de population, recensement rénové de population, état civil, INSEE. Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB avec le logiciel Philcarto.

Figure 51.

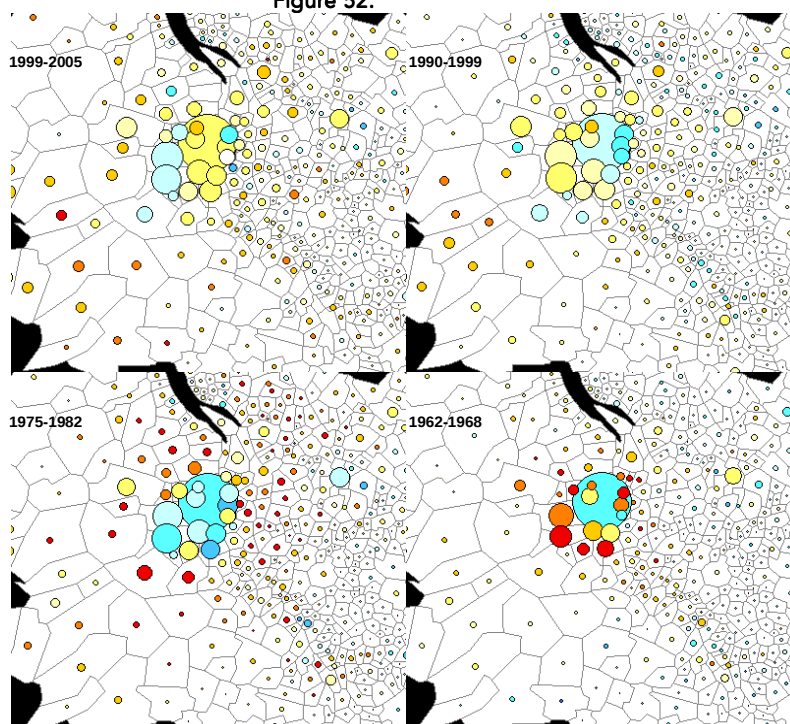
Variation de la population



Sources : recensements généraux de population, recensement rénové de population, INSEE.
Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB, avec le logiciel Philcarto.

Figure 52.

Variation migratoire



Sources : recensements généraux de population, recensement rénové de population, état civil, INSEE.
Traitement : Ch Bergouignan, IEDUB, avec le logiciel Philcarto.



3 | Le surendettement des particuliers et ses conséquences sociales

3 | Le surendettement des particuliers et ses conséquences sociales

Nicolas Rebière - Institut d'Études Démographiques de l'Université Montesquieu-Bordeaux IV

3.1 | Synthèse

La France, bien que faisant partie avec l'Italie des pays d'Europe de l'Ouest où l'endettement des ménages est le plus faible, a vu son encours de crédits aux particuliers être multiplié par 10 en seulement 25 ans. La diffusion de l'endettement s'est tout d'abord opérée progressivement au fil des générations. A titre d'exemple, à la fin des années 1990, seulement 40% des français âgés de 75 à 80 ans déclaraient avoir déjà expérimenté le crédit au moins une fois dans leur vie, contre plus de 80% des 45 à 50 ans. Dans un second temps, la progression a continué par le biais d'une augmentation de l'encours moyen de crédit par ménage endetté, passé de 29 000 euros en 1994 à 45 000 euros en 2004, soit une croissance globale de 55% en seulement 10 ans. Difficile de trouver dans l'histoire de nos sociétés un phénomène ayant connu une telle expansion en un laps de temps aussi court. La conséquence directe de ce bouleversement fut la multiplication dès les années 1980 des déséquilibres budgétaires de certains ménages en raison d'un endettement excessif, déséquilibres que certains pays ont essayé et essaient encore d'enrayer par l'instauration de mesures de traitement des situations de surendettement. Depuis 1989 et le vote de la loi Neiertz, le nombre de dépôts annuels de dossiers de surendettement n'a cessé d'augmenter en France, pour atteindre à l'heure actuelle environ 200 000. La Gironde était en 1999 en 20^{ème} position des départements de France métropolitaine classés selon le taux brut de dépôts de dossiers de surendettement et conserve à peu de choses près ce rang depuis cette date. Les dépôts de dossiers auprès des commissions n'étant que la partie émergée de l'iceberg, il convient de quantifier et analyser au préalable les impayés de manière générale ainsi que le processus pouvant conduire à un endettement excessif, suivi dans certains cas de graves déséquilibres financiers.

Sur la base d'enquêtes effectuées par l'INSEE auprès d'échantillons représentatifs de l'ensemble des ménages français, on a pu estimer que, chaque année depuis 1994, plus de 10% des ménages (plus de 2 millions) ne parviennent pas à honorer en temps et en heure le paiement de leurs échéances de crédits ou encore de leur loyer, de leurs impôts ou factures diverses. Un échantillon représentatif suivi de 1994 à 2001 a permis de révéler que 28% des individus majeurs ont vécu au moins 1 année (sur les 8 années d'observation au total) au sein d'un ménage faisant face à au moins un impayé au cours de l'année, 17% au moins deux années, 11% au moins 3 années (consécutives ou non).

Parmi ces ménages plus de deux tiers n'ont que des impayés relevant de postes autres que le crédit, mais il convient de noter que cela ne signifie pas que leurs problèmes ne soient pas reliés de près ou de loin à un excès d'endettement. Les ménages français en proie à des difficultés financières ont en effet tendance à rembourser en priorité leurs crédits. A titre d'exemple, en 2005, 65% des ménages endettés uniquement au titre de la consommation (absence de crédits immobiliers) et faisant face à des impayés n'avaient aucun impayé de crédit. Ainsi, ne se référer - comme cela est habituellement fait - qu'au taux de défaut de remboursement de crédits pour analyser les difficultés des ménages en lien avec leur endettement

conduit à sous-estimer quelque peu le coût social du crédit aux particuliers. Au total, si les français sont peu endettés en comparaison de certains leurs voisins européens, il n'en reste pas moins vrai que la vulnérabilité financière est importante et que toute initiative tendant à l'atténuer sera bienvenue.

Concernant le surendettement, il est maintenant clairement entendu qu'on ne peut travailler sur la seule base des dossiers gérés par les commissions de surendettement. En effet, le dépôt d'un dossier est volontaire et soumis à certaines contraintes, de sorte que le nombre élevé de dossiers reflète imparfaitement le niveau de surendettement d'un pays. Les contradictions dans les chiffres publiés témoignent de la multiplicité des visions extensives possibles du surendettement (350 000 ménages selon le Sénat en 2006, près de 3,5 millions d'après une étude réalisée en 2001 pour le compte de la commission européenne). Afin d'estimer le nombre de ménages français qu'on pourrait qualifier de « surendettés » au regard de leur situation objective et qui déposeront ou non un jour un dossier pour être éligibles au titre de la procédure de surendettement, nous avons opté, après une analyse critique des définitions et critères statistiques usuels recensés dans la littérature scientifique internationale, pour une vision en termes de « non satisfaction des besoins jugés essentiels une fois les éventuels remboursements de crédits effectués ». Cette approche est dans l'esprit similaire à celle des commissions de surendettement. Pour déterminer qu'un individu est bien surendetté, les gestionnaires de dossiers retranchent des ressources du ménage certaines charges incompressibles (loyer, impôts, ...), les remboursements de crédits ainsi qu'un budget minimal estimé nécessaire pour satisfaire des postes de consommation tels l'alimentation et l'habillement. Si le solde est négatif le ménage peut être considéré comme surendetté car sa capacité de remboursement est objectivement insuffisante pour honorer ses engagements tout en vivant décemment. Nous avons appliqué au mieux certains des critères habituels des commissions de surendettement (barème de la quotité saisissable, calculs sur la base de forfaits hygiène/alimentation/habillement) ajustés *a posteriori* en se basant sur les fichiers de l'enquête « budget des ménages » de l'INSEE et les budgets-types publiés par l'UNAF. Cette approche en termes de « non satisfaction des besoins essentiels » semble au final assez judicieuse puisque les conclusions et recommandations des travaux réalisés dans le cadre du récent projet de la Commission européenne « *Pour une définition opérationnelle commune du surendettement en Europe* » vont dans le même sens.

Selon cette méthode on dénombre un stock, assez stable du milieu des années 1990 à l'année 2005, d'environ 2 millions de ménages « surendettés au sens de la loi », en excès d'endettement et ne pouvant objectivement pas faire face à leurs engagements car dans « l'impossibilité manifeste de faire face à leurs dettes exigibles ou à échoir » selon les critères proches de ceux de commissions de surendettement. La moitié de ces ménages (1 million) font face à des impayés et semblent être dans une situation budgétaire et sociale extrêmement dégradée, de sorte qu'on peut raisonnablement les qualifier avec certitude de « surendettés ».

Au final, on obtient trois sous-populations composées chacune de 1 millions de ménages environ chaque année depuis 1994 :

- la sous-population des ménages faisant face conjointement à des impayés et à une situation budgétaire rendant objectivement difficile voire impossible le remboursement des dettes, qu'on qualifiera de « surendettés aux difficultés effectives ».

- la sous-population des ménages ne faisant pas face à des impayés mais en excès d'endettement, leurs ressources et charges rendant objectivement difficile voire impossible à moyen ou long terme le remboursement des engagements pris sans une diminution des dépenses.
- la sous-population des ménages faisant face à des impayés sans pour autant qu'on puisse considérer le remboursement des engagements pris comme impossible.

Commençons par analyser cette dernière sous-population : cela revient à considérer que pour la moitié des 2 millions de ménages français faisant chaque année face à des impayés, ces impayés ne paraissent pas justifiés par une situation budgétaire réellement compromise. Pourquoi des individus au niveau de vie acceptable et ne satisfaisant pas le critère de « non satisfaction des besoins jugés essentiels » ont malgré tout des impayés, alors même que d'autres, dans une situation financière plus délicate, parviennent tant bien que mal à honorer régulièrement leurs engagements ? En fait une analyse complémentaire a montré que ces ménages ont en moyenne¹ plus souvent subi que les autres une baisse de leur revenu ou patrimoine dans le passé immédiat. Ces impayés correspondraient à une réticence plus forte à voir leur train de vie diminuer. Une éducation financière bien menée, faisant en sorte que les individus puissent analyser objectivement leur situation budgétaire et leur niveau de vie en comparaison du niveau de vie moyen, contribuerait à faire diminuer le nombre de ces impayés difficilement justifiables. Les gens ne savent pas comment réagir face à l'imprévu et ne savent pas se positionner sur une échelle de valeurs et de niveau de vie objectif.

Pour ce qui est des ménages identifiés comme étant « surendettés au sens de la loi », l'analyse causale a mis en évidence notamment :

- une propension à consommer supérieure à celle des autres ménages français endettés à décile de niveau de vie ou groupe d'âge identique ;
- un sentiment de besoins inassouvis plus présent, matérialisé par un rapport « revenu estimé nécessaire pour subvenir à ses besoins »/ « revenu réel » beaucoup plus élevé que la moyenne, très supérieur à 1 quel que soit le décile de niveau de vie.

Nombre de ces ménages dans une situation d'équilibre précaire vont alimenter les commissions de surendettement dès lors que l'équilibre sera rompu par un ou plusieurs événements professionnels ou familiaux. Ainsi, s'il est vrai que dans le parcours d'un surendetté on trouve très fréquemment un accident de la vie achevant de dégrader la situation financière, les facteurs comportementaux ne sont pas à négliger.

Sur le plan des caractéristiques, nous avons pu croiser les modalités des variables. Pour résumer, l'endettement composé uniquement de crédits à la consommation est davantage associé au surendettement que la présence de crédits immobiliers ; également plus le taux d'effort est élevé plus l'état de surendetté est fréquemment constaté. Les personnes seules et couples dont aucun membre n'est actif occupé sont bien évidemment sur-représentés, mais également les personnes seules retraitées. Les ménages comportant 3 enfants et plus sont plus fréquemment comptabilisés comme surendettés de même que les ouvriers, les célibataires et les divorcés.

1 Il faut avoir conscience qu'ici le problème est schématisé et n'est pas aussi simple. Il y a toujours une certaine subjectivité des critères de détermination du seuil de revenus résiduels en dessous duquel il est considéré que le ménage est dans l'incapacité de subvenir à ses besoins jugés comme essentiels. Une partie des ménages avec des impayés mais dont les revenus résiduels se trouvent au dessus du seuil considéré ont en fait des difficultés certaines et pourraient être considérés par certains chercheurs comme « surendettés ». Toutefois « en moyenne » ce n'est pas le cas, et c'est ce résultat qui compte.

On a pu remarquer en outre que ce ne sont pas les ménages ayant souscrit le plus de crédits qui sont nécessairement le plus souvent surendettés. Le résultat le plus étonnant est que la moitié des surendettés sont actifs occupés. On peut travailler et malgré tout faire face à des difficultés financières importantes. Les villes de province et espaces à dominante rurale seraient associés plus fréquemment au surendettement que les autres, au premier rang desquelles la banlieue parisienne. Les régions du Nord de la France seraient également sur-représentées parmi les surendettés, suivies du Centre-Est et de l'Ouest, l'Est et l'Île de France fermant la marche. Le Sud-Ouest, non significatif, est vraisemblablement dans la moyenne nationale.

L'analyse de la dynamique du surendettement a été effectuée au moyen des données françaises du « Panel européen des ménages » 1994 à 2001. 25,8% des individus majeurs en 1994 appartenaient à un ménage « surendetté au sens de la loi » au moins 1 an sur les 8 années d'observation. 16% sont confrontés au surendettement au moins 2 ans, ...2,7 millions d'individus vivaient au moins la moitié du temps d'observation dans un ménage surendetté, 3 millions dans un ménage faisant face à des impayés, 800 000 dans un ménage cumulant impayés et surendettement.

Enfin, par l'intermédiaire d'outils et méthodes propres à l'Analyse démographique, il a pu être mis en évidence que de nombreux ménages faisant face à des impayés sur la période 1994-2001 sont destinés à connaître de nouveau plusieurs périodes d'impayés au cours de leur existence. Le même constat peut être dressé pour les bénéficiaires de procédures de surendettement puisque 30% environ des déposants une année donnée ont déjà bénéficié d'une mesure auparavant. On remarquera qu'à l'issue de la signature d'un plan de surendettement, les ménages sont souvent livrés à eux-mêmes. Si cela se passe souvent assez bien, il est également vrai que les problèmes rencontrés par certains ne sont pas pour autant résolus. Une prise en charge paraît souhaitable.

3.2 | Endettement et difficultés financières des ménages français

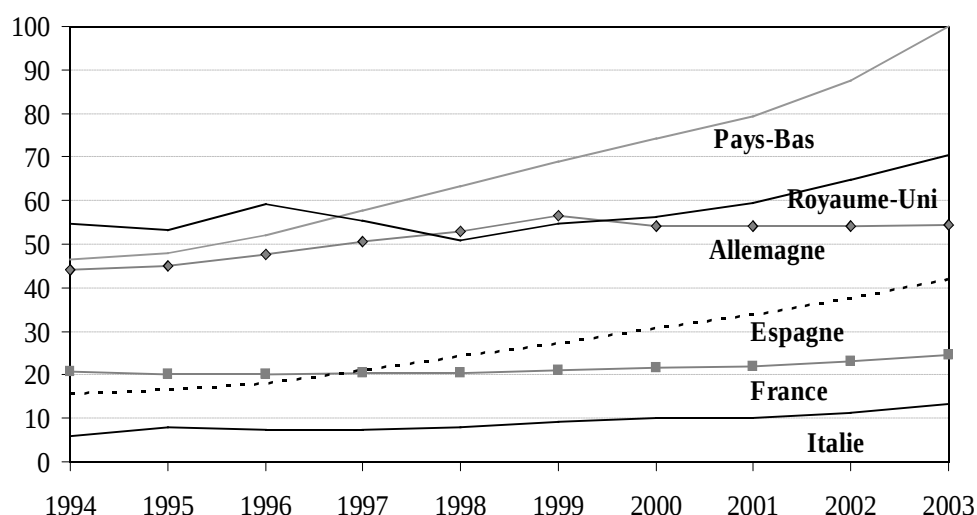
3.2.1 | L'endettement des ménages français

Une volonté politique de développement du crédit aux particuliers a vu le jour à la fin des années 1960 dans la plupart des pays « développés ». Les politiques publiques ont d'abord été centrées sur l'accès à la propriété puis, depuis le début des années 1980, sur l'ensemble des modes de financement. L'Union Européenne, notamment, a procédé à la libéralisation des mouvements de capitaux et à l'établissement d'un cadre réglementaire harmonisé pour les services financiers, ce qui a entraîné une déréglementation des taux d'intérêts, une élimination des contrôles sur le crédit et une réduction des restrictions apportées aux activités bancaires. Le rythme a été différent selon les pays : le contrôle du crédit a été aboli au Royaume-Uni en 1980, progressivement entre 1984 et 1987 en France, en 1990 au Luxembourg, en Belgique et en Italie, en 1994 en Grèce. Une batterie d'outils a été élaborée pour que l'expansion du crédit se fasse dans les meilleures conditions possibles : mesures de contrôle de l'offre (standards prudentiels, taux de l'usure, protection contre les conditions abusives, ...), mesures de contrôle de la demande (méthode du « scoring », fichiers recensant les incidents de remboursement de crédits, ...).

Le succès de ces politiques fut indéniable. La France, par exemple, a vu l'encours de crédits aux particuliers multiplié par 10 en seulement 25 ans, passant de 57 milliards d'euros en 1977 à 587 milliards en 2002. Cet encours, qui représentait seule-

ment 13% du revenu disponible brut des ménages en 1965, en représentait en 2003 pratiquement 60%. A titre de comparaison, les taux d'endettement du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de la Suède sont assez proches les uns des autres, supérieurs à 100%, pouvant être comparés à celui des États-Unis et deux fois plus élevés que celui de la France. Le Danemark et les Pays-Bas sont loin devant les autres pays européens, avec une charge d'endettement représentant plus de 200% du revenu disponible net des ménages. La France se retrouve au total placée juste après l'Italie parmi les pays d'Europe occidentale les moins endettés, malgré une diffusion rapide et intense du crédit aux particuliers. Le retard de la France par rapport aux autres pays européens est particulièrement visible en matière de crédits immobiliers. La part de l'endettement immobilier des ménages français dans le Produit intérieur brut national reste en effet pratiquement stable depuis 1980, de l'ordre de 20%, largement inférieur à ce que l'on peut observer en Allemagne. Au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, le niveau est non seulement supérieur mais également en forte augmentation sur la période récente (graphique 1).

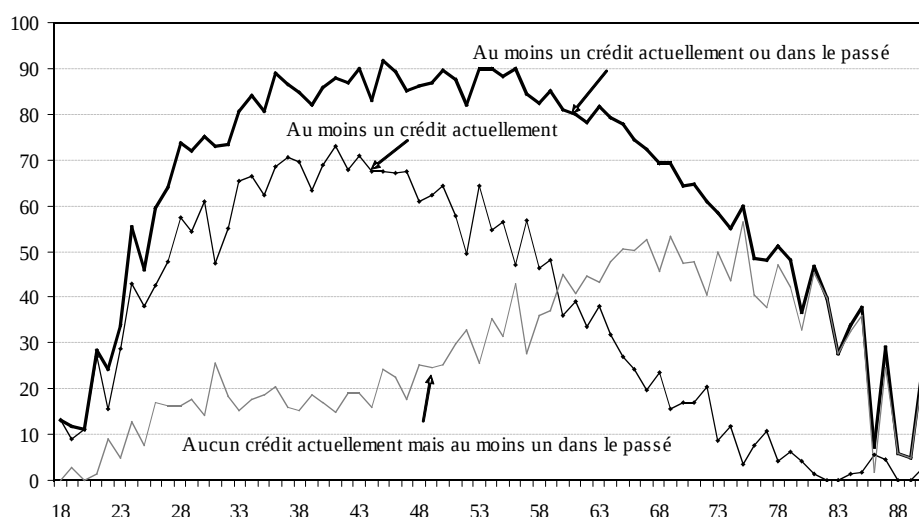
Graphique 1 : Évolution de la part de l'encours en crédits immobiliers dans le Produit Intérieur Brut dans quelques pays européens (%)



La diffusion de l'endettement s'est tout d'abord faite progressivement au fil des générations

On peut constater, sur la base de l'enquête « Patrimoine des Ménages » 1997 réalisée par l'INSEE, seule enquête nationale comportant des questions sur l'endettement passé des individus, que plus de 70% des ménages dont la personne de référence est âgée de 25 à 30 ans ont déjà expérimenté le crédit ou sont actuellement endettés, entre 80 et 90% des 35-60 ans (graphique 2). Cette proportion tombe ensuite extrêmement rapidement : environ 60% à 70 ans, 40% à 80 ans, ce qui témoigne de l'extrême diffusion de l'endettement puisqu'en procédant au même questionnaire d'ici 15 à 20 ans, pratiquement 90% des 30 à 80 ans déclareront avoir déjà été endettés.

Graphique 2 : Répartition par âge en 1997 des ménages ayant déjà souscrit au moins un crédit au cours de leur existence (%) - Source : Enquête « Patrimoine des ménages » 1997-1998, INSEE



On remarquera ainsi que, sachant que pour faire face à des difficultés de remboursement de crédit il faut être endetté, la proportion de ménages d'une génération susceptible de connaître un impayé a cru au fil des générations. Si, dans le futur, parmi les ménages endettés, une proportion constante ou croissante d'individus des générations successives connaît des impayés au cours de sa vie on constatera mécaniquement à terme une augmentation des impayés au fil des générations.

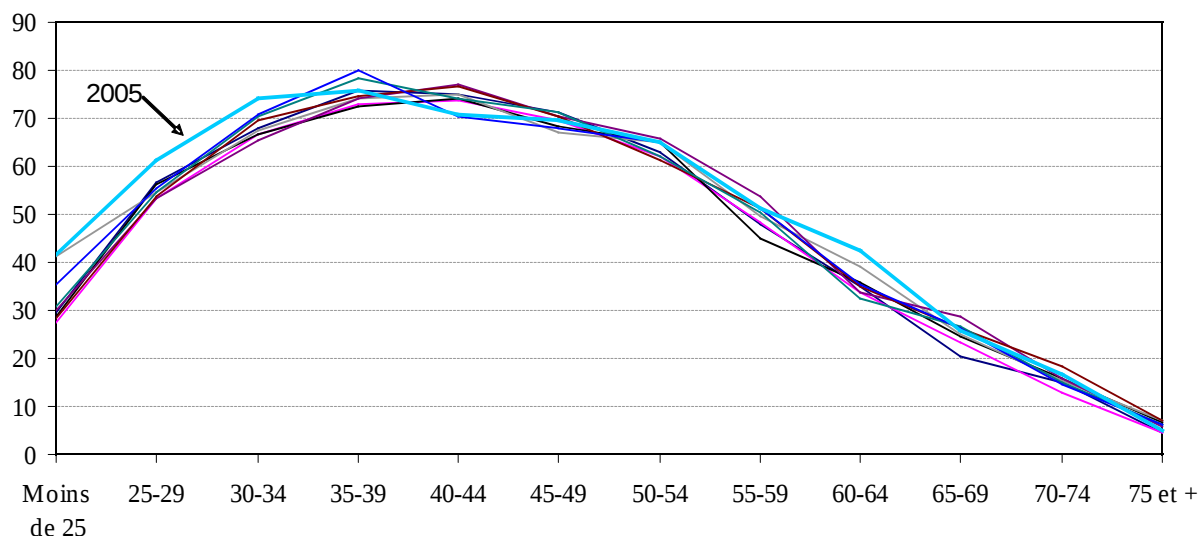
Sur la période récente, le développement du crédit aux particuliers a pu se poursuivre par l'intermédiaire d'une augmentation de la charge d'endettement par ménage endetté plus que par celui d'une augmentation de la part des ménages endettés

Depuis le début des années 1990, la proportion de ménages endettés oscille autour de 50%, sans dépasser cette limite de manière significative. L'encours moyen de crédit par ménage endetté est par contre passé, à titre d'exemple, de 29 000 euros en 1994 à 45 000 euros en 2004, soit une croissance globale de 55% en seulement 10 ans.

L'explication se trouve simplement, en analysant le cycle d'endettement des ménages². Seuls 50% des ménages français sont endettés une année donnée, mais plus de 80% des ménages appartenant aux classes d'âge intermédiaires ont au moins un crédit à rembourser (graphique 3).

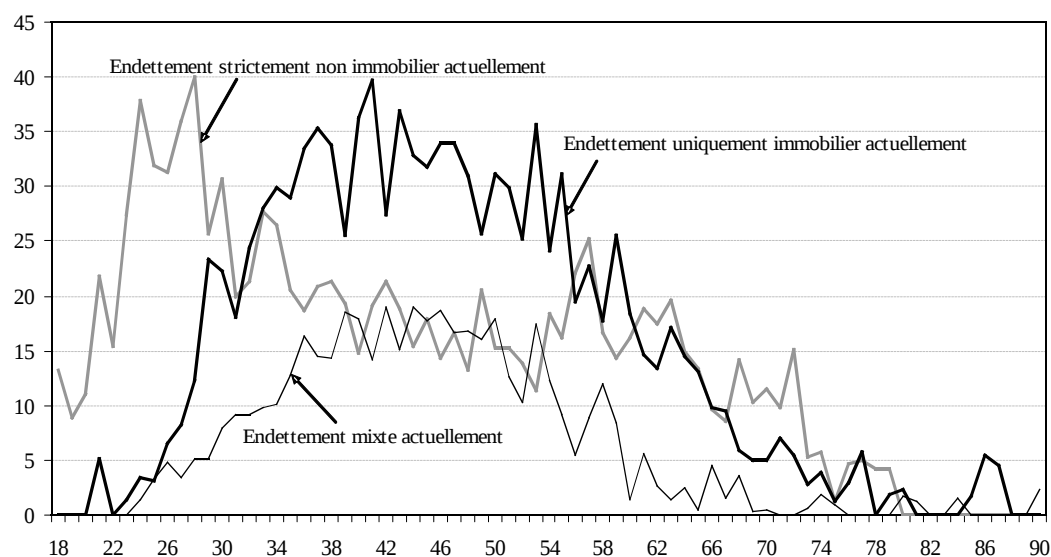
² Au moyen des données de la version française du Panel européen des ménages (échantillon de ménages français suivi par l'INSEE de 1994 à 2001) et de celles de son successeur depuis 2004, le SRCV (Statistiques sur les Revenus et Conditions de Vie des Ménages).

Graphique 3 : Proportion de ménages endettés parmi les ménages de chaque groupe d'âge de 1994 à 2005 (%) Source : panel européen des ménages 1994 à 2001, SRCV 2005 ; INSEE



Cette forte proportion pour les 30-50 ans est avant tout liée à l'endettement immobilier qui reste négligeable jusqu'à 26 ans (moins de 10% des ménages) puis augmente rapidement pour porter à environ 30% des ménages de 35 à 55 ans et revenir à une proportion de 10% vers 65 ans (graphique 4). C'est entre 25 et 30 ans que les ménages sont le plus utilisateurs de crédits exclusivement dédiés à la consommation (entre 25 et 35% des ménages environ). La proportion se stabilise autour de 17% entre 35 et 65 ans puis diminue par la suite assez rapidement. La période durant laquelle se concentrent le plus de ménages cumulant les deux formes d'endettement est assez courte : entre 35 et 55 ans.

Graphique 4 : Proportion de ménages endettés parmi les ménages de chaque groupe d'âge (du chef de ménage) en 1997, selon la composition de l'endettement (en %) - Source : Enquête « Patrimoine des Ménages » 1997, INSEE



Les âges intermédiaires étant ainsi largement endettés, une augmentation de la proportion de français endettés ne peut être réellement envisageable que si les plus âgés souscrivent plus fréquemment des crédits, principalement à la consommation puisque les investissements immobiliers sont moins fréquents pour cette tranche d'âge. C'est effectivement ce qu'on observe depuis le début des années 2000, mais ce processus est relativement lent.

Au total les détenteurs de crédits une année donnée (autour de 50% des ménages) se répartissent de la façon suivante : environ 20% (soit 10% des ménages) sont à la fois endettés au titre de l'immobilier et de la consommation, un peu moins de la moitié sont détenteurs uniquement de crédits à la consommation, le tiers restant étant doté uniquement de crédits immobiliers.

Une analyse régionale n'est possible que sur la base des données relatives aux encours de crédits aux particuliers

L'Aquitaine concentre 3,9% des ménages français détenteurs de crédits alors qu'elle représente 5,1% des ménages (tableau 1). L'encours moyen par ménage est largement inférieur à la moyenne nationale (13000 euros contre plus de 17000 euros), la région se situant loin derrière l'Île de France ou encore l'Alsace, la Lorraine ou la Bretagne. La structure par âge de ces zones peut toutefois en partie expliquer ces différences. Plus de trois quarts de l'encours correspond à du crédit à l'habitat (légèrement supérieur à la moyenne nationale).

Tableau 1 : Encours régionaux de crédits aux particuliers en 2003 - Sources : INSEE, Banque de France

Régions	poids en % du total national				actifs financiers détenus par les ménages	dont crédits		
	revenu disponible brut	actifs financiers	crédits trésorerie + habitat	nombre de ménages	montant	montant	structure	
					actifs financiers (€ / ménage)	crédits tréso+ habitat (€ / ménage)	crédits de trésorerie	crédits habitats
Alsace	3,0%	3,0%	4,4%	2,9%	82 968 €	26 277 €	20,7%	79,3%
Aquitaine	5,0%	4,5%	3,9%	5,1%	70 436 €	13 139 €	23,9%	76,1%
Auvergne	2,2%	2,4%	1,7%	2,3%	81 514 €	12 423 €	22,2%	77,8%
Bourgogne	2,7%	2,7%	2,5%	2,8%	74 955 €	15 175 €	23,3%	76,7%
Bretagne	4,8%	5,1%	5,5%	5,1%	79 016 €	18 553 €	20,0%	80,0%
Centre	4,1%	4,3%	4,1%	4,2%	79 632 €	16 483 €	20,0%	80,0%
Champagne-Ardenne	2,3%	2,3%	1,9%	2,3%	80 368 €	14 204 €	25,5%	74,5%
Corse	0,4%	0,3%	0,3%	0,4%	55 139 €	10 550 €	24,8%	75,2%
Franche-Comté	1,8%	1,6%	1,9%	1,9%	66 631 €	16 978 €	23,8%	76,2%
Île-de-France	22,3%	24,1%	25,8%	18,9%	100 114 €	23 536 €	35,1%	64,9%
Languedoc-Roussillon	3,6%	3,5%	3,2%	4,1%	66 740 €	13 258 €	22,4%	77,6%
Limousin	1,2%	1,3%	0,9%	1,3%	79 353 €	11 874 €	25,5%	74,5%
Lorraine	3,7%	3,3%	3,8%	3,8%	69 018 €	17 206 €	26,5%	73,5%
Midi-Pyrénées	4,2%	4,2%	3,6%	4,5%	75 069 €	13 746 €	21,3%	78,7%
Nord-Pas-de-Calais	5,9%	5,2%	5,6%	6,3%	65 601 €	15 373 €	31,3%	68,7%
Basse Normandie	2,3%	2,2%	2,1%	2,4%	71 668 €	14 869 €	24,6%	75,4%
Haute-Normandie	2,9%	2,3%	2,6%	2,9%	63 011 €	15 220 €	27,6%	72,4%
Pays de la Loire	5,1%	5,1%	5,7%	5,4%	73 686 €	17 737 €	19,9%	80,1%
Picardie	2,8%	2,6%	2,6%	2,9%	69 040 €	15 253 €	23,1%	76,9%
Poitou-Charentes	2,6%	2,7%	2,6%	2,9%	72 610 €	15 407 €	21,1%	78,9%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7,6%	7,8%	6,3%	8,0%	75 571 €	13 624 €	22,6%	77,4%
Rhône-Alpes	9,3%	9,6%	9,1%	9,5%	79 322 €	16 225 €	20,2%	79,8%
Province	77,7%			81,1%	73 818 €	15 656 €	22,9%	77,1%
Total Métropole	100%	100%	100%	100%	78 802 €	17 149 €	26,1%	73,9%

3.2.2 | Mise en évidence des difficultés financières d'une proportion non négligeable des ménages français

Le pari pour les décideurs est de stimuler le recours à l'endettement des français tout en freinant la montée du nombre de surendettés. Le crédit peut être perçu comme une condition du développement de secteurs essentiels tels l'habitat ou l'automobile (Conseil Économique et Social, 2000), un moyen pour certaines catégories sociales aux faibles revenus d'accéder à la consommation, ou encore un substitut à l'endettement public pour soutenir la demande (Sénat, 2006). D'un autre côté, il peut être source de déséquilibres dans le budget des ménages. Depuis 1989 et le vote de la loi dite « Neiertz », un « surendetté » - entendu comme une « personne physique de bonne foi dans l'impossibilité manifeste de faire face à ses dettes exigibles ou à échoir » - peut déposer un dossier auprès d'une commission de surendettement, dont le réseau des succursales de la Banque de France assure le secrétariat.

Cette problématique, d'un enjeu stratégique, revient périodiquement sur le devant de la scène. Le débat est d'autant plus nourri est peu constructif que la vision des différentes parties prenantes au dialogue reste particulièrement manichéenne : pour certaines sociétés de crédits les abus sont trop nombreux, une radicalisation du système telle la création d'une procédure de faillite civile ne fait que conforter certains individus dans leur comportement laxiste vis-à-vis de leur budget prévisionnel et oblige les organismes financiers à être plus sélectifs en matière d'attribution de lignes de crédit. Pour certaines associations de consommateurs, ce sont les établissements financiers qui accordent trop facilement des crédits, voire incitent certains ménages à devenir insolvables au moyen de publicités agressives masquant le coût réel du crédit.

Selon le récent rapport d'information du Sénat relatif à l'accès au crédit des ménages français (Sénat, 2006) : « *idéalement, le choix devrait être orienté par un bilan coûts-avantages rigoureux* ». Les avantages mentionnés seraient indéniables et le coût social faible si l'on en croit les raisons suivantes invoquées :

- le surendettement ne concernerait qu'à peu près 1,5% de l'ensemble des ménages ;
- le taux d'impayés de remboursement de crédits est de toute manière particulièrement faible, de l'ordre de 3%, en lien avec une forte sélection du crédit ;
- Ce coût social pourrait *a priori* être encore réduit par la conversion du Fichier d'Incidents de Crédits aux Particuliers (FICP) en fichier « positif », sur le modèle de certains de nos voisins européens recensant tous les crédits dès leur souscription.

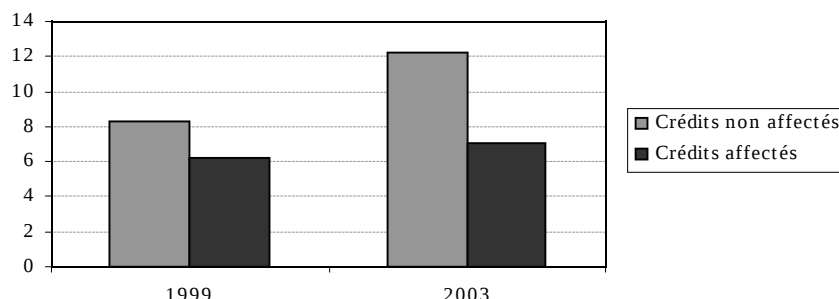
Les chiffres évoqués ne sont en fait qu'un faisceau d'indices. A l'heure actuelle, on fait face à un manque de repères statistiques relatifs aux difficultés financières subies par les ménages endettés. Les données de l'enquête Patrimoine 1997-1998, du volet français du Panel Européen des Ménages (1994-2001) et du dispositif SRCV 2005 (Statistiques sur les Revenus et Conditions de Vie) vont permettre de clairement chiffrer la population concernée.

Les impayés de crédits

• Une année donnée

Le taux d'impayés de crédits est relativement faible, de l'ordre de 2 à 3% si l'on en croît les experts auditionnés en vue de la rédaction du rapport d'information du Sénat cité précédemment. Peu de statistiques sont disponibles, excepté le taux de créances douteuses (graphique 5) fourni par les établissements spécialisés, relativement faible mais en hausse sur la période récente.

Graphique 5 : Évolution du taux de créances douteuses³ dans les établissements spécialisés (%)
Source : Commission Bancaire

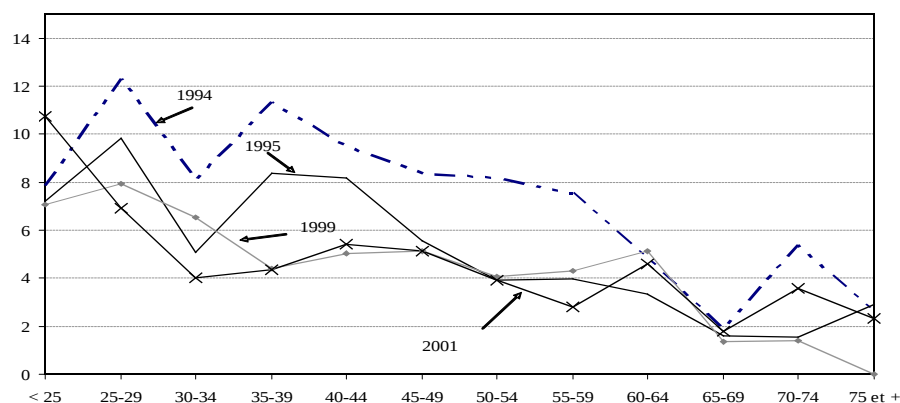


Afin de compléter cette analyse, on peut se tourner vers la version française du « Panel européen des ménages », enquête effectuée par l'INSEE auprès d'un échantillon d'individus représentatif de la population française suivi de 1994 à 2001, qui comporte des questions relatives à « l'impossibilité de payer à temps » au cours de l'année des traites de crédits ou des factures de toute nature (loyer, impôts, ...). On aboutit effectivement à une relative faiblesse de la proportion de ménages français ayant des difficultés à rembourser leurs crédits une année donnée, qui plus est en diminution entre 1994 et 2001 (REBIERE, 2006) : la proportion passe de 4,5% en 1994 à 3,1% en 1995, ce qui coïncide avec la fin du retournement conjoncturel et du « credit crunch » de la fin des années 1980, puis se stabilise à partir de 1996 entre 2,5 et 3%, pour finir en 2001 à 2,2%. Il y aurait donc une amélioration sensible et significative de la situation au cours de la décennie 90, tendant à accréditer l'efficacité des mesures de contrôle de l'offre et de la demande.

Toutefois, cette faiblesse de la proportion globale de ménages français faisant face à des difficultés pour rembourser leurs crédits une année donnée masque des disparités selon l'âge et la nature de l'endettement :

- la part des ménages français dont la personne de référence était âgée de 30 à 45 ans en 1994 n'ayant pu honorer à temps le remboursement de leurs crédits s'élevait par exemple à près de 7%. Parmi les seuls ménages en début de cycle d'endettement, la proportion était durant la première moitié des années 1990 proche des 10% (graphique 6).

Graphique 6 : Proportion de ménages endettés ayant des impayés de crédits au cours de l'année selon l'âge du chef de ménage (%) - Source : Panel Européen des Ménages (vagues 1, 2, 6 et 8), INSEE



- la faiblesse de la proportion de ménages ayant des impayés parmi les ménages endettés uniquement au titre de l'immobilier masque la fragilité d'une part non négligeable des détenteurs de crédits à la consommation : la proportion d'impayés y est presque 4 fois plus importante (tableau 1). Par exemple, 12% des détenteurs de

³ Une « créance douteuse » est une créance qui présente un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel.

crédits exclusivement non immobiliers ont connu des incidents de paiement en 1994.

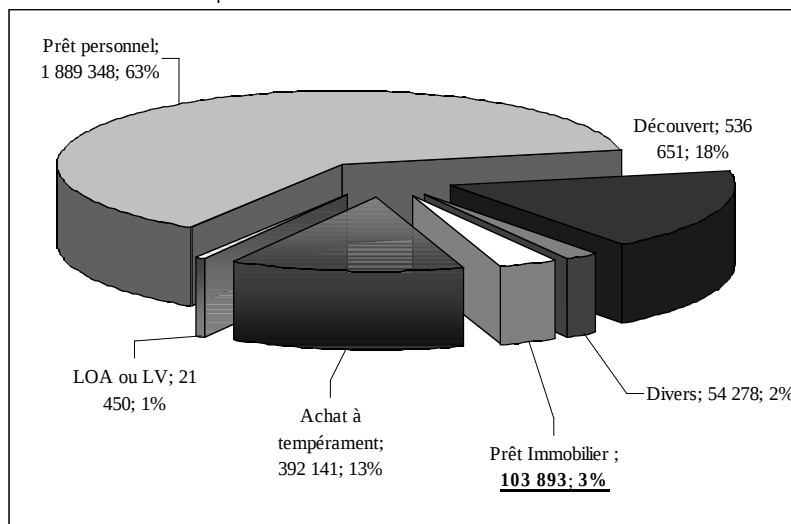
Tableau 2 : Proportion de ménages ayant des impayés de crédits selon la nature de leur endettement
- Source : Panel Européen des Ménages (vagues 1 à 8), INSEE

(%)	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Crédits autres qu'immobiliers	12,3	8,0	7,6	8,0	7,4	7,0	7,2	7,2
Crédits immobiliers uniquement	3,1	2,1	2,4	1,1	1,7	1,1	2,4	1,2
Endettement mixte	9,5	8,5	6,6	4,6	7,3	6,5	5,0	4,7
Aucun crédit	0,5	0,3	0,2	0,2	0,4	0,3	0,2	0,1
Ensemble	4,5	3,1	2,9	2,6	2,9	2,6	2,7	2,4

Au total, ces résultats tendent à confirmer les conclusions des observateurs n'accordant qu'une faible incidence de l'expansion du crédit sur la société dans son ensemble, même si certaines catégories de ménages semblent plus fragiles. Ce n'est toutefois qu'une photographie à un instant donné. Une proportion de difficultés de remboursement comprise entre 2 et 3 % pour chaque groupe d'âge de 25 à 65 ans est plus préoccupante qu'il n'y paraît. Considérons une génération de chefs de ménages âgés d'une vingtaine d'années. Si, chaque année, entre 2 et 3% d'entre eux font face à des impayés, une part importante des individus constitutifs de la génération auront au final rencontré des difficultés liées au crédit au moins une fois au cours de leur existence. Le coût social à long terme peut donc en fait être élevé.

La faible fréquence des impayés de crédits immobiliers constatée au moyen des données de panel est confirmée par les enregistrements du Fichier d'incidents de Crédits au Particuliers (FICP). Seuls 3% des incidents recensés concernent un prêt immobilier (graphique 7). Outre le fait que les ménages accédants vont mettre un point d'honneur à rembourser ce type de crédit afin de pouvoir conserver leur logement, les conditions d'accès au crédit immobilier restent particulièrement restrictives en France, ce qui limite à terme les incidents. Selon la dernière enquête patrimoine des ménages de l'INSEE, en 2004, environ 50% des ménages détenteurs de crédits immobiliers étaient constitués d'un couple dont les deux membres étaient actifs occupés, alors que les couples d'actifs occupés ne représentent que 28% des ménages détenteurs uniquement de crédits à la consommation et 25% de l'ensemble des ménages français. Également, plus de 45% des détenteurs de crédits immobiliers appartenaient aux trois déciles de revenus les plus élevés.

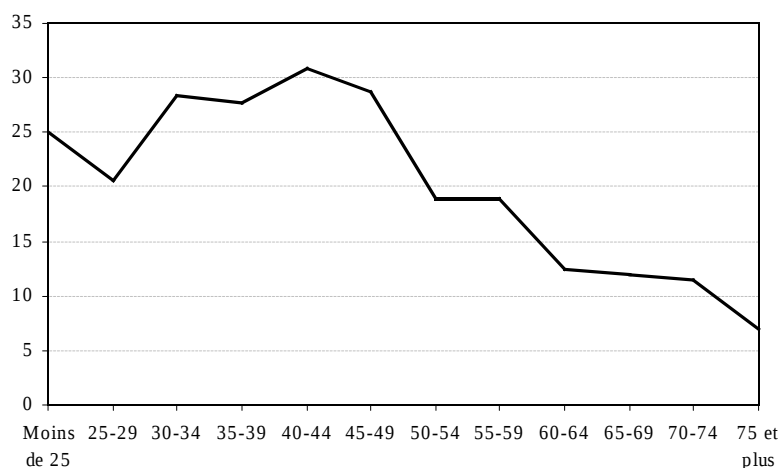
Graphique 7 : Répartition des incidents de remboursement de crédits recensés au FICP au 31/12/2007 selon le type de crédit - Source : Banque de France



• A long terme

La généralisation particulièrement visible de l'endettement au sein de la société présume à elle seule d'une croissance des difficultés de remboursement de crédit passées et à venir. Cette intuition peut être validée au moyen du résultat de l'interrogation, lors de l'enquête « patrimoine » 1997-1998, des ménages non endettés en 1997 mais qui, au moins une fois dans leur vie, n'avaient pu honorer le remboursement de leur(s) crédit(s)⁴ (graphique 8).

Graphique 8 : Proportion, parmi les ménages de chaque groupe d'âge non endettés en 1997 mais endettés auparavant, de ménages n'ayant pu au moins une fois dans leur existence faire face en temps et en heure à leurs échéances de remboursements de crédit (%) - Source : Enquête « Patrimoine des Ménages » 1997-1998, INSEE



Le problème principal réside dans le fait que cette question, au lieu d'avoir été posée à l'ensemble des ménages, ne l'a été qu'à ceux qui ont été endettés dans le passé et qui ne le sont plus actuellement. La conséquence de ce parti pris est une étonnante décroissance avec l'âge de la proportion en 1997 de ménages endettés dans le passé sans l'être actuellement et ayant déjà fait face à des impayés (entre 20 et 25% jusqu'à 30 ans, entre 25 et 30% jusqu'à 50 ans, puis baisse continue). Ce mouvement peut être la résultante d'un biais de sélection : pour que des ménages

4 Si le ménage n'est pas endetté aujourd'hui mais l'a été dans le passé :

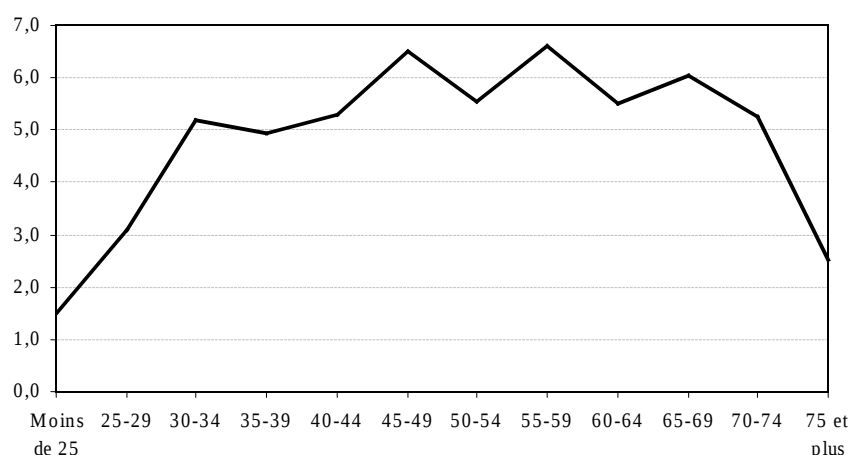
« Vous est-il arrivé dans le passé de ne pouvoir faire face en temps et en heure à vos échéances de remboursements ? »

1. Jamais ; 2. Une fois ; 3. Rarement ; 4. Quelquefois ; 5. Souvent

jeunes arrêtent d'être endettés, il est probable que ce soit parce qu'ils ont eu des impayés ; ensuite, au fil des âges, viennent s'ajouter de plus en plus de ménages dont le cycle d'endettement s'achève de manière normale, faisant baisser la proportion d'impayés dans les ménages endettés dans le passé. S'il est possible que cette augmentation soit exagérée lorsqu'on rapporte les impayés passés aux ménages anciennement endettés, elle n'en est pas moins réelle en termes de poids dans la population globale : la part des impayés dans les ménages de chaque groupe d'âge auparavant endettés est tellement décroissante que la proportion des impayés de ménages endettés dans le passé dans l'effectif total du groupe d'âge est assez stable (graphique 9).

Graphique 9 : Proportion en 1997, parmi l'ensemble des ménages de chaque groupe d'âge, de ménages non endettés en 1997 mais ayant connu l'endettement au cours de leur existence et n'ayant pu au moins une fois faire face en temps et en heure à leurs échéances de remboursements de crédit (%)

- Source : Enquête « Patrimoine des Ménages » 1997-1998, INSEE



Ainsi, pratiquement autant de ménages dont la personne de référence est âgée de 30 ans, qui commencent à peine leur cycle de vie d'endettement, que de ménages dont la personne de référence est âgée de 70 ans, qui ont traversé plus de 40 ans de possibilités de s'endetter, ont déjà eu des impayés liés à leur crédit. La différence peut provenir à la fois de la diffusion de l'endettement au fil des générations et de l'augmentation des incidents de paiement au sein de chacune de ces générations.

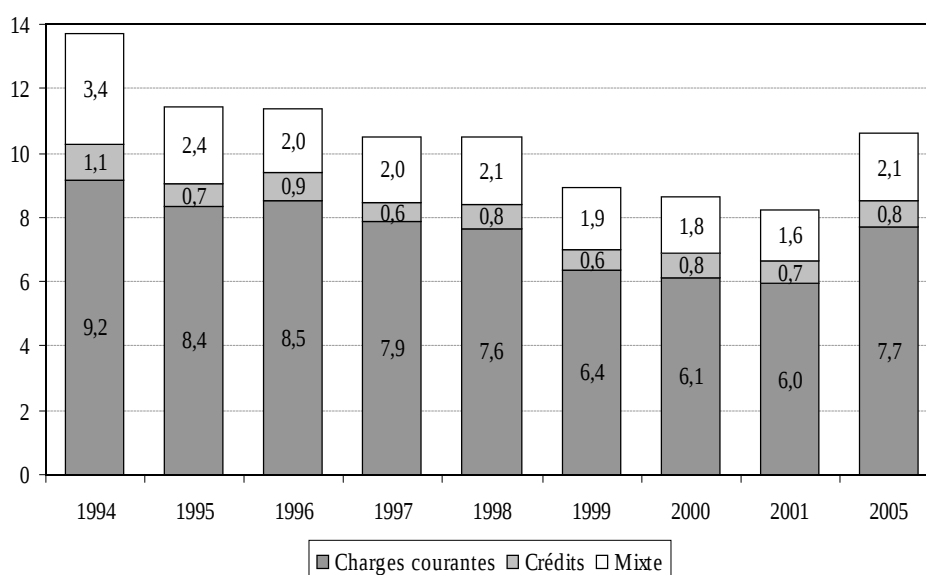
Non seulement les jeunes endettés dans le passé ayant eu des impayés vont pouvoir souscrire à nouveau des crédits, et seront donc potentiellement de nouveaux mauvais payeurs, mais de nouveaux individus du même groupe d'âge sortant de l'endettement vont s'ajouter à ces mauvais payeurs au fil du temps. On sera donc confronté à l'avenir à une hausse vraisemblable des impayés. Ce constat paraît quelque peu inquiétant : si l'on procédait aux mêmes interrogations dans le futur à intervalles réguliers, une proportion de plus en plus importante des ménages dont la personne de référence sera âgée de 70 ans endettés dans le passé déclarera avoir eu des impayés au cours de son existence.

Les difficultés financières liées au crédit sont matérialisées surtout par

les autres postes de consommation

Les difficultés de remboursement de crédits ne sont en réalité que la partie émergée de l'iceberg. La proportion de ménages faisant face à au moins un des types d'impayés est chaque année environ 3 fois plus importante que celle des seuls ménages ayant des difficultés de remboursement de crédits. Passée entre 1994 et 1995 de presque 14% à 11,5%, cette proportion diminue lentement pour se porter à 8,2% en 2001, avant de repartir à la hausse en 2005 (graphique 10). Non seulement deux tiers des ménages faisant face à des impayés ont uniquement des impayés liés à des charges courantes mais plus de trois quarts des ménages connaissant des difficultés de remboursement de crédits ont conjointement des impayés de charges courantes. On soupçonne au vu de ces résultats que les problèmes auxquels font face les ménages endettés seraient en fait beaucoup plus importants que ceux qu'on pouvait présager au seul regard des incidents de remboursement de crédits.

Graphique 10 : Proportion de ménages n'ayant pu honorer à temps au moins un de leurs engagements au cours de l'année selon la nature de l'engagement (crédits seuls non honorés, charges courantes seules, crédits et charges) (%) - Sources : Panel Européen des Ménages (vagues 1 à 8), SRCV 2005, INSEE



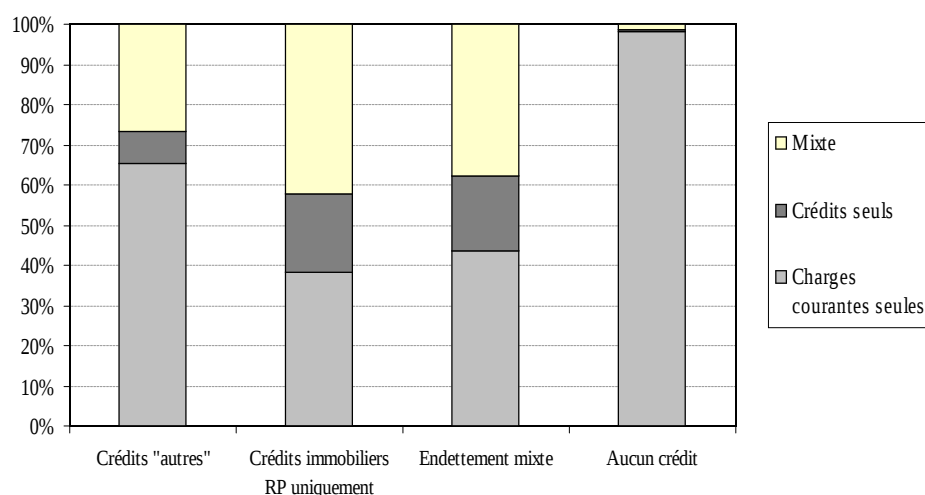
Effectivement, la proportion de ménages ayant des impayés est trois fois plus importante lorsque l'endettement est constitué uniquement de crédits à la consommation et deux fois plus importante chez les ménages dont la composition de l'endettement est mixte (crédits à la consommation et immobiliers) que parmi les non endettés (tableau 3). Ainsi 27% des ménages détenant uniquement des crédits à la consommation avaient au moins un impayé en 1994, 18% en 2001. Les détenteurs de crédits exclusivement immobiliers connaissent en revanche encore moins de difficultés que les non endettés (8% en 1994, entre 5 à 6% à partir de 1997), peut-être parce que le crédit immobilier n'est attribué en priorité qu'aux individus disposant de revenus moyens à élevés.

Tableau 3 : Proportion de ménages ayant au moins un impayé au cours de l'année selon la nature de l'endettement du ménage (%) - Sources : Panel Européen des Ménages (vagues 1 à 8), SRCV 2005, INSEE

Composition de l'endettement	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2005
Crédits autres qu'immobiliers	27,3	22,8	21,4	19,8	20,4	18,1	17,5	18,0	19,8
Crédits immobiliers uniquement	8,3	6,4	7,8	6,0	6,4	5,4	5,7	4,6	4,9
Endettement mixte	17,5	15,9	15,3	11,6	13,1	11,9	10,3	11,0	10,0
Aucun crédit	8,5	7,4	7,3	7,5	7,1	5,8	6,0	5,3	7,3
Ensemble	13,7	11,4	11,4	10,5	10,7	9,2	9,0	8,7	10,5

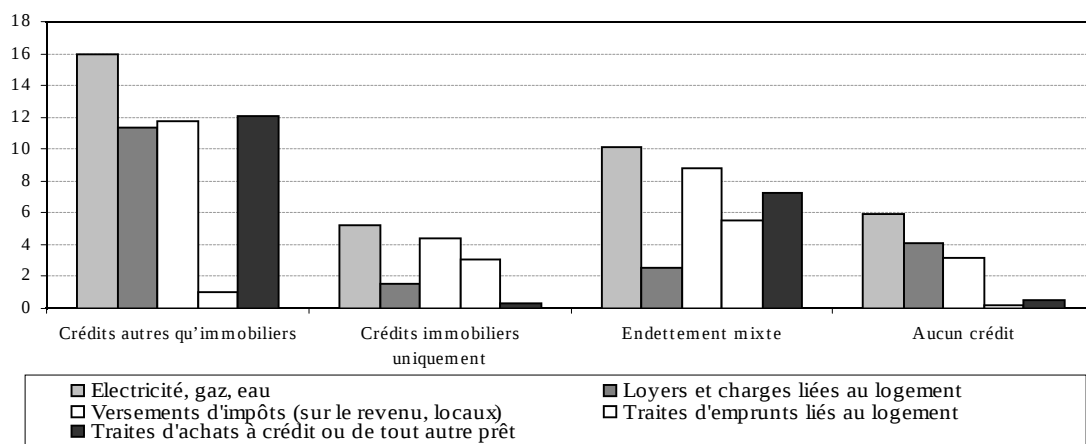
Le crédit est celui de leurs engagements que les ménages s'attachent à rembourser en priorité, certainement pour conserver leur bien immobilier s'ils en possèdent un, ou pour ne pas être inscrits au Fichier des Incidents de Crédits aux Particuliers. En effet, une majorité de ménages endettés connaît uniquement des impayés de charges courantes, surtout ceux dotés de crédits exclusivement à la consommation (graphique 11).

Graphique 11 : Répartition des impayés selon leur nature pour les ménages (ventilés selon la structure de leur endettement) faisant face à des impayés en 2005 (%) - Source : SRCV 2005, INSEE



Quel que soit le type d'endettement, ce sont les factures d'électricité, gaz et eau que les ménages ont tendance à moins honorer que les autres (graphique 12).

Graphique 12 : Proportion de ménages ayant le type d'impayés indiqué (%) selon la composition de leur endettement en 1994 - Source : Panel Européen des Ménages (vague 1), INSEE

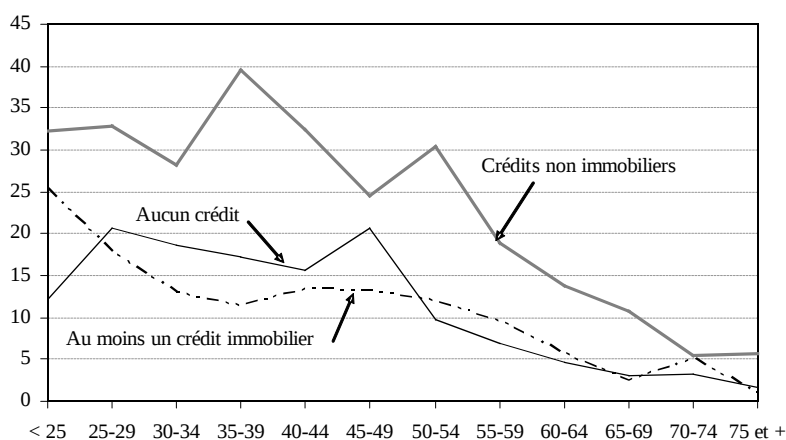


C'est le cas pour 16% des ménages endettés uniquement au titre de la consommation en 1994, 10% de ceux à l'endettement « mixte », un peu moins de 6% des non endettés et des détenteurs de crédits immobiliers uniquement. Pour les titulaires de crédits à la consommation exclusivement, viennent ensuite les remboursements de crédits, les impôts et le loyer, dans une proportion comparable, de l'ordre de 12%. Les traites d'emprunts liés au logement sont celles que leurs détenteurs s'attachent à rembourser en priorité.

Il convient de signaler que dans 50 à 60% des cas, pour un poste précis, lorsqu'un ménage avoue une année donnée faire face à des difficultés de remboursement, plusieurs impayés sont survenus au cours de l'année. Les problèmes seraient donc bien réels et non transitoires.

Les disparités sont encore plus flagrantes si l'on croise l'âge et la nature de l'endettement (graphique 13). En 1994, jusqu'à 50 ans, pratiquement 30% des ménages n'ayant que des crédits à la consommation ont des impayés, entre 12 et 15% des ménages détenteurs d'au moins un crédit immobilier (endettement uniquement immobilier et endettement mixte ont été regroupés pour limiter les problèmes dus aux petits nombres), entre 15 et 20% des non endettés. Le même constat peut être fait pour l'année 2005.

Graphique 13 : Proportion de ménages ayant au moins un impayé au cours de l'année 1994 selon l'âge du chef de ménage et la structure de l'endettement (%) - Source : Panel Européen des Ménages (vague 1), INSEE



Au total, la faiblesse du taux global d'impayés de crédits, la seule source de données utilisée jusqu'à présent dans les études, masque une grande part des difficultés des ménages. En outre, le fait que les individus aient tendance à honorer de

toute manière leurs mensualités de crédits a pour incidence que l'instauration d'un fichier « positif », envisagée à court terme, n'aura qu'une portée limitée.

La France est en 2005 dans la moyenne des pays européens en ce qui concerne la proportion de ménages ayant eu au moins un impayé au cours de l'année (tableau 4), légèrement au-dessus de la moyenne pour ce qui est des impayés liés à l'immobilier, en deçà pour les crédits à la consommation.

Tableau 4 : Classement des pays européens selon la proportion de ménages confrontés à au moins un impayé au cours de l'année 2005 - Source : EU-SILC, 2005

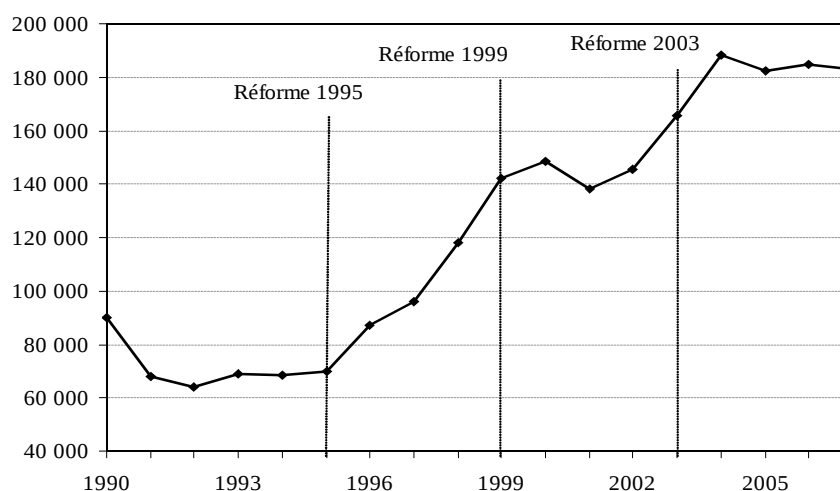
Rang du pays	Pays	Au moins un impayé (%)	Pays	Au moins un impayé de crédit immobilier ou loyer (%)	Pays	Au moins un impayé de crédit à la consommation (%)
1	Greece	33	Iceland	8	Greece	12
2	Latvia	23	Greece	7	Cyprus	11
3	Poland	23	Cyprus	7	Iceland	8
4	Lithuania	20	Norway	6	Poland	6
5	Cyprus	19	Czech	6	Latvia	5
6	Hungary	15	Sweden	6	Slovenia	5
7	Iceland	14	Latvia	5	Norway	5
8	Slovenia	14	France	5	Sweden	5
9	Italy	11	UK	5	Denmark	4
10	Norway	11	Finland	4	Hungary	3
11	Czech	10	Slovak	4	Czech	3
12	Estonia	10	Total EU	4	Finland	3
13	Finland	10	Ireland	4	Total EU	3
14	Slovak	10	Netherlands	4	Ireland	3
15	Total EU	10	Italy	3	Germany	3
16	France	9	Belgium	3	UK	3
17	Sweden	9	Denmark	3	Lithuania	2
18	Ireland	8	Germany	3	Italy	2
19	Belgium	7	Poland	2	Slovak	2
20	Denmark	7	Hungary	2	France	2
21	Germany	6	Slovenia	2	Belgium	2
22	Netherlands	6	Portugal	2	Spain	2
23	Portugal	6	Spain	2	Estonia	1
24	UK	6	Luxemburg	2	Netherlands	1
25	Spain	5	Lithuania	1	Portugal	1
26	Luxemburg	4	Estonia	1	Luxemburg	1
27	Austria	3	Austria	1	Austria	1

3.3 | Des difficultés financières au surendettement des ménages français

3.3.1 | Le surendettement appréhendé du point de vue administratif

Le dépôt d'un dossier de surendettement par un individu ou plusieurs individus ayant des dettes en commun (le plus souvent, un dossier peut être assimilé à un ménage) peut déboucher sur une baisse de taux d'intérêts, un rééchelonnement des dettes, voire leur effacement. En 1989, avant l'instauration de la procédure, on pensait les déséquilibres transitoires et le stock de surendettés était estimé par les experts à 200 000. Le système établi à l'époque sur la base de ces prévisions n'était donc pas destiné à être maintenu. Contre toute attente les dépôts de dossiers ont cru de manière étonnante, ce qui a entraîné des réformes en 1995, 1998 et 2003 afin de rendre le système plus en adéquation avec une situation que l'on espère encore transitoire à l'heure actuelle alors que ce sont maintenant plus de 200 000 ménages qui déposent chaque année un dossier de surendettement (graphique 14).

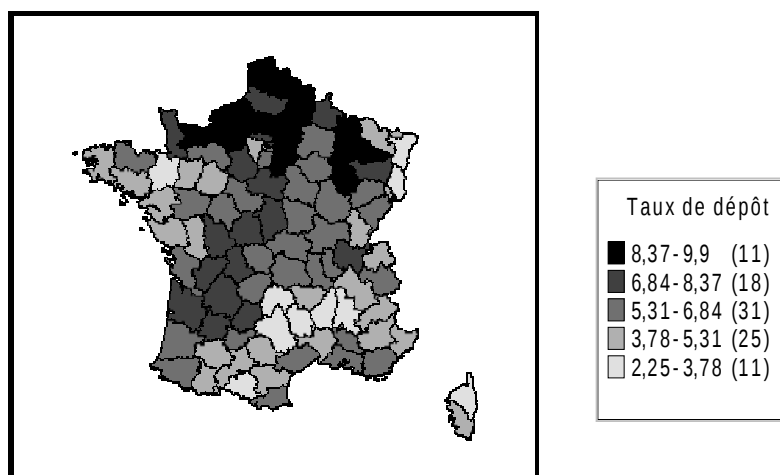
Graphique 14 : Évolution du nombre annuel de dossiers déposés en commissions depuis l'instauration de la procédure de surendettement - Source : Banque de France



On peut remarquer que les périodes de forte hausse suivent généralement de près le vote de réformes de la procédure, accompagnées nécessairement d'une large diffusion de l'information dans les médias ; on peut alors se demander s'il ne faut pas prendre avec précaution le parallèle fait par beaucoup entre le rythme croissant des dépôts de dossiers et la généralisation du crédit aux particuliers conjuguée à une conjoncture économique défavorable susceptible d'entraîner une partie croissante de la population, via des « accidents de la vie », dans une situation de surendettement, d'autant plus que cette hausse des dépôts s'est faite dans un contexte de diminution de la proportion de ménages faisant face à des impayés.

Au niveau départemental, le taux brut de dépôts de dossiers de surendettement en 1999 varie de 2,3 pour 1000 ménages (Lozère) à plus de 9 pour 1000 en Seine-Maritime, Haute-Marne (9), Eure (9,3), Aisne (9,4) et Meurthe-et-Moselle (9,9). La carte 1 montre clairement que les départements du Nord de la France sont les plus touchés, suivis par certains de Picardie, du Centre, du Poitou-Charentes et de l'Aquitaine. La Gironde est classée ici en 20^{ème} position, et il convient de noter que la position des départements a peu varié à moyen terme.

Carte 1 : taux brut de dépôts de dossiers de surendettement par département en 1999 (pour 1000 ménages)



La Gironde représente à elle seule la moitié des dossiers déposés en Aquitaine. C'est également elle qui a le taux de dépôts le plus élevé, mais elle est suivie de près par la Dordogne. En outre, tous les départements aquitains ont un taux supérieur à la moyenne nationale.

Le poids de l'Aquitaine dans les dossiers a peu varié au cours de la décennie 1990⁵, toujours aux alentours de 6 %. En fait, la région a comme toutes les autres suivi la tendance visible au niveau national en termes de taux annuels de dépôts : relative stabilité entre 1992 et 1995, suivie d'une hausse continue. Le classement a peu changé, les régions en tête le restant, et celles en deçà également.

Jusqu'en 1994, le taux de dépôts était quel que soit le département aquitain étudié compris entre 300 et 400 pour 100 000 habitants. Il y a ensuite eu un décollage en 1995, plus intense les premières années en Gironde, département qui s'est fait peu à peu rattraper par la Dordogne et le Lot-Et-Garonne, mais à des rythmes différents.

En ce qui concerne le devenir des dépôts de dossiers, les résultats publiés périodiquement par la Banque de France ne revêtent toujours qu'un caractère d'ordre administratif (stocks de dossiers en traitement) et ne permettent pas de procéder à une analyse statistique approfondie, notamment celle du suivi des cohortes de déposants. L'analyse ne peut qu'être centrée sur les flux de dépôts ; or un flux annuel de 200 000 ménages déposants, que le rapport du Sénat considère comme négligeable, pourrait en fait avoir un impact extrêmement important dans les générations sur le long terme, que l'on peut matérialiser par le calcul d'un indicateur conjoncturel de dépôts. Au niveau national, on dispose uniquement de la répartition par âge des individus surendettés, issue d'une enquête typologique réalisée en 2001 par les services de la Banque de France portant sur 14 000 dossiers. Une répartition des dossiers selon l'âge du chef de ménage a été estimée en appliquant la distribution moyenne des écarts entre l'âge du chef de ménage et l'âge de son conjoint obtenue à partir des dossiers gérés en 2001 par les succursales de Angers, Asnières et Paris-Bastille. En appliquant cette répartition aux dépôts de 1999, on obtient des taux de dépôts estimés oscillant entre 11,1 pour 1000 ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 25 ans et 1,5 pour 1000 ménages dont la personne de référence est âgée de plus de 65 ans et un indicateur conjoncturel de 370 pour 1000 (tableau 4).

5 Nous avons pu effectuer ces calculs lors d'une mission à la Direction du Réseau de la Banque de France en 2001. Les données postérieures à 2001 ne sont malheureusement pas en notre possession et ne sont pas publiées par les services de la Banque de France.

Tableau 5 : Estimation de taux de dépôts de dossiers de surendettement - Source : Banque de France, INSEE

Age	Répartition des dossiers par âge des déclarants (%)	Répartition estimée des dossiers par âge du chef de ménage (%)	Taux de dépôts estimé pour 1000 ménages de chaque groupe d'âge
- de 25 ans	5	6,8	11,1
25-34 ans	26,4	29,2	10,4
35-44 ans	31,4	32,1	9,5
45-54 ans	24,6	22,9	7,1
55-64 ans	8,3	5,9	3,1
65 ans et +	4,3	3,1	1,5
Indicateur conjoncturel de dépôts (pour 1000)			370
Indicateur conjoncturel de premiers dépôts (pour 1000)			260

Cela ne signifie pas toutefois que chaque ménage français a une probabilité de déposer dans le futur un dossier de surendettement de 37%. Il ne faut pas perdre de vue que le dépôt d'un dossier est un événement renouvelable et que certains ménages vont redéposer à quatre, voire cinq reprises. En supposant que 30% des dossiers correspondent à un redépôt (estimation faite lors de l'enquête nationale sur le surendettement réalisée en 2001) quel que soit l'âge, on aboutit à un indicateur conjoncturel de premiers dépôts de 260 pour 1000 ménages. Ainsi, environ 25% des individus en début de cycle d'endettement à la fin de la décennie 1990 seraient susceptibles de déposer un dossier de surendettement au moins une fois dans leur vie si les taux de dépôts par âge restaient inchangés à l'avenir.

3.3.2 | La nécessité de s'affranchir du critère administratif pour effectuer une analyse complète du surendettement des ménages

En plus de l'insuffisance des données portant sur les dossiers de surendettement, il faut avoir conscience que nombreux sont les individus qui vraisemblablement ne déposent pas ou n'ont pas déposé de dossier de surendettement alors qu'ils pourraient ou auraient pu bénéficier d'une mesure. Également, une rapide analyse des mesures législatives en vigueur dans les autres pays industrialisés a souligné l'impossibilité de procéder à des comparaisons internationales de la sous-population des bénéficiaires de procédure de surendettement, tant ces cadres législatifs sont divergents voire encore inexistant.

L'analyse démographique se révèle être une discipline particulièrement adaptée pour traiter de la problématique du surendettement. La sous-population des individus surendettés peut être considérée comme un ensemble renouvelé. Il faut quantifier le stock et en étudier la structure, mais la démographie est aussi la discipline qui fournit tous les outils permettant de mettre au jour les situations budgétaires réellement compromises, à savoir les déséquilibres financiers subits durant plusieurs années. Une analyse du surendettement doit intégrer la variable « temps » pour distinguer les crises de liquidité passagères des véritables situations de détresse. On oublie également trop souvent que c'est un processus dont il faut étudier les étapes.

Définitions du surendettement et dénombrement des surendettés

A l'issue d'une revue de la littérature internationale traitant de la thématique, plusieurs possibilités ont été relevées parmi les différents critères utilisés, préconisés ou envisagés pour délimiter le surendettement :

- une vision en termes de difficultés « effectives » : le surendettement est matérialisé par la survenue d'un ou plusieurs impayés, c'est-à-dire une incapacité d'honorer à temps le remboursement des engagements pris ;
- une vision en termes de difficultés « ressenties », dès lors qu'un individu déclare rencontrer des difficultés financières que l'on peut considérer comme suffisamment graves pour le qualifier de « surendetté » ;
- le surendettement matérialisé par le « taux d'effort » élevé du ménage, dès lors que les mensualités de remboursement de crédits représentent plus de 30% du budget du ménage ;
- le surendettement matérialisé par la non satisfaction des besoins jugés essentiels⁶ une fois les mensualités de remboursement de crédits honorées. La charge financière du ménage ne lui permet pas de vivre décemment. Même si aucun impayé n'est à déplorer pour l'heure, on peut considérer le ménage comme surendetté car le risque est grand que des défauts de paiement surviennent à court terme.

C'est cette dernière vision que nous avons pris comme définition centrale du surendettement. Tout d'abord, c'est celle qui nous est apparue être la plus pertinente : une analyse des définitions tenant compte de difficultés « ressenties »⁷ et du « taux d'effort »⁸ a rapidement montré les limites de ces approches. En second lieu, pour le cas français, c'est celle qui s'avère la plus en accord avec la définition pratique faite par les commissions de surendettement. Elle permet de répondre à la question « si tous les ménages français déposaient un dossier de surendettement auprès d'une commission de surendettement, combien de ménages verraient-ils leur dossier déclaré recevable ? ».

En effet les commissions de surendettement retranchent généralement des ressources du ménage les mensualités de remboursement de crédits ainsi qu'une somme jugée nécessaire pour assurer la satisfaction des besoins du ménage considérés comme essentiels. Si le solde est négatif et que le ménage a une dette à rembourser, crédit ou impayé lié à d'autres postes que le crédit, le ménage est considéré comme surendetté et son dossier est déclaré recevable. Cette méthodologie est bien en accord avec l'esprit de la définition selon un critère de non satisfaction des besoins jugés essentiels.

Nous avons donc appliqué au mieux la méthodologie des commissions de surendettement (pour notamment déterminer le forfait théorique utilisée par les commissions de surendettement) afin que l'on ne puisse contester le fait que les ménages ainsi ciblés soient les plus fragiles (cf encadré méthodologique). Nous sommes également ainsi assurés d'estimer l'effectif de la sous-population d'ordre supérieur à celle des bénéficiaires de la procédure de surendettement. Nous dénommerons par la suite cette sous-population « surendettés au sens de la loi ». On obtient ainsi une borne supérieure, regroupant les ménages à la limite de la « zone rouge » qui,

6 Les besoins jugés essentiels correspondent ici à un montant forfaitaire, variable selon la composition familiale, déterminé en se basant d'une part sur des estimations de consommations des ménages effectuées à partir de l'enquête Budget des ménages 2001 et d'autre part, sur les méthodes appliquées par les commissions de surendettement, notamment la méthode de la QS et celle des forfaits hygiène/alimentation/habillage qu'elles déterminent pour vérifier qu'un dossier est bien recevable et calculer la capacité de remboursement réelle du débiteur. Pour la méthodologie complète, se référer à REBIERE, 2006.

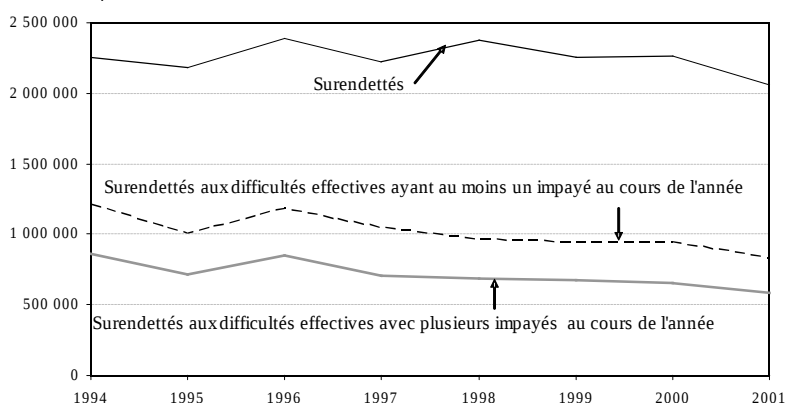
7 Au regard des distributions des revenus et des charges des ménages avouant des difficultés, il est apparu clair que nombre d'entre eux n'ont pas une vision objective de leur situation, ni la même échelle de valeurs.

8 A titre d'exemple, selon les données de l'enquête « Patrimoine des Ménages », seulement 26% des ménages interrogés ayant un taux d'effort élevé (supérieur à 30%) avouent connaître parfois des difficultés financières.

bien qu'ils n'aient pas d'impayés pourraient rapidement basculer dans le surendettement à la moindre survenue d'un imprévu, et ceux qui à la fois seraient éligibles au titre de la procédure et ont accumulé des impayés. Nous dénommerons cette dernière catégorie, résultat du recoupement entre la vision en termes de difficultés effectives et celle en termes de « non satisfaction des besoins essentiels », « surendettés aux difficultés effectives ».

Au moyen des données de panel, on aboutit à un stock de surendettés estimé relativement stable au cours de la période 1994-2001, légèrement supérieur à 2 millions de ménages. Environ un million connaissent déjà des difficultés matérialisées par des impayés (5% des ménages français), 600 000 à 800 000 ayant plusieurs impayés successifs au cours de l'année pour une dette donnée (graphique 7). Les résultats trouvés au moyen de l'enquête « Patrimoine des ménages » 1997 sont sensiblement identiques. Pour l'année 2005 on abouti sur la base des données du SRCV à des effectifs légèrement plus importants (cf encadré méthodologique). La hausse des dépôts de dossiers de surendettement ne serait donc pas liée, comme cela est souvent mentionné, à une précarisation de la société mais bien à un rattrapage, à une diffusion de l'information.

Graphique 15 : Surendettés et surendettés aux difficultés effectives de 1994 à 2001 - Sources : version française du Panel européen des ménages, vagues 1 à 8, INSEE



ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE

Pour en finir avec le débat récurrent : « combien y a-t-il de surendettés en France ? » - Une piste de réflexion

Critère : non satisfaction des besoins jugés essentiels une fois les engagements financiers respectés.

⇔ Sur une période suffisamment longue (l'année) :

Ressources – charges « théoriques » (composées à la fois de charges réelles telles le loyer, les impôts, et d'un forfait minimum type hygiène) - remboursements de crédits < 0

et avoir au moins une dette (un crédit, un impayé de toute nature)

La Commission européenne : une approche similaire

« Surendetté » : « être poussé sous le seuil de pauvreté par des engagements financiers élevés (ou de manière alternative, le revenu diminué des engagements est inférieur aux dépenses courantes minimum de ce ménage) et faire face à des défauts de paiements sur au moins un des engagements financiers (+ critères de « ressentis » par rapport à la situation financière) ».

Commission européenne - Vers une définition européenne opérationnelle commune du surendettement, 2008

Difficulté : passer du mot à la statistique.

=> **Méthodologie : appliquer les critères utilisés par les commissions de surendettement à l'ensemble des ménages français au moyen fichiers d'enquêtes de l'INSEE (Patrimoine des ménages, Budget des Familles, volet français du Panel européen des ménages, base de donnée sur les revenus et conditions de vie des ménages (SRCV, ie partie française du EU-SILC)**

- Selon la loi une commission de surendettement ne peut fixer une capacité de remboursement supérieure à un montant correspondant à l'application du barème de la quotité saisissable des rémunérations (variable selon la composition du ménage) à la totalité des revenus des individus concernés par le dossier, avant impôts, y compris les prestations sociales (articles L 331-2 et R 331-10-2 du Code de la consommation, L 145-2 du Code du travail), de manière à ce qu'une partie des ressources nécessaires aux dépenses courantes du ménage (dénommée communément "reste-à-vivre") lui soit réservée en priorité, cette fraction de ressources ne pouvant dans tous les cas être inférieure au RMI majoré de 50% si interviennent un couple et/ou des personnes à charge du (des) débiteur(s).

- Ce critère de la quotité saisissable est un barème plancher ; rien n'empêche les commissions de surendettement de fixer un « reste à vivre » supérieur au minimum légal. La plupart d'entre elles usent de cette liberté. Le forfait de base est souvent calculé sur la base du RMI variable selon la composition familiale et de justificatifs divers (impôts, loyer, ...) Si la différence entre les ressources du débiteur et les charges théoriques + les mensualités de crédits si elles existent est négative, il y a surendettement. Nous avons effectué plusieurs tests à partir de l'enquête Budget 2001 :

- application des critères de 6 commissions de surendettement françaises
- prise en compte de l'ensemble des charges réelles sauf 1 forfait hygiène/alimentation/habillement établi sur la base des budgets-types UNAF.

Au final, les commissions, pour déterminer la capacité de remboursement théorique, optent soit pour la méthode de la « quotité saisissable » soit pour celle des « charges théoriques », selon celle qui est la plus favorable au débiteur. C'est ce critère que nous prenons comme critère central et dénommerons les ménages le satisfaisant « surendettés au sens de la loi ».

Illustration pour 2005 :

- Critère de la quotité saisissable (QS) : $QS - \text{remboursement de crédits} < 0$ pour **2 millions de ménages, « surendettés au sens de l'application de la quotité saisissable »**.

- Application d'une méthode de calcul des charges théoriques « moyenne », ie telle que 76% des surendettés selon cette méthode de calcul sont également surendettés selon les 7 autres méthodes (critères de 6 commissions de surendettement françaises et prise en compte de l'ensemble des charges réelles) => **1,86 millions** de surendettés potentiels en 2005

Recoupement des deux sous-populations => **2,5 millions de ménages surendettés au sens de la loi** ⇔ Ménages à l'évidence en excès d'endettement ou graves difficultés budgétaires

Parmi eux, on dénombre **969 000 ménages ayant des impayés = 1 million de « surendettés »**.

Le surendettement ainsi matérialisé et le stock de ménages satisfaisant le critère des « difficultés effectives » ne se recoupent qu'à hauteur de 50% : pour la moitié des ménages français faisant face à des impayés, ces impayés ne seraient pas justifiés par une situation budgétaire réellement compromise. Pourquoi des individus au

niveau de vie acceptable et ne satisfaisant pas les critères de surendettement ont malgré tout des impayés ? Les ménages non surendettés ayant des impayés ont en fait plus souvent subi une baisse de leur revenu ou patrimoine dans le passé immédiat que les surendettés sans impayé. Ces impayés correspondraient à une réticence plus forte à voir leur train de vie diminuer. Le seul critère des impayés ne suffit donc pas pour prendre la pleine mesure du coût social du crédit aux particuliers. Or c'est une erreur que vient de commettre la Commission européenne dans son récent rapport consacré à une définition opérationnelle du surendettement⁹. Dans ce rapport, il est proposé de considérer comme surendetté un ménage satisfaisant conjointement les critères suivants :

- être poussé sous le seuil de pauvreté par des engagements financiers élevés ou, de manière alternative, le revenu diminué des engagements est inférieur aux dépenses courantes minimum de ce ménage ;
- faire face à des défauts de paiements sur au moins un des engagements financiers
- considérer la charge des engagements mensuels « lourde », considérer le paiement des factures courantes « difficile » ou « très difficile » et se sentir dans l'impossibilité de faire face à une dépense imprévue.

On remarque que l'on retrouve dans cette définition les critères que nous avons mentionnés précédemment et étudiés pour la France (« impossibilité manifeste de rembourser les dettes » + « difficultés effectives »).

Par contre la Commission européenne désigne comme « ménages à risque de surendettement » l'ensemble de ceux qui font face à des impayés. C'est en cela que cette proposition est contestable, puisque comme on vient de le démontrer, les impayés ne sont pas nécessairement justifiés par une situation réellement compromise. Les ménages « à risque » sont plutôt ceux qui tant bien que mal continuent à honorer leurs engagements alors qu'il est clair qu'une fois honorées leurs mensualités de crédits ils ne satisfont que difficilement les besoins jugés essentiels.

Le tableau 6 illustre ce propos. On constate que le revenu mensuel résiduel après remboursement des crédits, inférieur à 300 euros pour les surendettés au sens de la loi, qu'ils aient des impayés ou non, est supérieur à 900 euros pour les ménages faisant face à des impayés tout en étant pas potentiellement éligibles au titre de la procédure de surendettement.

Tableau 6 : Moyenne du résidu de [Revenu disponible – remboursements crédits] (mensuel, euros) en 2005 - Source : SRCV 2005

	"Autres"	Immobilier	Mixte	Non endetté	Total
Surendettés au sens de la loi + difficultés effectives (impayés)	270	379	300	289	285
Surendettés au sens de la loi sans difficultés effectives	321	426	428	219	299
Ensemble surendettés au sens de loi	302	421	397	233	295
Difficultés effectives (impayés) non surendettés au sens de la loi	878	991	1015	947	926
Aucun impayé	1270	1399	1317	1352	1337
Non surendettés ensemble	1209	1382	1293	1328	1303
Ensemble	1052	1278	1196	1193	1170

⁹ COMMISSION EUROPEENNE – *Pour une définition opérationnelle européenne commune du surendettement*, 2008

Caractéristiques des ménages surendettés et causes des difficultés financières

L'endettement composé uniquement de crédits à la consommation est davantage associé au surendettement que la présence de crédits immobiliers (tableau 7). Plus le taux d'effort est élevé plus l'état de surendetté est fréquemment constaté. Les personnes seules et couples dont aucun membre n'est actif occupé sont bien évidemment sur-représentés, mais également les personnes seules retraitées.

Tableau 7 : Régression logistique « pas à pas » ascendante (estimateur = rapport de vraisemblance) de l'état de surendetté (1=oui ; 0=non) pour les ménages français titulaires de crédit(s) en 1997 - Source : Enquête « Patrimoine des Ménages » 1997-1998, INSEE

	Exp (B)	Significativité
Nature de l'endettement		
Mixte	réf	Réf
Immo	1,405	**
Conso	3,557	***
Taux d'effort (mensualités de crédits / ressources du ménage)		
Moins de 10%	0,129	***
10 à 20%	0,225	***
20 à 30%	réf	Réf
30 à 40%	3,223	***
40% et plus	13,779	***
Type de ménage (composition, sexe, activité)		
Autres cas	réf	Réf
Couple au moins un actif	1,135	Ns
Personne seule active homme	1,498	Ns
Couple 0 actif au moins un re- traité	1,917	*
Personne seule active femme	2,959	***
Personne seule retraitée femme	4,799	***
Personne seule retraitée homme	6,423	***
Couple autre	14,226	***
Personne seule autre femme	15,903	***
Personne seule autre homme	20,664	***
Nombre d'enfants du ménage		
1 enfant	0,490	***
2 enfants	0,637	**
Aucun	0,649	***
3 enfants et plus	réf	Réf
Niveau social du ménage¹¹		
Cadres	0,044	***
Profession intermédiaire	0,064	***
Agriculteur, indépendant	0,167	***
Profession libérale	0,187	**
Employé, profession interméd- iaire	0,196	**
Ouvriers qualifiés	0,255	**
Ouvriers non qualifiés	0,355	Ns
Inactif n'ayant jamais travaillé	réf	Réf
Statut matrimonial légal de la personne de référence		
Veuf	réf	Réf
Marié	1,689	*
Divorcé	1,820	**
Célibataire	3,112	***
Nombre de crédits souscrits		
3 crédits et plus	réf	Réf
2 crédits	1,236	Ns
1 crédit	1,923	***

	Exp (B)	Significativité
Événements ayant entraîné une baisse notable du patrimoine du ménage depuis sa formation		
Non, aucun	0,515	***
Baisses pour causes diverses hors emploi	0,636	***
Chômage	réf	réf
Nature des éventuels impayés		
Aucun	0,314	***
Uniquement crédits	0,446	**
Uniquement charges cou- rantes	0,634	ns
Mixte	réf	réf
Zone d'attraction de population (ZAP)		
Banlieue parisienne	réf	réf
Espace à dominante urbaine	1,212	ns
Paris	1,273	ns
Banlieue de province	1,699	***
Espace à dominante rurale	1,707	***
Rural isolé	2,224	***
Ville de province	2,600	***

ZEAT (hors modèle¹⁰)		
Ile de France	0,431	***
Est	0,477	***
Ouest	0,630	**
Centre-Est	0,656	*
Bassin parisien	0,676	*
Sud-Ouest	0,894	ns
Nord	réf	réf
Méditerranée	1,080	ns

réf : situation de référence

*** : significatif à 1%

** : significatif à 5%

* : significatif à 10%

ns : non significatif

Variables entrées rejetées :

- Age du chef de ménage,
- Utilisation du découvert
- Statut d'occupation loge-
ment
- Patrimoine global

Après les 10 étapes :

-2log-vraisemblance = 2 771

R-deux Cox & Snell = 0,289

R-deux Nagelkerke = 0,472

% correct = 87,3

10 ZEAT et ZAP ne cohabitent pas dans le même modèle. En enlevant de ce dernier ZAP et en injectant ZEAT, les résultats sont quasiment identiques, conduisant aux mêmes conclusions. Aussi n'a été ici retranscrite que la partie concernant la zone géographique.

11 Variable créée à partir du parcours professionnel de tous les individus, actifs occupés ou non.

Les ménages comportant 3 enfants et plus sont également plus fréquemment comptabilisés comme surendettés. Il est également confirmé que les ouvriers sont sur-représentés parmi les surendettés, de même que les célibataires et les divorcés. On remarque que ce ne sont pas les ménages ayant souscrit le plus de crédits qui sont nécessairement le plus souvent surendettés. Les ménages ayant subi une baisse de patrimoine sont sur-représentés parmi les surendettés par rapport à ceux qui n'en ont pas subi. Le surendettement serait donc clairement lié à des « accidents de la vie », au premier rang desquels le chômage, qui aurait fait basculer une situation d'endettement acceptable ou tout au moins à la limite de la zone rouge à une situation où les crédits deviennent difficilement remboursables.

Les villes de province et espaces à dominante rurale seraient associés plus fréquemment au surendettement que les autres, au premier rang desquels la banlieue parisienne. Les régions du Nord de la France seraient également sur-représentées parmi les surendettés, suivies du Centre-Est et de l'Ouest, l'Est et l'Ile de France fermant la marche. Le Sud-Ouest, non significatif, est vraisemblablement dans la moyenne nationale.

Un autre modèle consacré aux seuls surendettés faisant face à des difficultés effectives n'a pas mis au jour des différences notables.

Les causes du surendettement sont multiples. Certaines analyses mettent clairement en évidence des comportements parfois excessifs. La reconstitution des événements subis par le passé à partir des données dont nous disposons a abouti au résultat selon lequel, pour 46% des surendettés, aucun événement notable ayant pu faire diminuer le patrimoine. Également, au moyen de l'enquête « Budget des familles » 2000-2001, il a pu être montré que la propension à consommer des surendettés est supérieure à celles des autres ménages français endettés à décile de niveau de vie ou groupe d'âge identique. Enfin le rapport entre le revenu estimé nécessaire pour subvenir à ses besoins et le revenu réel (calculé à partir des données de la version française du Panel européen des ménages), très supérieur à 1 quel que soit le décile de niveau de vie chez surendettés, témoigne d'un sentiment de besoins inassouvis plus présent en moyenne.

D'un autre côté, dans de nombreux cas, des « accidents de la vie » sont à l'origine des difficultés rencontrées. A la question posée lors de l'enquête « Patrimoine des ménages » 1998, « Avez-vous connu des événements ayant entraîné une baisse importante de votre patrimoine depuis la formation de votre ménage ? », 63% des ménages français ont répondu par la négative, 50% des surendettés au sens de la loi sans impayés, 35% des non surendettés au sens de la loi mais faisant face à des impayés, 20% des surendettés aux difficultés effectives. Ces résultats confirment que pour une proportion non négligeable des ménages faisant face à des arriérés, les impayés sont une réaction à une baisse récente du niveau de vie, sans que nécessairement ils soient dans l'incapacité d'honorer leurs engagements. Une grande part des ménages surendettés au sens de la loi mais n'ayant pas d'impayés parvient à tenir ses engagements grâce au maintien des ressources à un niveau sensiblement constant. Il suffira toutefois d'un événement entraînant une baisse du patrimoine pour que les impayés surviennent rapidement. On notera enfin que dans 50% des cas le chômage est présent parmi les causes de la baisse du patrimoine.

Durée des difficultés

Le suivi d'individus durant 8 années permis par le panel européen des ménages permet de procéder à une analyse de la dynamique des difficultés financières des ménages.

L'idée est ici de ne tenir compte dans l'analyse que des individus-panel majeurs en 1994 (vague 1), de les suivre tout au long des 8 vagues d'interrogation et de ne prendre en considération dans les calculs que ceux restés en observation les 8 années. On va déterminer ainsi la proportion d'individus ayant vécu x années sur les 8 possibles dans un ménage surendetté. Le résultat sera en l'absence d'événements perturbateurs puisque on ne tiendra compte que des individus restés en observation les 8 années. L'hypothèse sous-jacente est que les individus sortis d'observation (décès, émigration, non-réponse, ...) se seraient comportés de la même façon que ceux que l'on a pu observer. Afin de corriger le biais pouvant résulter de la corrélation statistique ayant potentiellement le plus d'incidence, à savoir une concordance entre les caractéristiques les plus discriminantes quant à la non-réponse et celles les plus discriminantes quant au temps passé dans l'état de surendetté, on utilise une pondération longitudinale accordant chaque année un poids plus important aux groupes d'individus les plus enclins à ne pas répondre.

25,8% des individus majeurs en 1994 appartiennent à un ménage surendetté au moins 1 an sur les 8 années d'observation. 16% sont confrontés au surendettement au moins 2 ans, 2,7 millions au moins 4 ans. En l'absence d'événement perturbateur, 2,7 millions d'individus vivraient au moins la moitié du temps d'observation dans un ménage surendetté, 3 millions dans un ménage faisant face à des impayés, 800 000 dans un ménage cumulant impayés et surendettement (tableau 8).

Non seulement le temps passé par un grand nombre d'individus en faisant face à la fois à des impayés et au surendettement est important, mais il convient de noter en complément que la majeure partie connaissent d'autres difficultés les années où ils ne satisfont pas ce critère : entre 60 et 75% connaissent des impayés plus longtemps que le surendettement aux difficultés effectives, entre 80 et 90% soit des impayés soit le surendettement.

Tableau 8 : Part dans la population majeure en 1994 des individus ayant vécu au moins x années (x compris entre 1 et 8) dans le surendettement, les difficultés effectives, le surendettement aux difficultés effectives, en utilisant la pondération longitudinale - Source : Version française du « Panel européen des Ménages », vagues 1 à 8, INSEE

	Effectif pondéré	Part dans la population de plus de 18 ans (%)	Effectif pondéré	Part dans la population de plus de 18 ans (%)	Effectif pondéré	Part dans la population de plus de 18 ans (%)
	Surendettés		Difficultés effectives		Surendettés et impayés	
Au moins 1 an	10 463 444	25,8	11 611 022	28,6	4 734 461	11,7
Au moins 2 ans	6 506 389	16	6 784 382	16,7	2 436 557	6
Au moins 3 ans	4 142 946	10,2	4 567 315	11,2	1 363 230	3,4
Au moins 4 ans	2 738 041	6,7	3 020 709	7,4	838 457	2,1
Au moins 5 ans	1 597 475	3,9	2 037 835	5	539 063	1,3
Au moins 6 ans	988 553	2,4	1 373 451	3,4	313 602	0,8
Au moins 7 ans	551 412	1,4	821 994	2	195 047	0,5
8 ans	140 289	0,3	365 531	0,9	48 106	0,1
Effectif pop. + 18 ans	40 624 580		40 624 580		40 624 580	

On peut procéder ensuite à une analyse semi-transversale, consistant à raisonner comme on le fait pour une année donnée en transversal, mais en utilisant les tranches de vie des personnes suivies durant les 8 années. On estime ainsi la proportion d'individus qui seraient confrontés au moins une fois au cours de leur existence au surendettement si persistait la même répartition des proportions par âge que celle prévalant au cours de la période 1994-2001. 38,4% des individus âgés de 18 à 25 ans en 1994 font face au surendettement au moins une fois entre 1994 et 2001, 37,7% des 26-33 ans en 1994 (tableau 9). Supposons qu'on prenne comme point de départ 100 individus âgés de 18 à 25 ans en 1994 (âge atteint dans l'année). 38 vont être au moins une fois surendettés entre 1994 et 2001. En supposant que les proportions par âge seraient les mêmes dans le futur que celles observées pour la période 1994-2001, 37 de ces 100 individus seraient surendettés au moins une fois entre 26 et 33 ans, puis 30 entre 34 et 41 ans, etc.

Il faut ensuite formuler des hypothèses sur le parcours suivi :

- Scénario 1 : aucun des individus surendettés au moins une fois sur une tranche de 8 ans ne l'a été dans le passé.

Dans ce cas, sur les 100 individus de la cohorte initiale, 183 auraient connu le surendettement au moins une fois au cours de leur existence, ce qui est impossible. Un grand nombre d'individus est donc vraisemblablement destiné à connaître le surendettement plusieurs fois au cours de son existence, à intervalles de temps éloignés (horizon supérieur à 8 ans)

- Scénario 2 : ce sont toujours les mêmes individus qui sont confrontés au surendettement aux différents intervalles de 8 ans.

La proportion d'individus confrontés au surendettement au moins une fois au surendettement au cours de leur existence est alors égale à la proportion maximale du tableau : 38,4%.

- Scénario 3 : au début d'un intervalle de huit années donné, tous les individus ont les mêmes chances de connaître au moins une fois le surendettement, qu'ils aient déjà été surendettés dans le passé ou non.

Ainsi, sur les 100 individus de 18-25 ans initiaux, 38 connaissent le surendettement au cours des 8 premières années, 62 n'ont encore jamais été confrontés au problème lorsqu'ils atteignent 26-33 ans. On suppose que 37,7% d'entre eux vont faire face au surendettement au cours des 8 années suivantes, etc. Au final, il resterait à la fin 11 individus seulement qui n'auraient jamais été surendettés. Ce pourcentage très élevé n'est *a priori* pas réaliste. On est donc certain qu'il existe des individus plus destinés que d'autres à connaître le surendettement à des dates très éloignées.

- Scénario 4 : On procède au même type de calcul que pour le scénario 3 mais en supposant que les individus théoriques n'ayant encore jamais été confrontés au problème en début d'intervalle de 8 années ont deux fois moins de chances que les autres de se surendetter au cours des 8 années.

- Scénario 5 : les individus théoriques ont trois fois moins de chances que les autres d'être confrontés au problème.

Tableau 9 : Analyse des difficultés financières en semi-transversal - Source : Version française du « Panel européen des Ménages », vagues 1 à 8, INSEE

	Age	Surendettés		Difficultés effectives		Surendettés aux difficultés effectives	
		Au moins 1 an	Au moins 3 ans	Au moins 1 an	Au moins 3 ans	Au moins 1 an	Au moins 3 ans
	18 à 25	38,4	11,8	40,9	15,8	18,4	4,0
	26 à 33	37,7	15,8	35,8	16,2	18,4	6,2
	34 à 41	30,3	14,3	33,9	14,5	13,1	4,8
	42 à 49	24,8	9,6	30,2	12,3	12,6	3,1
	50 à 57	21,0	9,3	23,9	9,7	7,7	2,7
	58 à 65	14,7	5,7	16,1	4,9	4,8	0,6
	66 à 73	7,9	2,5	13,7	1,3	2,8	0,7
	74 à 81	3,3	0,8	8,9	1,6	0,4	0,0
	82 et +	5,1	1,2	13,5	2,5	2,5	1,2
Proportion d'individus confrontés au problème au cours de leur existence selon le scénario (%)	Scénario 1	183,2	70,9	216,8	78,8	80,8	23,4
	Scénario 2	38,4	15,8	40,9	16,2	18,4	6,2
	Scénario 3	88,5	52,9	92,4	57,0	58,1	21,2
	Scénario 4	71,6	34,9	77,0	39,2	40,9	12,9
	Scénario 5	62,8	27,8	68,0	32,0	34,0	10,0

Même en appliquant les scénarios 4 et 5 la proportion d'individus potentiellement confrontés au surendettement au cours de leur existence est très élevée (tableau 9). Les résultats et conclusions sont les mêmes que pour le surendettement si l'on se réfère aux seuls impayés. Pour le surendettement aux difficultés effectives, on obtient une borne inférieure égale à 18% et un maximum de 80%.

On peut tenter de procéder au même type de calcul en ne s'intéressant qu'aux individus aux prises durant au moins 3 ans avec des problèmes financiers. Au minimum 15% passeraient au moins 3 ans de leur existence dans un ménage surendetté ou aux prises avec des difficultés effectives, au maximum un peu plus de 70%. Le scénario 5 conduirait à une proportion légèrement inférieure à 30%. Pour le surendettement aux difficultés effectives, le minimum serait de 6% et l'on parvient à 10% en appliquant le scénario 5.

Au total, si ces hypothèses sont certes audacieuses, les pourcentages d'individus concernés particulièrement élevés auxquelles elles aboutissent laissent entendre que le coût social du crédit aux particuliers ne sera aucunement négligeable à l'avenir.

Toutefois, de tels pourcentages sont tellement élevés qu'on ne peut qu'alerter les pouvoirs publics quant au coût social en fait particulièrement important qui pourrait découler du crédit aux particuliers et de son développement futur. Nombreux sont les individus qui vont connaître des longues périodes de difficultés financières espacées de courtes années de répit. Cela renforce l'idée d'un nécessaire accompagnement des ménages dès la survenance des 1ers impayés et d'un suivi dans le temps des ménages ayant connu de graves difficultés financières. A aucun moment une telle prise en charge n'a lieu à l'heure actuelle, y compris pour ceux dont la situation est la plus grave, à savoir les ménages bénéficiant d'une procédure de surendettement. Selon Annick Bidan¹², interrogée récemment, « un certain nombre de surendettés ont effectivement besoin d'être accompagnés avant, pendant et sur-

12 Annick Bidan est une ancienne responsable de services « surendettement des particuliers » à la Banque de France, dorénavant membre de l'association CRESUS Paris et conseillère au Cabinet de Marin Hirsch (Haut Commissaire aux solidarités actives, Conseiller d'État)

tout après le traitement de leur dossier. La budgétisation des charges courantes indispensables n'est qu'imparfaitement assimilée, quels que soient l'origine sociale, le niveau culturel ou le niveau de ressources. Même si les dettes sont aménagées, voire effacées, si le surendetté n'est pas aidé pour recommencer à gérer son budget "normalement" on le retrouvera à plus ou moins long terme en commission de surendettement ». Outre éviter les trop fréquentes situations de surendettement, une réelle volonté d'éducation financière pourrait permettre de limiter les impayés « non justifiés » mis en évidence précédemment et de prévenir les retours fréquents dans une situation de déséquilibre budgétaire des personnes ayant déjà connu des difficultés par le passé.